

Ecole Supérieure de Commerce

D'Alger

ESC

**Mémoire de fin d'études en vue de l'obtention du diplôme de
Master en sciences commerciales**

Option : finance d'entreprise

Thème:

**Le FINANCEMENT BANCAIRE DES
PROJETS AGRICOLES**

CAS : BADR BANQUE

Elaboré par :

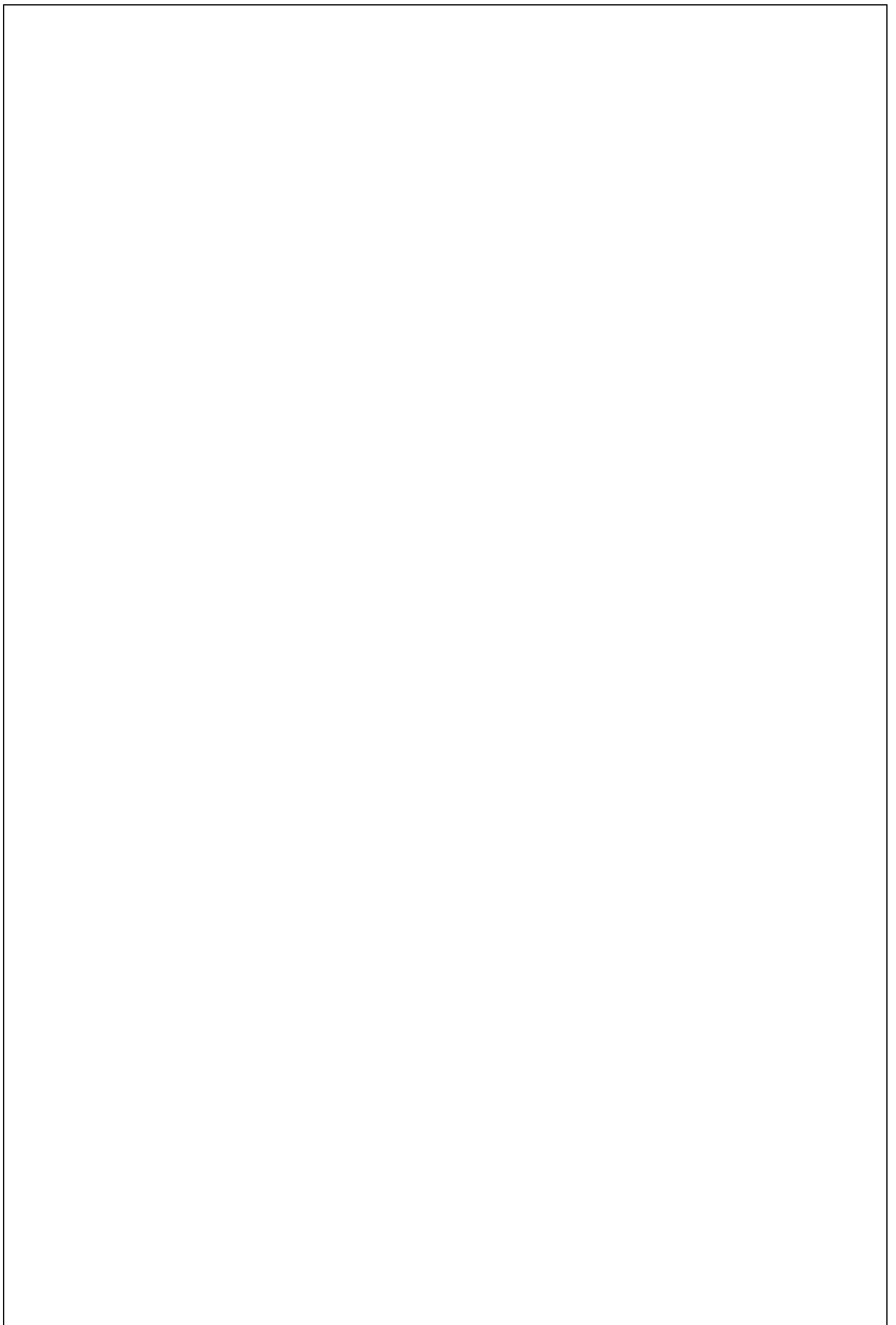
Mlle Lamia OUAMRANE

Encadré par :

Mme Matib Fatima

7ème Promotion

Septembre 2020



Ecole Supérieure de Commerce

D'Alger

ESC

**Mémoire de fin d'études en vue de l'obtention du diplôme de
Master en sciences commerciales**

Option : finance d'entreprise

Thème:

**Le FINANCEMENT BANCAIRE DES
PROJETS AGRICOLES**

CAS : BADR BANQUE

Elaboré par :

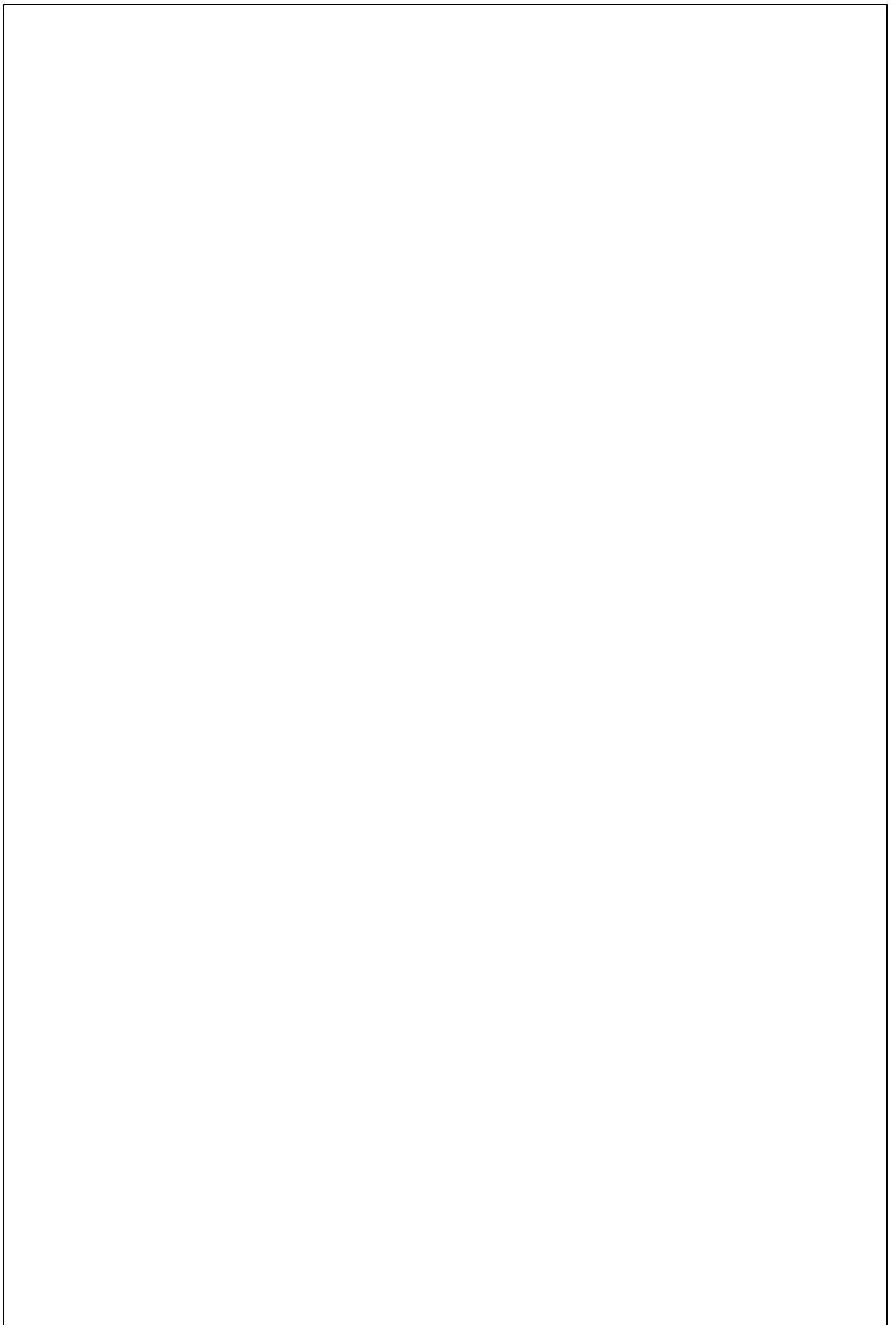
Mlle Lamia OUAMRANE

Encadré par :

Mme Matib Fatima

7ème Promotion

Septembre 2020



Dédicace

Je dédie ce modeste travail :

A ma raison d'être : *mes chers parents*

Ma mère, *le symbole de tendresse, celle qui m'a donné la vie, qui s'est sacrifiée pour mon bien être et ma réussite ; je t'aime plus que tout et tous les mots de l'univers sont incapable d'exprimer mon amour*

Mon père, *école de mon enfance, qui a veillé tout au long de ma vie à m'encourager, à m'aider et à me protéger.*

Aucune dédicace ne serait exprimée l'affectation et l'amour que j'éprouve envers vous.

A ma très chère sœur : Siham

A mes chères frères : Nassim et Mohamed

A mon petit cœur adoré : Hakim

Ainsi mon adorable neveu : Amir et sa sœur Acil

Je dédie également ce travail à mes chères amies : Lydia, Asma, Basma, Nor el houda,

À tous ceux qui me connaît et qui m'ont encouragé de près ou de loin.

lamia

Remerciement

Merci Allah de m' avoir donné la capacité d' écrire et de réfléchir et la patience d' aller jusqu' au bout.

J' adresse mes sincères remerciements à mon encadreur **Mme Fatima MATIB**, pour sa disponibilité, sa gentillesse, son soutien, ses conseils, et sa contribution à l' élaboration de cette recherche.

Je remercie également Monsieur **A. Boulmaiz**, le directeur de la banque BADR « GRE -Alger EST- » pour son accueil et aide.

Enfin, je remercie les membres du jury, qui ont accepté de lire et d' évaluer ce travail.

Merci !

Résumé

L'agriculture représente l'instrument de base et la branche d'activité prioritaire et stratégique la plus importante dans l'économie d'un pays. Ce secteur clé de l'économie Algérienne, est traumatisé par les structurations, restructuration avec l'accumulation de tous les problèmes (politiques, économique, social, financier).

En Algérie, et devant l'absence d'un marché financier dynamique et performant, les investisseurs algériens, ou agriculteurs, recourent souvent aux banques pour solliciter le financement et mener à bien leurs projets d'investissement. Les banques occupent une place primordiale dans le financement de l'agriculture algériennes ; elles interviennent pour financer les agriculteurs tant au stade de création qu'à celui d'extension et de développement.

Sur cette base nous avons mené cette recherche pour mettre les points sur les différentes formes d'aide et de soutien aux agriculteurs, que l'Etat a mis en place. Ainsi que les multiples crédits, que les banques ont mis en service.

Dans cette perspective nous avons établi une étude au sein de la banque d'Agriculture et de Développement Rural qui explique le processus d'octroi un crédit agricole et les différentes étapes à suivre.

Les mots clés : secteur agricole, financement bancaire, crédit agricole, risque de crédit

Abstract

Agriculture is the basic instrument and the most important priority and strategic branch of activity in country's economy. This key sector of the Algerian economy, is traumatized by the structuring, restructuring with the accumulation of all problems(political, economic, social, financial).

In Algeria, and faced with the absence of a dynamic and efficient financial market, Algerian investors, or farmers, often turn to banks to seek financing and carry out their investment projects. Banks occupy a key place in the financing of Algerian agriculture, they intervene to finance farmers both at the creation stage and at that of extension and development.

On this basis, we began this research to put the points on the different forms of aid and support for farmers, which the State has put in place. As well as, the multiple loans, which the banks have put into service.

In this perspective, we have prepared a study within the agriculture and rural development bank which explains the process of granting agricultural credit and the different steps to follow.

Keywords: agricultural sector, bank financing, agricultural credit, risk

المخلص

الزراعة هي الأداة الأساسية والفرع النشاطي الاستراتيجي الأولوي والأهم في اقتصاد بلد ما ان هذا القطاع الرئيسي للاقتصاد الجزائري يعاني من صدمة الهيكلية وإعادة الهيكلة مع تراكم جميع المشاكل (السياسية والاقتصادية والاجتماعية والمالية).

في الجزائر ، وفي مواجهة عدم وجود سوق مالي ديناميكي وفعال ، غالبًا ما يلجأ المستثمرون أو المزارعون الجزائريون إلى البنوك لطلب التمويل وتنفيذ مشاريعهم الاستثمارية

تحتل البنوك مكانة رئيسية في تمويل الزراعة الجزائرية ؛ يتدخلون لتمويل المزارعين سواء في مرحلة الإنشاء أو في مرحلة الإرشاد والتنمية

على هذا الأساس ، بدأنا هذا البحث لتقييم الأشكال المختلفة للمساعدات والدعم للمزارعين التي وضعتها الدولة. بالإضافة إلى الاعتمادات المتعددة التي وضعتها البنوك في الخدمة

من هذا المنظور ، قمنا بإعداد دراسة داخل بنك الزراعة والتنمية الريفية تشرح عملية منح قرض فلاحي والخطوات المختلفة التي يجب اتباعها

الكلمات المفتاحية: القطاع الزراعي ، التمويل المصرفي، قرض فلاحي، المخاطر

Liste des tableaux

Chapitre I

N° de tableau	Intitulé	Page
I-1	Structure des exploitations autogérées en 1965	10
I-2	la production intérieur brut durant l'autogestion (10 DA)	11
I-3	taux de croissance des valeurs ajoutées par grands secteurs d'activité aux prix de l'année précédente chaînés T1 2017- T2 2019	17
I-4	évolution des importations durant la périodes 2017-2018	19
I-5	Exportations algériennes totales et de produits agricoles durant la période 2014-2017	21
I-6	Répartition générale des terres en Algérie durant la période 2011-2015	29

Chapitre III

N° de tableau	Intitulé	Page
III-1	chiffre d'affaire prévisionnel	71
III-2	cout d'investissement	72
III-3	la structure de financement	73
III-4	Echéancier des immobilisations	74
III-5	échancier d'amortissement des immobilisations	74
III-6	Echéancier de remboursement	75
III-7	Le besoin en fond de roulement	75
III-8	Tableau des Comptes de Résultats (en DA)	76
III-9	Tableau emplois / ressources	76
III-10	Détermination de TRI	79
III-11	les crédits relatifs au secteur agricole	81
III-12	la place des crédits agricole par rapport au total des crédits de la BADR	84
III-13	types de crédits demandés par les agriculteurs	83

Liste des figures

Chapitre I

N° de figure	Intitulé	Page
I-1	Evolution du taux de croissance du PIB, et du PIB hors agriculture en volume (%) de 2014-2018	18
I-2	Evolution du taux d'accroissement en volume (en %) de la production agricole sur la période 2011-2018	19
I-3	Les Importations Algériennes de produits agricoles par produits en 2017(millions USD)	20
I-4	Les Exportations algériennes de produits agricoles par produits en 2017	21

Chapitre III

N° de figure	Intitulé	Page
III-1	évolution des crédits agricole durant les années 2013-2019	82
III-2	Types de crédits demandés par les agriculteurs	83

Liste des schémas

Chapitre II

N° de tableau	Intitulé	Page
II-1	Les différents risques bancaires	48

Listes des annexes

N° d'annexe	Intitulé	Page
Annexe 01	Les trois grandes étapes qui caractérisent l'évolution de la BADR	99
Annexe 02	L'organigramme général de la BADR	102
Annexe 03	Organigramme du groupe régional d'exploitation Alger-EST- de la BADR	103
Annexe 04	Bilan prévisionnel	104
Annexe 05	Charges d'exploitation prévisionnelles annuelles	105
Annexe 06	Feuille de performance de poulet de chair	106

Liste des abréviations

Abréviation	Signification
APC	Assemblée Populaire Communale
BADR	Banque de l'Agriculture et du Développement Rural
BFR	Besoin en Fonds de Roulement
BNA	Banque National d'Algérie
CAEC	Coopérative Agricole d'Exploitation en Commun
CAF	Capacité de Auto-Financement
CAPER	Caisse d'Accession à la Propriété et à l'Exploitation Rurale
CAPRA	Coopérative Agricole de Production de la Révolution Agraire
CASNOS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Non Salariés
CF	Cash Flow
CMT	Crédit à Moyen Terme
CNAS	Caisse Nationale des Assurances Sociale
CNMA	caisse nationale de mutualité agricole
DA	Dinar Algérien
DAS	Domaine Agricole Socialiste
DRCI	Délais de Récupération de Capital Investi
DRA	Délais de Récupération Actualisé
DPAMR	Délégation sur Police d'Assurance MultiRisque
EAC	Exploitation Agricole Collective
EAI	Exploitation Agricole Individuelle
EBE	Excédent Brut d'Exploitation
FNDIA	Fond National de Développement de l'Investissement Agricole
FNRA	Fond National de la Révolution Agraire
FNRAD	Fonds National de Régulation et de Développement Agricole
FMVTC	Fonds de Mise en Valeurs des Terres par les Concessions
FPN	fonds propres nets.
GEP	Groupement d'Entraide Paysanne
GI	Groupement d'Indivisaire
GMV	Groupement de Mise en Valeur
GRE	Groupe Régional d'Exploitation
KM	Kilomètre
HA	Hectare
HT	Hors Taxes
IBS	Impôt sur le Bénéfice des Société
IP	Indice de Profitabilité
M	Mètre

MARA	Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire
MADRD	Ministère d'Agriculture et du Développement Rural et de la Pêche
OIC	Office Interprofessionnel des Céréales
ONRA	Office National de la Réforme Agraire
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNDA	Programme National de Développement de l'Agriculture
PNDAR	Programme National de Développement Agricole et Rural
PPDRI	Projets de Proximité de Développement Rural Intégrés
PRR	politique de Renouveau Rural
REP	risques encourus pondéré
PIB	produit intérieur brut
SAU	Superficie agricole utile
SDRD	stratégie de Développement Rural Durable
SWIFT	Society for Worldwide Interbank Financial
TCR	Tableau de Comptes de Résultats
TRI	Taux de Rentabilité Interne
TTC	Toutes Taxes Comprises
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
VAN	Valeur Actuelle Nette
VAR	Value at Risk
VRI	Valeur Résiduelle des Investissements

Sommaire

Introduction Générale	I
CHAPITRE I : Cadre historique sur l'évolution de l'agriculture et son rôle en Algérie	6
Introduction du chapitre I	6
<u>Section 01</u> : L'évolution de l'Agriculture en Algérie.....	8
<u>Section 02</u> : la contribution de l'agriculture dans l'économie nationale	16
<u>Section 03</u> : Les nouvelles politiques du développement agricole et rural	24
Conclusion du chapitre I	32
CHAPITRE II : Les dispositifs et les modes de financement agricoles en Algérie	34
Introduction du chapitre II	35
<u>Section 01</u> : les différents types de financement en Algérie.....	36
<u>Section 02</u> : Les dispositifs de prévention contre les risques du crédit	47
Conclusion du chapitre II	58
CHAPITRE III : Etude pratique de financement d'un projet agricole au sein de la BADR	
Introduction du chapitre III	60
<u>Section 01</u> : la présentation de l'organisme d'accueil de la BADR.....	61
<u>Section 02</u> : étude analytique d'un projet agricole au sein de la BADR....	67
<u>Section 03</u> : évaluation de la contribution de la BADR au financement des projets agricoles en Algérie.....	81..
Conclusion du chapitre III	85
Conclusion générale	86
Bibliographie	91
Annexes	98

Introduction Générale

Introduction générale

Depuis l'indépendance jusqu'à nos jours, l'agriculture Algérienne a subi de nombreuses évolutions qui visaient à changer progressivement la situation économique et sociale existante dans l'espace rural algérien, qui est un espace qui recèle beaucoup de potentialité agricoles, restés longtemps marginalisées suite à des nombreuses crises économiques et sociales. Plusieurs réformes ont été appliquées et qui devaient toucher les causes de la faiblesse de la production et du sous-développement du monde rural, qui représente l'accroissement de la production agricole et la valorisation économique de tous les acteurs favorables pour le dégagement des ressources bénéfiques aux populations locales. Tout cela a pour effet de réaliser un développement durable et harmonieux.

Les différents programmes de développement qui y sont entrepris ont eu certes une influence positive sur la production agricole d'une manière générale, mais en regard des efforts importants consentis par les pouvoirs publics et aux capitaux investis, force est de constater que les objectifs tracés au départ n'ont étaient que partiellement atteints.

La restructuration organique mise en œuvre à partir de l'année 1982 pour l'ensemble des entreprises du secteur public, a également touché le secteur bancaire, Ce qui a donné la naissance d'une nouvelle banque dénommée la BADR.

La nécessité d'accroître la productivité agricole, de l'adapter aux exigences de l'économie de marché et d'améliorer le niveau de vie de producteurs agricoles exige d'introduire dans le secteur rural algérien des innovations technologiques éprouvées. Ces dernières ne peuvent se diffuser dans le système agricole qu'avec la mise en place d'un financement accru et diversifié répondant aux besoins des producteurs, car le plus souvent, leur seule capacité d'autofinancement ne suffit pas. Or, l'accès limité aux services financiers adéquats constitue l'une des contraintes majeures du développement agricole algérien. L'évaluation des progrès accomplis dans le renforcement institutionnel pour répondre aux besoins du crédit de petit exploitant a montré les structures rurales chargées d'animer le marché financier agricole sont encore pour la plupart, récentes, inexpérimentés, inadéquates voir impuissantes face aux besoins financiers réels des producteurs.

Et d'autres termes, l'objectif de financement massif des activités agricoles par les banques algériennes publiques demeurent encore loin d'être atteint. Cela constitue un idéal qu'il faudra atteindre à moyen terme ; le problème général étant ici la faible contribution des banques aux financements de l'agriculture. Deux problèmes spécifiques sous-tendent ce problème générique et méritent une analyse approfondie. Il s'agit, premièrement, du problème de faible niveau

Introduction générale

d'utilisation des services financiers des banques par les producteurs agricoles compte tenu du caractère sélectif des conditions d'accès. En second lieu, se trouve le problème de la faible adéquation entre la gamme des services financiers offerts par les banques et les besoins spécifiques du financement de l'agriculture.

De ce qui précède, nous avons choisi de mener une étude, dans le cadre de notre mémoire, sur le sujet : « **Le financement bancaire des projets agricoles** ».

Pour pouvoir mettre en évidence l'importance du sujet nous avons axé notre travail de recherche sur la problématique suivante : « **Comment adapter les services financiers offerts par les banques algériennes en l'occurrence la BADR aux besoins spécifiques du financement agricole ?** ».

En vue de répondre à notre question principale, des questions subsidiaires s'imposent :

- Quelles sont les réformes et les stratégies mises en œuvre par l'Etat algérien pour développer le secteur de l'agriculture et la place de cette dernière dans l'économie du pays ?
- Comment les agriculteurs contribuent-ils aux développements de l'agriculture ?
- Quels sont les plans mis en place par le gouvernement pour assurer l'autosuffisance alimentaire et le développement de l'agriculture ?

En concordance avec les sous-questions, nous émettons les sous-hypothèses associées :

- ✓ **Hypothèse 1** : Le gouvernement algérien a lancé un programme national de développement de l'agriculture afin de contribuer à la diversification de son économie.
- ✓ **Hypothèse 2** : Un accès facile aux financements bancaires permet aux agriculteurs de développer d'avantage leurs activités.
- ✓ **Hypothèse 3** : La non disponibilité des ressources financière à long terme au niveau de la BADR conduit à une inadéquation des services qu'elle offre par rapport aux besoin de financement de l'agriculture.

Donc, l'objectif de notre travail est d'avoir une estimation sur le terrain de l'état d'avancement des projets agricoles financés et vérifier si c'est possible la concordance entre le financement et la réalisation de ces projets.

Introduction générale

Notre choix de ce thème n'est pas fortuit. Plusieurs motifs nous ont poussés pour choisir ce thème, qui sont les suivants :

- Savoir les obstacles qui empêchent le développement de l'agriculture en Algérie.
- Savoir le processus d'octroi d'un crédit agricole et chercher la différence entre ce dernier et les autres crédits.
- A partir de ce sujet nous avons une occasion de comprendre l'état actuel de secteur agricole en Algérie et la possibilité qu'il peut constituer un vecteur de développement pour l'économie nationale.

La méthodologie utilisée dans notre mémoire est la méthode descriptive et analytique.

- **Descriptive** : basée sur la recherche documentaire (ouvrages, articles, mémoires..).
- **Analytique** : basée sur l'analyse des documents interne de la BADR.

Ce travail n'est pas le seul qui a été fait dans le monde de la recherche universitaire et plus particulièrement en Algérie, il existe d'autres travaux de recherche sur ce thème ou nous prenons **deux modèles** comme suit :

- **IDIR Soufiane et KHALED Fahem**, Financement d'un projet d'investissement agricole : Cas BADR « agence 366 » Aokas, mémoire en vue de l'obtention du diplôme de master en sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion, option Monnaie, Banque et Environnement International, université Abderrahmane Mira de Béjaïa, 2016. Dans ce travail, ils ont essayé de présenter l'influence des politiques menées par l'union européenne (PAC), et les Etats Unis (fram bill) sur l'agriculture et encore plus sur les agriculteurs à l'échelle macro-économique puis d'expliquer l'évolution des modes de financement d'agriculture en Algérie
- **Tamelloult Mounia et Slimani Rebiha**, Le financement bancaire de l'agriculture en Algérie cas de la BADR banque Agence 360 (KHERRATA), mémoire en vue de l'obtention du diplôme de master en sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion, option Monnaie, Banque et Environnement International, université Abderrahmane Mira de Bejaïa, 2017, Dans ce travail, Elles ont essayé d'analyser l'évolution de la production agricole algérienne et l'organisation de secteur agricole avec une étude comparative aux autres pays sud méditerranéens.

Introduction générale

Par contre, notre travail est venu pour analyser l'évolution de secteur agricole en Algérie et présenter les différents types de financement d'agriculture, et par la suite expliquer le processus d'octroi un crédit agricole tout en montrant la contribution de ce dernier à l'amélioration de la rentabilité de l'agriculteur en l'encourageant avec des crédits avantageux et le développement de l'agriculture algérienne d'une manière globale.

Pour réaliser ce modeste travail, nous l'avons divisé en trois principaux chapitres, chaque chapitre est divisé en deux ou trois sections.

- Le premier chapitre intitulé « cadre historique sur l'évolution de l'agriculture et son rôle en Algérie », où nous allons mettre l'accent sur l'évolution de l'agriculture algérienne depuis l'indépendance à nos jours, ainsi que sa place dans l'économie national.
- Le deuxième chapitre, « les dispositifs et les modes de financement agricole en », nous aborderons les types de financement et les différents crédits agricole, ainsi que les risques que les banques affrontent, et à la fin mettre la lumière sur les moyens de prévention contre ces risques.
- Le troisième chapitre, « étude pratique de financement d'un projet agricole au sein e la BADR », nous allons le consacrer pour le cas pratique où nous allons traiter une demande de crédit agricole d'une part, et nous analysons les crédits accordés par la BADR au secteur agricole puis nous essayons de conclure les obstacles de financement agricole d'autre part.

CHAPITRE I :
Cadre historique sur
l'évolution de l'agriculture
Et son rôle en Algérie

Introduction du chapitre I:

Aujourd'hui, l'agriculture représente environ de 12 % du produit intérieur brut de notre pays alors qu'il fut un temps où elle était parmi les pays exportateurs des produits agricoles vers l'Europe pendant la période coloniale.

Après l'indépendance, les autorités Algériennes ont mis en place un plan d'action afin d'assurer la sécurité alimentaire du pays, de développer l'emploi et d'augmenter les revenus en zone rurale.

L'agriculture, aujourd'hui à travers le monde, est également une source d'accumulation de richesse, mais en Algérie sa mission principale est de préserver un minimum de sécurité alimentaire pour la population, ce qui bien entendu implique une utilisation efficace des facteurs de production et une allocation optimale des ressources. Cette orientation permettra certainement au secteur de faire face à la compétitivité internationale ce qui n'exclut pas le développement des segments d'exportation.

Malgré les dysfonctionnements que l'agriculture algérienne a connus, il n'en demeure pas moins qu'elle recèle encore des potentialités qui lui assurent des avantages. Et c'est dans cette optique nous allons traiter dans ce chapitre les **trois points suivants** :

Section 01 : L'évolution de l'agriculture en Algérie

Section 02 : La place de l'agriculture dans l'économie nationale

Section 03 : Les nouvelles politiques du développement agricole et rural

Section 01 : L'évolution de l'Agriculture en Algérie :

Depuis l'indépendance, l'Algérie a accordé une importance particulière au secteur agricole et ceci se voit à travers les différentes politiques agricoles mises en œuvre dans l'objectif d'atteindre la sécurité alimentaire, qui reste la préoccupation majeure de notre pays à ce jour.

1.1. La période coloniale (1830 -1962) :

Durant la présence française en Algérie, le secteur agricole est valorisé par le capital agraire colonial ; l'essentiel du produit est orienté (exporté) pour satisfaire les exigences économiques et les intérêts financiers de la métropole française.¹

A partir de 1830, la dépossession des fellahs algériens par les colons avait été possible grâce à l'introduction et la mise en application de tout un arsenal juridique (une série de lois, de décrets et d'ordonnances). L'objectif de l'arsenal juridique fut la destruction de la structure tribale et la privatisation des terres par le biais de laquelle le caractère d'inaliénabilité des terres serait supprimé.²

Tandis qu'en 1954 :³

- L'agriculture algérienne fournit, en 1954, 80% des exportations totales (évaluées à 140.3 milliards de francs, dont 82% vers la métropole). Avec 54.4 milliards, le vin représente 48% des exportations agricoles (c'est le produit-clé)
- Les importations totales se montent à 217 milliards de francs : elles sont couvertes par les ventes qu'à proportion de 64.22%, le budget métropolitain prenant le solde à sa charge.
- Malgré sa vocation agricole, l'Algérie importe une bonne partie de son alimentation : sucres, café, produits laitiers, bois....
- La situation de l'agriculture algérienne dans l'ensemble du commerce extérieur reflète le caractère dépendant et incomplet de cette économie.

¹ OUALIKENE Selim MA.CC, **Les fondements explicatifs du mode d'organisation de l'économie nationale Algérienne à la veille de l'indépendance**, Revue Campus N°14 , université Mouloud MAMMARI de Tizi-ouzou, p 17

² GUERRAD Chahrazed ,**la question du foncier agricole Algérien entre discours et actions :cas de la Vallée du saf-saf (skikda)**,mémoire en vue d'obtention de diplôme de magister en aménagement du territoire, faculté des science de la terre, université Mentouri de Constantine, 2004, p 68-69.

³ ABDELMELEK Hanane, SMAIN Soumia : **le financement bancaire du secteur agricole cas : BADR** , mémoire en vue d'obtention de diplôme de master, Option : monnaie et banque, ESC, 2015, P 13 , révisé par nos-soins).

Et entre 1959 et 1962 :

- la structure de la production intérieure brute est dominée par l'agriculture et les services qui en constituent 70%.¹
- A la veille de l'indépendance, l'Algérie coloniale a connu une série de réformes agraires entreprises par le gouvernement français dont les principales étaient contenues dans le Plan de Constantine (1958), celui-ci avait pour objectif de distribuer des terres à des fellahs sans terres ou à des propriétaires d'exploitation trop petite, pour améliorer leur niveau de vie. Dirigée par la CAPER (Caisse d'Accession à la Propriété et à l'Exploitation Rurale), cette réforme devait aboutir à la distribution de 250 000 hectares au profit de 10 000 familles remplissant l'une des conditions précédentes. Mais la portée de cette réforme fut très limitée à cause de la guerre de libération.²
- En 1962, l'Algérie hérite d'une situation socio-économique très difficile.

1.2. L'agriculture Algérienne de 1962 à 1970 :

1.2.1. L'autogestion agricole (1962-1967) :

A l'indépendance, l'Algérie a hérité d'un monde rural dit moderne et traditionnel. Le premier monde disposait des grandes exploitations et utilisait des techniques avancées (machines, engrais.....), tandis que le second, disposait des minuscules exploitations et utilisait des techniques traditionnelles.

En 1963, sous la présidence de Ben Bella, une première réforme agraire a eu lieu en Algérie celle de la nationalisation des terres coloniales et la mise en place dans les fermes nationalisées d'un système dit d'**autogestion**.³ Le secteur autogéré de l'agriculture se compose essentiellement d'exploitations abandonnées par leurs propriétaires européens au cours de l'été 1962, s'organisant spontanément en comités de gestion, les salariés des domaines désertés décidèrent de poursuivre les travaux et de mener à bien les récoltes, et les pouvoirs publics interviennent ensuite pour donner un statut légal à la gestion de ces biens vacants. Les terres

¹BENISSAD Mohamed Hocine, **l'économie algérienne contemporaine**, PUF-Paris, 1980, p 11

² GUERRAD Chahrazed, Op-cit, P 73 .

³ Gauthier de villers, **l'état et la révolution agraire en Algérie**, revue française de science politique, n°1, 1980, p 112, téléchargé de : <https://www.persee.fr> (consulté le 10/10/2019 à 10h20).

CHAPITRE II : les dispositifs et les modes de financement agricole

furent nationalisées et soumises au régime de l'autogestion constituèrent le secteur socialiste de l'agriculture algérienne.¹

La mise en place de l'autogestion répondait à la volonté de constituer un appareil d'Etat reposant sur une forte étatisation de l'économie, et d'assurer la continuité de l'exploitation des terres qu'avaient été délaissées par les colons et de sauvegarder le patrimoine productif national.

L'organisation de ces domaines autogérés s'effectuait grâce à l'O.N.R.A (Office National de la Réforme Agraire) qui a vu le jour le 18 mars 1962 et qui **avait pour but** : ²

- La réalisation des programmes de réforme agraire du Gouvernement.
- L'organisation de la gestion des fermes abandonnées par leurs propriétaires.

Tableau I-1: Structure des exploitations autogérées en 1965

Superficie	Nombre	Surface totale en ha	% du secteur socialiste
Moins de 10ha	67	3 730	0.16
100 à 500 ha	683	213 130	9.14
500 à 1000 ha	620	447 715	19.19
1000 à 2000 ha	510	711 155	30.49
2000 à 5000 ha	286	812 755	34.83
Plus de 5000 ha	22	144 375	6.19
Total	2 188	2 332 860	100.00

Source : ISNARD.H, «Les structures de l'autogestion agricole en Algérie», revue géographique des pays méditerranéens, n°2, 1968, p 141, téléchargé de : <https://www.persee.fr> (consulté le 23/10/2019 à 11h30).

En 1965, le secteur autogéré couvrait 2 332 860 hectares et la superficie moyenne de l'exploitation autogérée s'élevait à 1 066 hectares s'éloignant ainsi des structures foncières de la colonisation. Le socialisme a éliminé la majeure partie des petites exploitations, selon les chiffres 67 seulement de moins de 100 hectares subsistent, dont 27 de moins de 50 hectares couvrent à peine 3 730 hectares, soit 0.16% du secteur autogéré, et on en compte 1 303 entre 100 et 1000 hectares et 796 hectares entre 1000 et 5000 hectares. Les 22 exploitations qui dépassent 5000 hectares groupent 6.19% des terres

¹ ISNARD.H, Op-cit, p 139-140

² GUERRAD Chahrazed, Op-cit, P 79.

Tableau I-2 : la production intérieure brut durant l'autogestion (10 DA)

Année	1960	1963	1966	1969
Agriculture	2 500	2 300	1 966	2 400
Total	9 420	11 214	12 490	17 040
Part d'Agriculture	22,5 %	22%	15,8 %	14,1 %

Source : Henni Ahmed, économie de l'Algérie indépendante, ENAG, Alger, 1991, P 35

D'après les données du tableau au-dessous, nous constatons qu'au cours des premières années de l'indépendance, l'agriculture Algérienne représente environ 22% du produit intérieur brut (PIB) en 1960, cette part à diminuer progressivement pour atteindre les 14% en 1969.

1.2.2. Le secteur agricole privé (1967-1970) :

Bien qu'en superficie et en nombre d'exploitations, il soit le plus important, le secteur agricole privé est mal connu, d'autant plus mal connu qu'il est un secteur agricole caractérisé, lui-même, par des modes d'appropriation et d'exploitation d'une grande diversité et d'une grande complexité (indivision...).

Le recensement agricole n'a été effectué que tardivement et a eu peu d'impacts car peu exploité. Cette méconnaissance résulte en partie du fait que tous les efforts, les cadres et investissements officiels ont été mobilisés sur le secteur public, et d'autre part, les organes de tutelle du M.A.R.A. (Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire) n'ont aucune emprise sur ces exploitations agricoles privées, qui ne bénéficient pratiquement d'aucun encadrement, d'aucun conseil et d'aucune directive. Les exploitations privées embauchent le plus petit nombre d'ouvriers permanents, par contre, elles font appel à une grande masse de main d'œuvre saisonnière.¹

Le secteur privé agricole se caractérise par une forte inégalité dans la distribution qualitative et quantitative des terres qui fait que le niveau de revenu de la grande majorité des agriculteurs

¹ GUERRAD Chahrazed , Op-cit, P 83.

ne leurs permet pas d'acquérir les équipements et intrants nécessaire à l'augmentation de la productivité et des rendements.¹

1.3. La révolution agraire (1971-1987) :

Il ressort que les réformes successives des structures de l'autogestion, les injections de capitaux, de matériel agricole et les campagnes de sensibilisation du monde rural n'ont pas pu stopper la décadence du secteur. Cette situation de blocage et de décomposition, a consacré la non performance économique et sociale de l'autogestion, dans laquelle s'est enlisée l'agriculture. L'échec de cette première tentative, pour la mise en place d'une nouvelle articulation, allait être reprise et dynamisée dans le cadre de la révolution agraire.

1.3.1. Cadre de mise en place de la Révolution Agraire :

Le but poursuivi de la Révolution Agraire est d'assurer une répartition juste et efficace des moyens de production. Cette politique a visé à réinstaurer une certaine justice sociale et à garantir l'épanouissement de la société rurale à travers une refonte conséquente des structures agraires et des formes d'appropriation des terres, et ceci par la suppression de la grosse propriété agricole, par la redistribution de terres aux fellahs sans terre, par la mise en place d'équipement d'encadrement, et par la réalisation du projet « 1000 villages socialistes ». De cette manière, la Révolution Agraire devait permettre aux agriculteurs d'accéder à des conditions de vie et de travail conformes à l'éthique socialiste et aux exigences du progrès.

L'application dès 1971 de plusieurs textes législatifs et réglementaires relatifs à la Révolution Agraire entraîne la campagne algérienne dans une autre politique d'organisation spatiale et sociale. Cette dernière s'inscrit dans un cadre socialiste et préconise des opérations dites de Réforme Agraire et Foncière et qui a comme principe (affirmé dans l'article 1 dans l'ordonnance de 1971) « La terre appartient à ceux qui la travaillent ».²

1.3.2. Les organes participant à l'exécution de la Révolution Agraire :

Les organes sont :³

¹ BOURI Chaouki, **Les politiques de développement agricole le cas de l'Algérie « impact du PNDA/PNDAR sur le développement économique »**, Thèse de Doctorat en science commerciales, option : monnaie et banque, faculté des science économiques et de gestion et sciences commerciales, Université d'Oran, 2011, P 92.

² GUERRAD Chahrazed, Op-cit, p 88.

³ Ibid, P 79.

1.3.2.1. Commission Nationale de la Révolution Agraire (CNRA) :

C'est une commission interministérielle ayant pour mission d'étudier et de mobiliser les moyens juridiques, administratifs, techniques ou financiers nécessaires à la réalisation des objectifs de la Révolution Agraire, de promouvoir la mise en place des organes techniques et politiques, de suivre, de coordonner et de contrôler leurs activités.

1.3.2.2. L'Assemblée Populaire Communale (APC) :

Elle a pour tâche de procéder au recensement des terres à verser au Fond National de la Révolution Agraire (FNRA), de discuter du plafond de limitation de la propriété applicable dans la commune et des lots à attribuer, de préparer les listes des propriétaires touchés par la Révolution Agraire et des attributaires, d'installer ces attributaires et leurs familles dans les meilleures conditions, de s'assurer qu'ils disposent des moyens de production nécessaires et de contribuer enfin à la promotion des groupements et coopératives agricoles.

1.3.2.3. L'exécutif de wilaya :

L'exécutif de wilaya dirige, coordonne et contrôle l'ensemble des activités, des services et organes participant aux opérations de la Révolution Agraire. Il installe les Assemblées Populaires Communales, centralise leurs propositions en matière de nationalisation et d'attribution des terres, assure la mise en place des moyens techniques et financiers.

L'exécutif de wilaya est aidé dans cette tâche par un chargé de mission spécialement désigné à cet effet. L'Assemblée Populaire de Wilaya délibère sur les propositions des APC qui lui sont transmises par l'exécutif de wilaya. Elle arrête les décisions en matière de nationalisation et d'attribution des terres qu'elle transmet à l'exécutif de wilaya pour leur mise en œuvre.

1.3.3. Etapes d'application de la Révolution Agraire :

Les groupements coopératifs institués dans le cadre de la Révolution Agraire en vue de l'exploitation et de la production étaient de deux types : la CAPRA (Coopérative Agricole de Production de la Révolution Agraire) et la CAEC (Coopérative Agricole d'Exploitation en Commun). A ces deux types d'unités de production agricoles, se sont ajoutés trois sortes de groupements pré coopératifs : le GMV (Groupement de Mise en Valeur), le GI (Groupement d'Indivisaire) et le GEP (Groupement d'Entraide Paysanne). Le GMV était créé sur des terres

peu fertiles, nécessitant au préalable des opérations de mise en valeur pour devenir des unités de production de type CAPRA.¹

La mise en œuvre de la révolution agraire relève de trois phases techniques, et dont les deux premières doivent être réalisées assez rapidement.

- **La première phase, datant de 1972** : concerne la reprise des terres appartenant aux collectivités locales, communales, de wilaya et autres établissements publics.
- **La deuxième phase de 1973** : vise essentiellement la nationalisation des terres des propriétaires absents.
- **La troisième phase débutant de 1975** : a trait à la steppe constituée de terrains de parcours collectifs. Cette phase a pour but d'endiguer le surpâturage, responsable de la dégradation des sols, par l'établissement de normes de densité.

1.3.4. La restructuration des domaines agricoles de 1980 - 1987 :

La procédure de restructuration de 1980 intervient en réponse aux problèmes structurels et socio-économiques du secteur agricole, à la recherche d'une plus grande efficacité de l'activité agricole. La promotion du monde rural et l'autosuffisance alimentaire ont été réaffirmées comme objectifs fondamentaux de la politique nationale agricole.

En vue d'homogénéiser les différents secteurs de l'agriculture algérienne et d'améliorer les niveaux de performance, une première opération de restructuration fut lancée en 1980 dans le but d'uniformiser les modes d'appropriation, d'exploitation et de gestion des terres et exploitations agricoles au sein du secteur public.

Cette restructuration est venue mettre fin à un dualisme entre deux modes de gestion, en créant un système juridique unique appelé Domaine Agricole Socialiste (DAS) où toutes les terres à vocation agricoles sont versées à un fond unique, appartenant à l'état, et une gestion réelle par les agriculteurs, dont ils seront désormais les premiers responsables quant à la bonne démarche de leur unité ou de son échec.

Malgré l'autonomie que veut instaurer la restructuration de 1980, les exploitations agricoles étaient loin d'une autonomie réelle et effective ; car elles restaient le plus souvent sous une

¹GUERRAD Chahrazed, Op-cit, P 91

tutelle assez contraignante. Ces contraintes poussent une fois de plus, les autorités en 1987, à procéder à une nouvelle opération de restructuration du secteur agricole.¹

1.4. L'agriculture Algérienne de 2000 jusqu'à aujourd'hui :

A la sortie des années noires du terrorisme, il s'agit de restructurer le monde rural qui a payé un lourd tribut, d'enrayer l'exode vers les centres urbains et de relancer le développement économique, en particulier l'agriculture.²

Depuis 2000 jusqu'à nos jours, nous pouvons résumer les différents ajustements que l'agriculture algérienne a subi **comme suit** :

- **2000 : le Programme National de Développement de l'Agriculture (PNDA)**: il avait pour objectif principal d'assurer la sécurité alimentaire du pays et de gérer d'une façon durable les ressources naturelles.
- **2003 : Programme National de Développement Agricole et Rural (PNDAR)**: il a été élaboré pour **deux objectifs principaux** :
 - La relance de l'économie agricole, la mise à niveau et la modernisation des exploitations agricoles.
 - La revitalisation et le développement local des espaces ruraux, tout en veillant à la préservation des ressources naturelles.

Parmi les outils privilégiés du développement rural, les Projets de Proximité de Développement Rural Intégrés (PPDRI) ont été mis en place pour renforcer les actions de développement local (infrastructures, santé, éducation...)³.

- **2006 : la politique de Renouveau Rural (PRR)** : il cible prioritairement les zones où les conditions de production sont les plus difficiles pour les agriculteurs.
- **2008 : La politique de renouveau de l'Economie agricole** : afin de se focaliser sur le développement de la production agricole.
- **2014 : Le plan Quinquennal 2015-2019** : Le programme jouera un rôle pilote pour le développement du secteur jusqu'à fin 2019 et supervisera des changements ambitieux, tels que l'introduction de technique de pointe en matière d'irrigation et une politique résolue

¹ GUERRAD Chahrazed , Op-cit, pp 100- 104

² BOURI Chaouki, Op-cit, P 365.

³ BOUBKEUR Mouloud, **Le financement bancaire des activités agricoles : cas de l'élevage bovin dans la wilaya de Bejaia par la BADR-banque (agence kherrata)**, Mémoire en vue d'obtention de diplôme de master en sciences économiques Option : Monnaie & Banque, Faculté des Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales, Université Abderrahmane MIRA – Bejaia, 2016, P 33.

visant à l'accroissement de l'utilisation d'engrais. L'Etat s'emploiera également à développer la production nationale de produits de base tels que les pommes de terre et le lait.¹

- **2016 : Le plan FELAHA 2019:** lancé par le MADRP, qui avait pour **objectif** :
 - ✓ Réduire les importations agricoles de 2 milliards de dollars par la substitution de la production nationale,
 - ✓ Une exportation de produits pour une valeur de 1,1 milliard de dollars

Le plan FELAHA 2019 se décline en trois paliers : l'agriculture et l'élevage, les forêts et les bassins versants ainsi que la pêche et l'aquaculture.²

Mais malheureusement l'Algérie n'a pas pu atteindre ces objectifs dans le domaine agricole (en 2018, la facture d'importation peine à régresser).

Il est à souligner que Les politiques le plus importantes qu'a eues l'économie Algérienne sont les deux premiers programmes (PNDA, PNDAR), qui vont être notre objet d'étude dans la troisième section.

Section 02 : la contribution de l'agriculture dans l'économie nationale

L'agriculture demeure un moteur du développement économique de la plupart des pays en développement.

En Algérie, l'agriculture a longtemps été le théâtre de contradictions et de problèmes, qui sont le résultat du non concordance des politiques agricoles avec la structure socioéconomique du monde rural. Elle se trouve aujourd'hui face à un défi majeur, celui d'assurer la sécurité alimentaire.

2.1. La place de l'agriculture dans l'économie nationale :

2.1.1. Le poids de l'agriculture dans le PIB :

Le meilleur indicateur économique qui peut nous orienter sur la participation de l'agriculture est sans doute la part de cette dernière dans la formation du P.I.B.

¹ MOUSSACEB.N, TIGHZER.T, **Impact du secteur agricole sur la croissance économique en Algérie**, Mémoire de fin de cycle En vue de l'obtention de diplôme de Master en sciences économiques, Option : Economie Appliquée et Ingénierie Financière, Faculté des Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales, Université Abderrahmane Mira-Bejaia, 2017 ,p 21.

² Hamza B,**Nouveau plan agricole FILAHA 2019 : Pour objectif de réduire les importations de 2 milliards de dollars**, publié, le 05/06/2016, téléchargé de : <https://www.lemaghrebdz.com> (consulté le 10/11/2019 à 14 :47).

CHAPITRE II : les dispositifs et les modes de financement agricole

On constate que, plus la part de l'agriculture dans la formation du P.I.B est importante et plus on a tendance à considérer que ce pays est à vocation agricole. Plus un pays ne dispose pas de conditions idoines pour la pratique de l'agriculture, plus sa part dans le P.I.B est donc insignifiante.

Si l'on considère l'évolution de la participation de l'agriculture dans le PIB depuis l'indépendance, on ne peut que constater un effondrement chronique du secteur agricole dans l'économie algérienne. Actuellement l'agriculture algérienne participe à hauteur de 12% dans le P.I.B.

Tableau I-3 : taux de croissance (en%) des valeurs ajoutées par grands secteurs d'activité aux prix de l'année précédente chaînés T1 2017- T2 2019

Source : office national des statistiques, les comptes nationaux trimestriels 2^{ème} trimestre 2019, N°867,2019, P2

Année Secteur	2017				2018				2019			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2		
Agriculture	0.5	0.7	1.1	1.8	1.0	4.3	7.0	5.6	3.0	5.0	2.7	1.8
Hydrocarbures	8.3	0.3	-5.3	-11.3	-2.4	-3.9	-6.9	-8.4	-6.4	-6.4	-7.1	-8.3
Industries	3.6	4.7	6.0	4.4	4.7	4.6	2.9	5.0	3.8	4.1	4.9	4.6
BTPH y compris STPP	5.4	2.0	5.2	5.9	4.6	6.1	3.8	5.8	5.1	5.2	2.9	3.5
Services marchands	3.7	4.0	3.3	3.8	3.7	3.8	4.2	3.3	3.4	3.7	4.8	3.1
Services non marchands	1.2	0.3	0.6	0.0	0.5	2.3	2.6	3.2	2.7	2.7	1.8	2.3
La production Intérieure Brute	<i>3.7</i>	<i>1.6</i>	<i>1.0</i>	<i>-0.5</i>	1.5	<i>1.5</i>	<i>1.2</i>	<i>0.9</i>	<i>1.0</i>	1.1	<i>1.2</i>	<i>-0.1</i>
Le produit Intérieur Brut	<i>3.3</i>	<i>1.4</i>	<i>1.0</i>	<i>-0.4</i>	1.3	<i>1.6</i>	<i>1.4</i>	<i>1.3</i>	<i>1.3</i>	1.4	<i>1.3</i>	<i>0.3</i>
le PIB hors Hydrocarbures	<i>2.1</i>	<i>1.6</i>	<i>2.3</i>	<i>2.3</i>	2.1	<i>2.9</i>	<i>3.5</i>	<i>3.7</i>	<i>3.2</i>	3.3	<i>3.5</i>	<i>2.8</i>
Le PIB hors Agricultures	<i>3.7</i>	<i>1.5</i>	<i>0.9</i>	<i>-0.6</i>	1.3	<i>1.2</i>	<i>0.6</i>	<i>0.7</i>	<i>1.0</i>	0.9	<i>1.1</i>	<i>0.1</i>

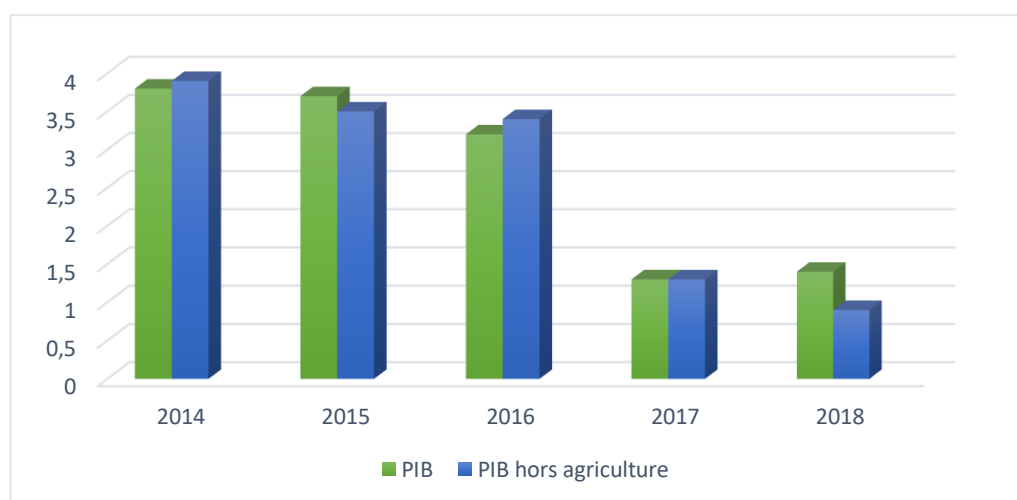
D'après ce tableau statistique, **on constate que :**

- ✚ Au deuxième trimestre de 2019, nous avons remarqué un ralentissement du rythme de croissance dans le secteur agricole de 1.8% au lieu de 7.0% à la même période de 2018.
- ✚ Pour la deuxième année, il est observé une forte croissance de la valeur ajoutée de l'agriculture de 5% et elle occupe la 2ème place en termes de contribution au PIB après qu'elle a occupé la 4ème place en 2017.
- ✚ La croissance du secteur agricole en 2018 est due à une production de céréales largement plus importante que celle de 2017, « soit 61.0 millions de quintaux en 2018 contre

34.8 millions de quintaux en 2017 mais également à un meilleur comportement des autres spéculations ». ¹

- ✚ Au deuxième trimestre de 2019, le produit intérieur brut affiche un ralentissement de son rythme de croissance, passant de 1.4% en 2ème trimestre de l'année 2018 et même de celle de 2017 à 0.3 % durant la même période de l'année 2019. Cette baisse est dû au ralentissement de la valeur ajoutée des hydrocarbures, qui occupe une place importante dans le PIB contrairement à l'agriculture, soit -8.3% eu lieu de -6.9% en 2018.

Figure I-1 : Evolution du taux de croissance du PIB, et du PIB hors agriculture en volume (%) de 2014-2018



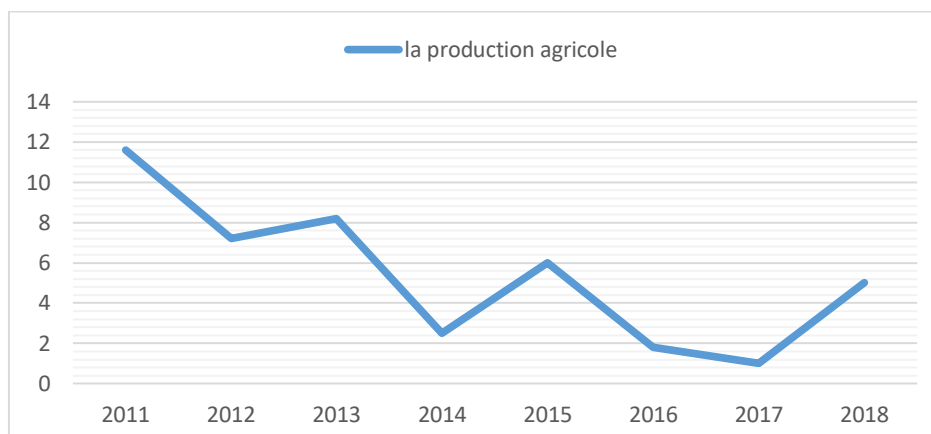
Source : réalisé par nous même à l'aide des données d'ONS*

D'après ce graphe, **il est observé** :

- Un ralentissement du rythme de croissance dans le PIB hors agriculture durant toutes les cinq années.
- Et un ralentissement de croissance aussi pour le PIB sauf la dernière année où l'économie algérienne a réalisé une croissance de 1,4%, qui est légèrement supérieure à celle de 2017. D'où, la contribution de secteur agricole dans l'économie Algérienne durant cette période est trop faible.

¹ Office national des statistiques, **les comptes économiques en volume de 2015 à 2018**, N° 862, 2019, P 04
(*): Office National des Statistiques

Figure I -2 : Evolution du taux d'accroissement en volume (en %) de la production agricole sur la période 2011-2018



Source : réalisé par nous-même à l'aide des données d'ONS

En 2011, le taux de croissance dans l'agriculture est appréciable. Ainsi, après un ralentissement de la valeur ajoutée de l'agriculture de 2,5 % en 2014 et de 1,0% en 2017, l'année 2018 renoue avec un taux de croissance supérieur évalué à 5,0%.

2.1.2. La place de l'agriculture dans le commerce agroalimentaire :

2.1.1.1. Les Importations :

L'Algérie est un des principaux importateurs mondiaux de céréales. En 2017, la facture céréalière algérienne (blé et maïs) a dépassé les 2,75 milliards de dollars, soit 29 % de ses importations agricoles totales. Elle est également un importateur important de lait et produit laitiers pour un montant de 1,41 milliards de dollars, soit 15 % de ses importations agricoles, comme nous le montre la figure n°3, page 19

Tableau I-4 : évolution des importations durant la période 2017-2018

Valeurs en millions US

Désignation	7 mois 2017		7 mois 2018		Evolution %
	Valeur	Structure %	Valeur	Structure %	
Total d'importations	27 197	100%	26 908	100%	-1,06
Dont produits agricoles :					
1- Produits Alimentaires	5 185	19,06	5 236	19,46	0,98
2- Produits non alimentaires	4 888	17,97	5 543	20,60	13,40

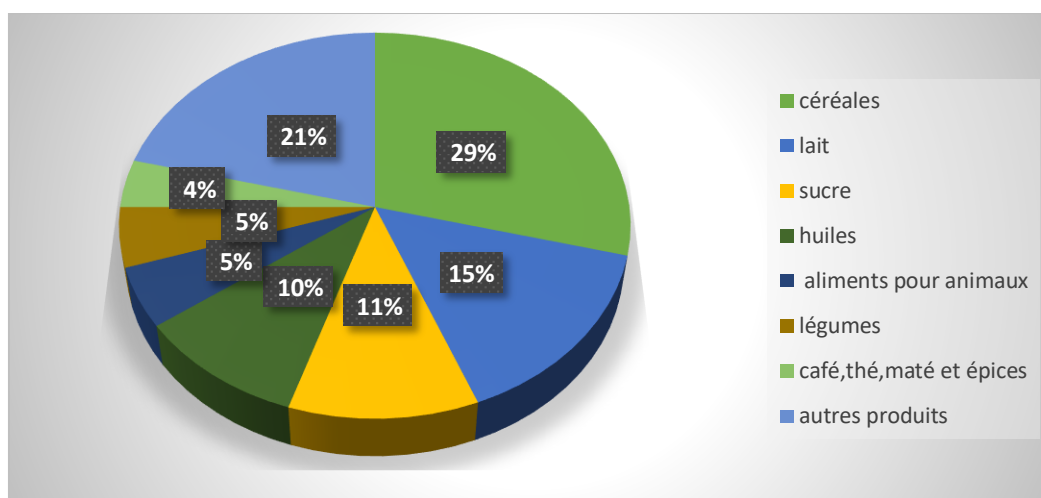
Source : direction générale des Douanes, statistiques du commerce extérieur de l'Algérie, 2018, p 5

CHAPITRE II : les dispositifs et les modes de financement agricole

Le commerce extérieur Algérien a enregistré au cours des sept premiers mois 2018 :

- Un volume global des importations de 26,91 milliards de dollars US soit une baisse de 1,06% par rapport aux résultats des sept premiers mois 2017.
- Une augmentation pour les produits alimentaires de 0,98%, et les produits de consommation non alimentaires avec 13,4%

Figure I-3 : Les Importations Algériennes de produits agricoles par produits en 2017(millions USD)



Source : élaboré par nous-même à partir des données collectées de <https://www.trademap.org> (consulté le 23/11/2019 à 14h25).

2.1.1.2. Les exportations :

Les résultats globaux en matière des réalisations du commerce extérieur de l'Algérie pour l'année 2015 et 2016 ont enregistré une baisse successive des exportations des produits agricoles de 34795,95 millions de dollars et 29991,1 millions de dollars, respectivement, au lieu de 60387,69 millions de dollars en 2014.

En 2017, les exportations de produits agricoles ne représentaient pas plus de 1 % des exportations algériennes totales, soit près 331 millions de dollars. Les résultats sont présentés dans tableau ci-dessous :

CHAPITRE II : les dispositifs et les modes de financement agricole

Tableau I-5 : Exportations algériennes totales et de produits agricoles durant la période 2014-2017

En millions de dollars

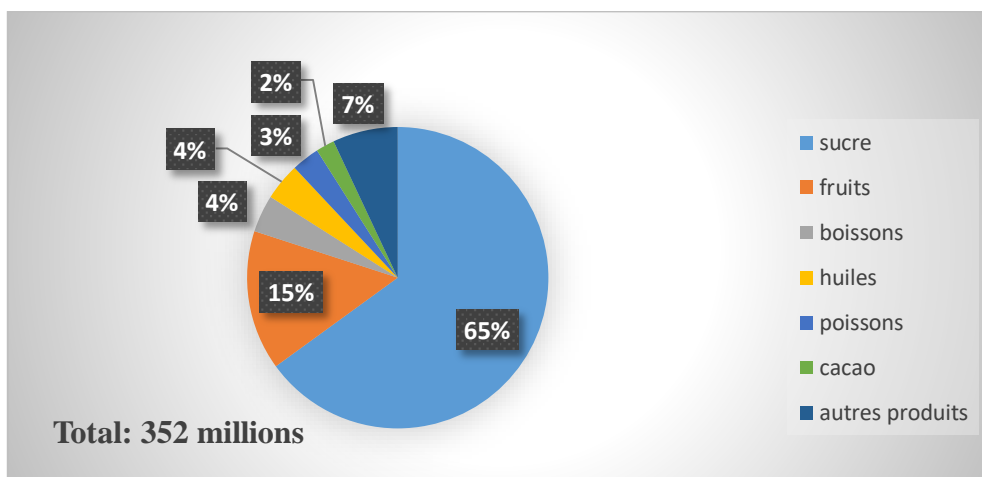
	2014	2015	2016	2017
Exportations totales	60387,69	34795,95	29992,1	35191,12
Exportations des produits agricoles	325,957	237,324	331,006	352,287
% des produits agricoles	0,54%	0,68%	1,1%	1,0%

Source : trademap, Op-cit.

On observe une faible participation du secteur agricole dans l'exportation en général.

Figure I-4 : Les Exportations algériennes de produits agricoles par produits en 2017

En millions de Dollars



Source : trademap, Op-cit

2.2. Le rôle de l'agriculture dans l'économie :

2.2.1. L'économie et l'agriculture :

Les économistes qui ont étudié les modalités de croissance dans les pays actuellement industrialisés exhortent que le progrès agricole est nécessaire pour la réussite du décollage économique. La plupart des révolutions industrielles semblent avoir été précédées par une amélioration sensible de la productivité et de la production agricole.

S'ajoute à cela les phénomènes d'influence réciproque entre les progrès de l'agriculture et ceux de l'industrie ; en effet, la complémentarité entre ces deux secteurs est primordiale, dans le sens où, l'agriculture constitue un moteur à l'essor industriel du fait qu'elle fournit les matières premières nécessaires non seulement pour l'industrie alimentaires, mais aussi pour plusieurs d'autres branches d'activités tel que le textile, l'industrie pharmaceutique, la menuiserie ... et plus récemment l'agro carburant, de la même manière l'industrie est à l'origine du développement de l'agriculture à travers le progrès technique, celui-ci fourni des matériaux de plus en plus sophistiqués qui facilitent les différentes étapes du processus de la production, et améliorent la productivité agricole. Les améliorations considérables dans la production agricole sont une condition essentielle pour la réussite d'une croissance économique, pour qui lui le progrès agricole joue un triple rôle qui se clarifie à travers trois faits :¹

D'une part, par le fait que grâce à la prospérité de l'agriculture, on peut subvenir aux besoins alimentaires d'une population urbaine en expositions, sans recourir à l'importation de produits alimentaires, mais bien au contraire l'agriculture peut concourir par l'exportation des excès de production à l'équilibre de la balance commerciale et engendrer des rentabilités qui peuvent être redirigées vers l'investissement et donc participer à la croissance économique.

D'autre part du fait que, l'augmentation générale des revenus réels dans l'agriculture liée à l'accroissement de la productivité, permet un prélèvement fiscale plus important, indispensable pour financer les investissements publics d'infrastructure, sans avoir à soumettre les populations rurales à la sous-alimentation, ou la population urbaine à une inflation des prix, en même temps cette élévation des revenus suscite de la part des agriculteurs une demande effective supplémentaire en biens de consommation qui accroît les débouchés de l'industrie nationale.

En fin, à travers le fait que l'agriculture met à la disposition du secteur industriel une partie de ses revenus excédentaires, qui sont utilisés pour accroître ces capacités de production.

La participation de l'agriculture à l'économie est la plus souvent consubstantielle à son niveau de développement. Plus elle réussit dans sa fonction initiale, et plus son rôle est prépondérant dans la vie des hommes. A contrario, quand elle peine à nourrir la population autochtone et qu'il faille faire appel à un autre pays pour l'aider dans son rôle de nourrir la population, alors

¹ BOUBKEUR Mouloud, Op-cit, p 28

elle devient un boulet trainé par tous les gestionnaires de ces pays chargés d'encadrer ce secteur vital pour l'économie.

On tentera de montrer comment l'agriculture s'articule dans l'activité économique d'un pays. Sauf que la tâche est ardue car tout ce qui est inhérent à l'agriculture est par essence récalcitrant à toute analyse économique en l'état actuel des méthodes d'investigation. Le secteur agricole est celui où le passé est le plus incriminé en raison de son ancienneté. Même lorsque le passé est éloigné, il demeure tenace et continue à manifester son influence dans l'économie d'un pays ou d'une contrée quelconque. Il continue à exercer son influence sur la mentalité des agricultures, sur la structure des exploitations et sur le régime foncier, essentiellement sur le régime foncier qui acte la notion de propriété qui est devenu de nos jours la condition qui régit les relations entre les hommes et les même entre les nations.¹

2.1.2. Les structures économiques de l'agriculture :

Agriculteur produisant de la denrée pour des fins de commercialisation, exerce une activité d'ordre économique qui demande une certaine connaissance des structures économiques du marché et de l'échange des produits agricoles, il **s'agit de** :²

-L'offre et la demande : l'offre et la demande des produits agricoles sur le marché, notamment les denrées alimentaires, sont caractérisées par leurs fluctuations qui dépendent du temps, certains produits par exemple ne peuvent être disponibles que dans certaines saisons. L'offre de ces produits survenant en intégralité dans la même période de l'année, caractérise le marché par une forte présence de vendeurs de sorte que le retrait de quelques vendeurs n'a aucun impact sur la situation du marché et celle de l'offre, on parle alors d'atomicité de l'offre, par ailleurs l'offre et la demande des produits agricoles sur le marché présentent une fluidité telle que la demande s'adapte rapidement aux fluctuations de l'offre et de même l'offre s'adapte facilement à la demande.

-Le prix : les prix agricoles sont, des prix déterminés principalement par le volume de l'offre (Qualité et quantité), le niveau du coût de revient apporte très peu d'influence sur eux.

- La distribution : la distribution des produits agricoles est essentiellement déterminée par l'atomicité de l'offre et de la demande et de leur fluidité sur le marché.

¹ BENTOUCEF.B, **Le rôle de l'agriculture dans le développement économique et social. Qu'en est-il de l'Algérie**, communication au séminaire national sur l'agriculture, Université de Msila, Algérie, septembre 2015, p 67

² MOULOUD Boubekour , Op-cit, P 29

-Le crédit : la production agricole est caractérisée par l'existence d'un espace de temps plus au moins important séparant les revenus des dépenses, cela engendre à l'agriculteur un important besoin en fonds de roulement (pour alimenter sa trésorerie ou bien pour des investissements divers) qu'il est nécessaire de faire appel au financement externe, le crédit en est donc la solution idéale.

Section 03 : Les nouvelles politiques du développement agricole et rural :

Après la politique de la collectivisation et d'autogestion et toutes les politiques menées depuis 1962, n'ont manifestement pas réussi à relancer durablement le développement agricole et rural.

En dépit de lancement d'un vaste programme national de développement de l'agriculture (baptisé PNDA, puis PNDAR), la sécurité alimentaire des algériens semble de moins en moins assurée pour le long terme.

3.1. Le Plan National de Développement Agricole (PNDA) :

3.1.1. Présentation du PNDA :

Le PNDA est un programme élaboré en février 2000 et mis en œuvre en septembre de la même année, il s'est annoncé comme une « révolution tranquille ». Projetant la construction d'une agriculture moderne régulée par les mécanismes du marché, ces concepteurs se fondent sur une problématique de recentrage des actions et des soutiens sur l'exploitant et l'exploitation agricole.¹

3.1.2. Les objectifs du PNDA :

Le PNDA constitue un levier devant assurer la modernisation du secteur agricole. Fondé sur une évaluation des potentialités de ce dernier, et des contraintes auxquelles il était confronté. Le PNDA semble s'engager dans une perspective de développement durable de l'agriculture.

Les principaux **objectifs du plan** sont ²:

¹ BOUKELLA Mourad, **L'Algérie de demain Relever les défis pour gagner l'avenir**, Revue Politiques agricoles, dépendance et sécurité alimentaire, Alger, 2008, P 10

² HABIBI A, CHEKIREB-BOURAS F.Z, MOUHOUCHE B, **analyse de la mise en œuvre du PNDA dans la première tranche du périmètre de la Mitidja**, thèse en vue d'obtention de diplôme de magister en sciences agronomiques, INA, 2009, P 2.

- L'utilisation rationnelle et une valorisation des potentialités naturelles (sol et eau) pour rétablir progressivement les grands équilibres écologiques ;
- La consolidation durable de la sécurité alimentaire du pays par l'intensification et la diversification de la production agricole dans les zones favorables ;
- L'amélioration des conditions de vie et des revenus des agriculteurs ;
- L'amélioration de la compétitivité de l'agriculture et son intégration dans l'économie nationale ;
- La promotion et l'encouragement de l'investissement agricole générateur d'emplois ;

3.1.3. Les composants de PNDA :

Le PNDA s'est traduit sur le terrain par le lancement des **programmes suivants** : ¹

- Programme de mise en valeur par les concessions ;
- Programme de reconversion (adaptation des systèmes de production) ;
- Programme national de reboisement ;
- La grande mise en valeur dans le sud ;
- Le programme de développement des productions agricoles de large consommation et celles à avantage comparatif avéré.

3.2. Le Plan National de Développement Agricole et Rurale (PNDAR) :

En 2002, le Programme national de développement agricole s'est changé et devient le Plan National de Développement Agricole et Rurale (PNDAR).

3.2.1. Contexte, objectifs et dispositif de financement :

Le programme de la relance économique (2000-2004) s'est concrétisé par la mise en œuvre du plan national de développement agricole et rural financé par l'Etat à hauteur de 14 milliards de DA.²

Contrairement aux anciennes politiques menées exclusivement par les institutions administratives, le PNDAR tend à rompre avec cette démarche et permet de susciter l'investissement productif auprès des exploitants agricoles et des populations rurales, en leur facilitant l'accès au financement par le crédit lié associé au fonds National de Régulation et de

¹ ABDELMELEK Hanane, SMAIN Soumia , Op-cit, P 23 , révisé par nos-soins

² ABDELHAMID Abdelaziz, **quelle agriculture pour l'Algérie ?**, office des publications universitaire, Algérie , 2009 , P 141

CHAPITRE II : les dispositifs et les modes de financement agricole

Développement Agricole(FNRAD) et le Fonds de Mise en Valeurs des Terres par les Concessions (FMVTC).¹

Le PNDAR constitue un levier qui doit assurer la modernisation du secteur agricole lors du passage à l'économie de marché.

Les principaux **objectifs du plan** sont ²:

- La restructuration et la réorganisation de l'environnement en amont et en aval du secteur agricole ;
- L'extension de la SAU par des actions de mise en valeur des terres ;
- La reconstruction de l'espace agricole et la réhabilitation des vocations naturelles des différentes régions du pays ;
- L'adaptation des systèmes de production aux vocations du sol des différentes régions du pays et aux conditions climatiques ;
- La libéralisation des initiatives privées au niveau des approvisionnements, de l'écoulement et du conditionnement de la production

3.2.2. Les résultats du PNDAR :

Selon les statistiques fournies par le ministère de l'agriculture, à l'année 2006, **les résultats** sont comme suit:³

- ✓ Le nombre d'exploitation a triplé depuis le début de l'application en 2001 du PNDAR, il est passé de 147.500 exploitations en 2001 à près de 386.821 exploitations.
- ✓ Les surfaces agricoles irriguées ont connu une hausse ; ils ont été multipliés par un facteur de 2,4 passants de 350.000 ha en 2000 à 835.197 ha en 2006.
- ✓ Le potentiel de production viticole a connu un doublement du potentiel de production. Il est passé de 517.000 ha en 2000 à près d'un million d'hectares en 2006.
- ✓ La création de 176 505 Equivalent Emplois Permanents en moyenne par an.⁴

¹ AKERKAR Akli , **Etude de la mise en œuvre du plan national de développement agricole et rural(PNDAR) : Cas de la wilaya de Bejaia**, Revue nouvelle économie, N°12 –vol 01 ,Algérie , 2015 ,p18.

² AKERKAR Akli , Op-cit, P 20- 21

³ BOUCHAKOUR Radhia , **L'impact du PNDA sur l'emploi agricole : cas de la pluriactivité des ménages agricoles en Algérie**, Thèse en vue d'obtention de diplôme du Doctorat en science Agronomique, ENSA, Alger, année non mentionnée, p 71

⁴ AKERKAR Akli ,Ibid, P 23

CHAPITRE II : les dispositifs et les modes de financement agricole

Il est bien difficile de corroborer ou d'infirmer le bien-fondé de ces réalisations affichées puisque aucun bilan d'étape exhaustif n'a été publié à ce jour pour évaluer correctement les résultats, positifs ou négatifs, du plan. ¹

Le PNDAR a touché, particulièrement, les entrepreneurs agricoles contrairement aux ménages des zones éparses, il les a touchés faiblement. Ce qui a poussé l'Etat à adopter d'autres approches ciblant plus les territoires ruraux.

En 2006, un Plan de Renouveau Rural a été mis en place par l'Etat, dont **l'objectif est** :

- Promouvoir un développement économique du pays² et réinsérer dans l'économie nationale les zones marginalisées en mettant en valeur les ressources locales et les produits de terroir jusque-là négligés.³
- Améliorer les conditions d'emploi, de vie et de travail de la population rurale.

Depuis 2008 et suite à la crise alimentaire mondiale, le Ministère de l'Agriculture et de Développement Rural (MADR) a redéfini sa politique agricole à travers la mise en place d'un **programme** portant sur le renouveau de l'économie agricole et rural qui **repose principalement sur** :

- La promotion d'un environnement incitatif pour les exploitations agricoles et les opérateurs agro-alimentaire par une politique de soutien adaptée.⁴
- 10 programmes d'intensification de la production.
- La modernisation de l'administration agricole.

Les politiques publiques passées, ont eu toutes de même des **résultats positifs** :⁵

- La croissance de la production agricole a été surprenante au cours de la décennie (2000-2010) (la valeur ajoutée agricole a augmenté à un rythme annuel moyen supérieur à 5% en Algérie)
- Et des progrès significatifs ont été faits pour la réduction de la pauvreté rurale.

Mais en 2015, la réussite du Renouveau Agricole et Rural demeure encore incertaine.⁶

¹ BOUKELLA Mourad ,Op-cit, P 12

² ABDELMELEK Hanane, SMAIN Soumia, Op-cit, P 26

³ MOULOUD Boubekour, Op-cit, P 34

⁴ BOUCHAKOUR Radhia , Op-cit, P 73

⁵ ABDELMELEK Hanane, SMAIN Soumia, Op-cit, p 26

⁶ MOUSSACEB.N, TIGHZER.T, Op-cit, P 21

Les stratégies de mise en œuvre de la politique de renouveau rural et agricole visent le renforcement de *la sécurité alimentaire* nationale.

3.3. La sécurité Alimentaire :

L'agriculture occupe une place très importante dans l'économie nationale. Où l'alimentation est l'une des besoins primaires de l'homme, et la production agricole a été l'une des premières activités humaines. Ainsi l'agriculture a été l'objet d'enjeux importants parce qu'il fallait assurer d'abord la sécurité alimentaire.

La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.¹

Malgré les différentes politiques agricoles menées par l'Etat algérien à partir des années 2000, l'Algérie reste jusqu'à ce jour dépendante aux importations alimentaires. Les différentes causes qui ont menées le pays vers cette dépendance sont principalement d'ordre politique et d'ordre climatique (eau, pluviométrie...), de la qualité des terrains agricoles et leurs disponibilités ainsi que l'évolution de la démographie (La population a atteint plus de 41 millions d'habitants en 2017).

3.3.1. Les facteurs vulnérables de l'insécurité alimentaires en Algérie :

La sécurité alimentaire en Algérie a connu des avancées significatives durant les deux dernières décennies, mais reste caractérisée par fragilités liées notamment à la dépendance aux marchés extérieurs et au recours aux subventions publiques.²

3.3.1.1. Les contraintes imposées par le territoire :

L'Algérie appartient au triangle aride et semi-aride dont les **conséquences sont** :³

- La sécheresse et l'aridité constituent une menace constante
- Des terres agricoles limitées
- L'indice de pluviométrie pondéré pour les terres agricoles est de 241,5 mm pour l'Algérie.

¹ Publié par le Programme CE-FAO, **Sécurité alimentaire: l'information pour l'action**, 2008, p 1, téléchargé de <https://www.fao.org> (consulté le 20/11/2019 à 19 :34)

² **la sécurité alimentaire en Algérie demeure fragile malgré les avancées réalisées**, publié le 2 /07/2018, téléchargé de <http://www.aps.dz>, (consulté le 13/12/2019 à 15 :07)

³ MOUHOUBI Salah, **Les vulnérabilités, Cas d'Algérie**, édition ENAG, Alger, 2009, pp 83-85

CHAPITRE II : les dispositifs et les modes de financement agricole

- Une érosion continue.
- La désertification constitue une menace pour les terres de parcours
- Le couvert forestier de l'Algérie du Nord est exposé en permanence au risque naturel (incendie) ou à la pression anthropique (déboisement défrichement).
- Raccourcissement du cycle végétal à cause d'un climat plus chaud
- La recrudescence des adventices, de maladies et parasites des végétaux.
- Une répartition inégale de la population : Une étroite bande du littoral surpeuplé qui regroupe 80% de la population, et le reste se répartit entre les Hauts-Plateaux, le Sud et l'extrême Sud. Cette répartition pose d'**énormes problèmes** en matière de :
 - Rationalisation des infrastructures ;
 - Occupation rationnelle du territoire ;
 - Protection du territoire, notamment, dans l'extrême Sud du pays, sous-peuplé.
- Des ressources hydriques limités, une baisse relativement modérée de la pluviométrie aurait un effet très important sur les écoulements de surface et donc sur les conditions de remplissage des ouvrages hydrauliques : 15% de baisse de pluviométrie se traduisant par une baisse de 40% des écoulements de surface.¹

Tableau I-6: Répartition générale des terres en Algérie durant la période 2011-2015

	Occupation du Sol		Superficie (Ha)	%
Superficie agricole Utile	Terres labourables	Cultures annuelles (céréales, fourages....)	4 064 857	48,4
		Terres au repos (jachère)	3 404 758	40,5
	Cultures permanentes	Plantations fruitières	810 193	9,6
		Vignobles	98 214	1,2
		Prairies naturelles	25 548	0,3
Autres terres	Total Superficie Agricole Utile		8 403 570	16,9
	Pacage et Parcours		32 776 670	77,4
	Terres improductives des exploitations agricoles		1 187 650	2,8
	Terres alfatières		2 793 000	5,6
	Terres forestières		4 303 000	8,7
	Total des terres utilisées par l'agriculture (S.A.T)		49 463 890	20,8
Terres improductives non affectées à l'agriculture		188 710 210	79,2	
Total superficie territoire national			238 174 100	100

¹ ASSABA Mohamed, LABORDE Jean-Pierre, REZAK Salima, **étude des relations pluie/débit via les coefficients d'écoulement**, Revue scientifique et technique LJEE N°21 et 22, Spécial colloque CIREDD, paris, 2013 , p 18.

(*) : Ministère d'Agriculture et de Développement Rural et de Pêche

Source : réalisé par nous même à l'aide des données de MADRP*, www.madrp.gov.dz(consulté le 14/12/19 à 11 :17)

La superficie agricole totale est de l'ordre de 49 millions d'hectares, ce qui signifie que l'agriculture algérienne n'utilise en fait qu'une partie (21%) de la superficie du Territoire national qui est de 238 millions d'hectares. Les forêts occupent une superficie de l'ordre de 4,3 millions d'hectares représentant ainsi 1,8% de cette surface, alors que les zones alfatières n'occupent que près de 2,5 millions d'hectares, c'est à dire un peu plus de 1% de l'étendue du territoire (1.2%). Par contre, les terres dites improductives s'étendent sur plus de 188 millions d'hectares représentant 79% de la superficie totale.

Il faut noter, qu'actuellement cette situation a causé une grande perte pour le pays et va mettre en relief la question relative à la sécurité alimentaire de l'Algérie.

3.3.1.2.La dépendance au secteur des hydrocarbures et à l'environnement international :

Le secteur des hydrocarbures est par excellence le pilier de l'économie du pays. L'économie Algérienne est une économie à faibles performances dont les finances dépendent essentiellement des recettes d'hydrocarbures. Les plans, les prévisions, le financement du budget, les décisions, les importations et même l'alimentation et les médicaments sont financés par les recettes des hydrocarbures.¹

Cependant, la dépendance de l'économie Algérienne aux hydrocarbures est forte et se lit aussi bien dans la structure des finances publiques (la part des recettes fiscales tirées des hydrocarbures dans les recettes totales est 70%), que dans celle de la valeur ajoutée (le secteur hydrocarbure représente 57% de la VA totale) et dans celle des exportations (le secteur hydrocarbure représente 98% des exportations totales).²

Cette dépendance a un impact négatif sur la balance des paiements et la balance commerciale et sur l'ensemble de l'économie de pays entier, ce qui rend l'Algérie vulnérable. Cette vulnérabilité est accentuée par la faible diversification de l'économie Algérienne notamment ne contribution médiocre du secteur agricole dans le PIB.

L'Algérie est d'une extrême sensibilité à l'environnement international. Il s'agit sur le rythme de son développement et aussi sur ses vulnérabilités en les aggravant encore davantage.

¹CHABANE Mohamed, **l'Algérie otage de ses hydrocarbures : obligation de réformes, urgence d'une reconversion**, cahiers de la méditerranée, n°81, 2010, p 319

² CASTILLO Jésus, OSMAN Yasmine, **Algérie : une croissance dynamique malgré la dépendance accrue aux hydrocarbures**, flash économie, NATIXIS banque, - N° 555 , 25juillet 2013, p 12 .

En effet, le pays est d'une extrême vulnérabilité car sa croissance dépend presque exclusivement du cours du baril, des importations et des conditions météorologiques.

Cette sensibilité à l'environnement international est surtout le fait de quelques **facteurs dus** :¹

- 1. Aux chocs pétroliers extérieurs** : lorsque le prix du baril et de la monnaie de facturation, qu'est le dollar, a chuté en 1986, l'Algérie plongea dans la crise la plus grave depuis son accession à la souveraineté nationale. Elle atteignit le fond lorsqu'elle fut mise en cessation de paiement en 1993, car les recettes pétrolières pouvaient tout juste assurer le paiement du service de la dette.
- 2. A sa dépendance de l'extérieur** : l'Algérie est très dépendante de l'extérieur pour se nourrir, se soigner et faire fonctionner son économie. Le solde de sa balance commerciale dépend des fluctuations du dollar, monnaie de facturation des hydrocarbures qui représentent 98% de ses revenus en devises.

3.3.1.3. Etat des industries agroalimentaires en Algérie :

L'industrie agro-alimentaire constitue un secteur important qui occupe une place privilégiée dans le processus de structuration et de mise à niveau de l'économie.

On peut considérer que les industries agro-alimentaires jouent présentement un rôle primordial dans le système alimentaire du pays mais ne participent que marginalement à l'amélioration de la sécurité alimentaire du pays, ne contribuent pas au développement du secteur agricole et ne s'inscrivent pas encore dans une stratégie de développement durable.²

3.3.2. L'insuffisance alimentaire :

En Algérie, l'agriculture et la réduction de la dépendance alimentaire figurent officiellement au rang priorités nationales. L'agriculture reste un problème lancinant, qui se traduit par des résultats mitigés comme l'atteste en particulier l'importance des terres en jachère. Les pouvoirs publics tentent inlassablement de résoudre les problèmes de ce secteur stratégique alors même que les questions de sécurité alimentaire et de dépendance vis-à-vis des importations se posent de manière croissante.³

¹ MOUHOUBI Salah, Op-cit, p 171

² Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, **cadre programmation par pays Algérie** (2013-2016), communication au séminaire sur la sécurité alimentaire, paris, décembre 2012, p 74.

³ TAIEB EZZARAIMI.A, **la sécurité alimentaire en Algérie**, communication au Colloque sur le thème de la sécurité alimentaire, Algérie, le 08 avril 2013, p 15

La question de la sécurité alimentaire, est au cœur de toutes les politiques agricoles dans de nombreux pays en développement, à l'instar de l'Algérie qui s'en préoccupe.

L'insuffisance de la production agricole Algérienne, associée à une demande massive et croissante en produits agro-alimentaires, induits par un changement progressif du modèle de consommation, font de l'Algérie un pays structurellement importateur et donc fortement dépendant.¹

Conclusion du chapitre I :

L'Algérie, pays rural et agricole au lendemain de l'indépendance, est devenue un pays citadin à l'économie fortement tertiaire. L'économie algérienne est condamnée de ce fait à une croissance modeste qui ne répondra sans doute pas à une croissance démographique soutenue.

La diversification économique et la réduction de la dépendance à l'égard du secteur des hydrocarbures sont deux conditions essentielles pour assurer une croissance forte et équilibrée, et surtout acquérir une indépendance alimentaire tant souhaitée. Hélas, à la lumière des résultats constatés lors des dernières années, il est évident que le programme de développement actuellement mené par le gouvernement n'a pas été à la hauteur des attentes.

Les importations de produits agroalimentaires ont été assurées jusque-là par la rente pétrolière qui ne va pas perdurer. On estime qu'à l'horizon 2030, c'est-à-dire demain, que la production des hydrocarbures suffira à peine à couvrir les besoins internes. Le revers de l'aisance financière sera terrible pour le pays.

De ce fait, l'Algérie se trouve en fait à la croisée des chemins. Si l'agriculture ne se réforme pas en profondeur pour atteindre une participation efficiente dans la formation de richesses, sans nul doute que le pays se dirige vers un avenir hasardeux qui ne laissera aucune chance pour les générations futures. Il est de notre devoir de tirer le cri d'alarme, espérant qu'il sera entendu par les décideurs du pays.

¹ OMARI Cherif , **l'agriculture algérienne face aux défis alimentaire » Trajectoire historique et perspectives**, Revus Tiers Monde, N° 210 ,Algérie, 2012, p 22

CHAPITRE II :
Les dispositifs et les modes
De financements agricoles
En Algérie

Introduction du chapitre II :

De nos jours, les entreprises expérimentent continuellement des besoins de capitaux pour financer leurs différentes activités, assurer leur présence sur les marchés et leur développement. Parmi les choix qui se présentent à l'entreprise la banque, elle représente la source de financement, à laquelle on peut y recourir.

En effet, Toutes l'agriculture moderne a besoin pour le développement d'un soutien massif et multi forme de l'Etat, notamment en matière de mobilisation des ressources financières nécessaire. Cella est encore plus vrai pour l'agriculture algérienne dont presque la totalité des exploitations disposent de possibilité de financement réduites qui ne leur permettent pas de faire face aux divers couts d'exploitations et d'équipements. Or, la tendance au désinvestissement et au sous-équipement permanant enregistrée dans le secteur agricole ont été rattachée en grande partie à l'échec de la politique étatique de financement en général et de crédit agricole en particulier.

Nous allons partager ce chapitre en **deux sections** :

- **La première section**, est réservée aux différents types de financement en Algérie en se focalisant sur le financement agricole.
- **la deuxième section**, nous citons les différents risques liés à la mise en place d'un financement agricole en premier lieu ; et les différents moyens de préventions contre ces risques en deuxième lieu.

Section 01 : les différents types de financement en Algérie

Le financement a toujours été au centre des débats et des préoccupations des entreprises pour *assurer leur pérennité. Dans les pays développés, plusieurs modes de financement ont été mis à la disposition des entreprises. Au-delà de leurs ressources internes, ils ont la possibilité de recourir au marché financier, Chaque entreprise adopte un ou plusieurs modes de financement, selon ses besoins et ses stratégies qui vont l'aider à minimiser les coûts relatifs aux capitaux investis.

1.1. Le financement informel d'agriculture :

Dans l'agriculture Algérienne, le financement informel est important. Il fait partie d'une organisation socioéconomique complexe mais flexible, qui dispose de ses propres règles de fonctionnement.

1.1.1. Définition de financement informel d'agriculture :

Le financement informel est généralement une opposition au système financier formel. Son existence est justifiée, dans l'approche économique néo-classique ou standard, par le disfonctionnement du système financier formel. Cette opposition renvoie à un dualisme entre deux secteurs qui seraient différents et sans relations entre eux.

Le financement informel défini comme suit : « est un processus macro et micro qui conduit en dehors des circuits et des intermédiaires financiers institutionnels à la constitution d'une épargne (stock), monétaire réelle et sa mobilisation (flux de créances et de dettes) sous des formes monétaires ou réelles. Il s'agit donc d'opérations financières légales mais qui ne sont pas officiellement enregistrées et réglementées et qui échappent à l'orbite des institutions officielles, tout en se caractérisant par un phénomène de proximité entre les pourvoyeurs de financement et les emprunteurs » ¹

1.1.2. Les types de financement informel :

a. Autofinancement :

Il est classé comme la source principale de financement de l'exploitation agricole, enquêtée dans les différentes régions du pays, son ressource constitués par l'épargne provenant des autres

¹Smahi.A , **microfinance et pauvreté : quantification de la relation sur la population de Tlemcen**, Thèse en vue d'obtention de diplôme du Doctorat en science économique, faculté des science économiques et de gestion Tlemcen, 2010, P 131

activités économiques formelle ou informelle qu'il exerce lui-même ou qu'exercent les membres de son ménage.¹

D'une manière plus large la capacité d'autofinancement correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de l'établissement et dont il pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers. Elle mesure la capacité de ce dernier à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.²

b. La vente sur pied avec préfinancement :

Le contrat classique de vente sur pied d'une récolte donnée est ici élargi par des clauses spécifiant la mobilisation, par l'acheteur, de ressources financières pour couvrir tout ou partie des charges de campagne. Cette mobilisation peut prendre la forme d'une avance sur le montant de l'achat de la récolte ou celle d'une contribution de l'acheteur dans la prise en charge directe de dépenses de production. Les arrangements sont multiples et concernent surtout le partage des responsabilités techniques et financières de la conduite du processus de production. La négociation et la conclusion de ce type de transaction se font au début du cycle biologique de la production et où l'acheteur contribue, directement ou indirectement, à financement du processus de production.³

c. L'association de production :

Les transactions d'association de production dans le secteur de l'agriculture sont des pratiques ancestrales. Elles ont toujours permis à des individus disposants de facteurs de production différents mais complémentaires de les combiner pour les faire fructifier dans le cadre de processus de coproduction. Dans ces transactions, chacun des associés apporte une contribution aux facteurs de production nécessaires à la réalisation d'une production agricole. Le partage de la récolte entre les associés se fait d'une manière proportionnelle à l'apport de chacun d'entre eux en facteurs de production. Ainsi, par exemple un agriculteur propriétaire d'une terre, ne disposant pas de ressources propres (travail, capital) pour la travailler, fait appel

¹TAMELLOULT.M et SLIMANI.R, **Le financement bancaire de l'agriculture en Algérie cas de la BADR banque Agence 360**, Mémoire Pour d'obtention de diplôme de Master II en Sciences économique, faculté des sciences économique, université de Béjaia, 2017, page 52-53

² Amrioui.b, Diakite.s, **Les obstacles au financement du secteur agricole par les crédits bancaires : cas de la BADR de Tizi-Ouzo**, Mémoire en vue d'obtention de Diplôme de Master en Sciences Economiques, option : économie de développement, faculté des sciences économiques et de gestion, tizi-ouzou, 2018, P 52

³Daoudi.A, **le financement informel dans l'agriculture algérienne :les principales pratiques et leurs déterminants**, revue CahAgric, vol. 19 , N° 4 , juillet-août 2010, p244 téléchargé de <https://revues.cirad.fr>(consulté le 18/05/2020 à 13 :50)

à un associé pour lui apporter la ou les ressources qui lui font défaut. Les apports peuvent être donc de nature différente, mais doivent être équivalents aux proportions de partage de la récolte. Dans la pratique, plusieurs formes d'arrangements contractuels sont mises en œuvre dans ce type de transactions et ce en fonction du type de culture concerné.¹

d. Le crédit fournisseur d'intrants et de services agricoles :

Le crédit-fournisseur est une pratique légale, ces transactions accordent à une partie de leurs clientèles des avantages sous forme de facilités de paiement de leurs acquisitions en services et/ou en intrants. Cependant, n'accèdent à ce genre de services que les clients réguliers reconnus pour leur honnêteté et leur sérieux.

La période du crédit ne dépasse pas, dans les meilleurs des cas, les deux mois, La durée du crédit se compte généralement par semaine. Cependant, les commerçants traitent leurs partenaires (agriculteurs, éleveurs) différemment en fonction de la valeur de leurs achats. Ceux dont la valeur des achats est faible se voient consentir des montants de crédit plus faibles et à termes plus rapprochés que ceux accordés à des clients ayant des achats plus importants. Certains grands éleveurs négocient en plus des délais de paiement, qui leur sont très avantageux, les prix qu'ils arrivent à faire baisser à des niveaux très intéressants²

e. Le prêt entre particuliers :

Est une source de financement se font presque exclusivement en argent et ce, sans intérêt. Cependant, la durée et la valeur des montants empruntés varient d'une personne à une autre et d'une région à une autre. Les sommes échangées dans le cadre de cette pratique sont, en général, relativement faibles (de quelques milliers à quelques centaines de milliers de DA) et ce pour des périodes souvent courtes (de quelques semaines à quelques mois). Il semble donc s'agir plus de prêts de campagne que de prêts à moyen long terme pour l'investissement. Cependant, on peut trouver des cas où les sommes empruntées sont très importantes.³

1.1.3. Rôle et importance du secteur financier informel

- le secteur financier informel ne prend pas en considération les risques de pertes de l'investissement, l'essentiel c'est de présenter des garanties de remboursement tangibles, pour réaliser la transaction ;

¹Daoudi.A et Slimane Bedrani, **Le financement informel des exploitations agricoles en Algérie : un essai de caractérisation des principales pratiques**, revue cahiers du CREAD, n°85-86, 2008, p 6

²Tamelloult.M et Slimani.R, Op-cit, page 53-54

³Ibid, page 54

- Le déplacement vers les grands centres urbains pour réaliser une transaction n'est pas nécessaire, les débiteurs et crédateurs se connaissent bien, ils sont souvent, issus du même milieu.

- La souplesse des conditions et des opérations de crédits, la rapidité de traitement des demandes de prêt et surtout la volonté de traiter les petites sommes, ceci explique que le crédit informel soit plus répandu que le crédit formel.¹

1.1.4. Inconvénients et avantages du financement informel

A. Inconvénients :

-L'inconvénient majeur qui revient essentiellement dans le financement informel est lié au caractère usuraire des taux d'intérêt. Le fort taux d'intérêt pratiqué dans le secteur financier informel proviendrait de ce que le risque pris par les prêteurs est plus élevé par rapport au risque pris dans le secteur formel.

- La finance informelle ne finance que très peu l'acquisition de biens d'investissement. Le fait que les prêts fournis dans ce secteur soient de courte durée et souvent de faible montant interdit des opérations de long terme.

- Absence de réelle intermédiation financière dans le secteur informel.²

B. Avantages :

-La facilité d'accès aux crédits informels, Contrairement à celui des prêts formels qui exigent des demandeurs de prêts de remplir une suite de critères contraignants et difficile à remplir.

-Les procédures exigées au finances informelles n'est pas compliquée ; pas de démarche à effectuer, ce qui facilite et rend l'obtention du prêt très rapide, alors que celui du secteur bancaire exige le respect d'une procédure très lourde et longue pour avoir droit à l'accès aux crédits.

- Absence de frais de gestion, et de contrôle puisque toutes les transactions se reposent sur des relations personnelles.

-Les garanties sont plus souples chez les prêteurs informels Alors qu'au niveau du secteur financier officiel, les banquiers réclament des cautionnements ou des hypothèques.

¹BélaidAbrika, **modalité, rôle et mobilisation des sources de financements informelle des entreprises du bâtiment en Algérie : cas de la wilaya de Tizi –ouzou**, année non mentionnée, p8, téléchargé de <http://www.erudite.univ-paris-est.fr> (consulté le 20/05/20 à 15 :05), révisé par nos-soins

² Meddour.r, Mehmel.l , **dualisme financier en Algérie : analyse et compréhension**, mémoire en vue d'obtention de diplôme de master, option : monnaie et banque, faculté des sciences économiques et de gestion, Béjaia,2015 ,P30, révisé par nos-soins.

-En fin, les prêts accordés par la finance informelle sont considérés comme étant un privilège non pas comme un droit, tel qu'il est conçu par la clientèle dépositaire de fonds dans des banques. De ce fait les emprunteurs ne peuvent pas exercer des pressions sur les prêteurs.¹

1.2. Le financement bancaire (formel) d'agriculture :

Le financement bancaire des activités agricoles en Algérie est encore très embryonnaire et il existe peu d'analyses fines des changements importants opérés aux cours de ces vingt dernières années.

1.2.1. Quelques notions sur le crédit agricole :

1.2.1.1. Définition de crédit agricole :

« Le crédit agricole est un moyen appréciable qui permet de rentabiliser davantage l'activité, augmenter la capacité de production et d'assurer la continuité de l'exploitation agricole »²

Il va sans dire que tous les facteurs pouvant avoir une influence favorable sur la production agricole, le crédit est particulièrement efficace. En effet, faute de moyens de financement propres, l'agriculteur doit recourir en crédit pour acquérir des moyens de production, les perfectionner, les réparer, voire pour moderniser son mode d'exploitation.³

Ainsi, le crédit agricole peut être dynamique, efficace et devenir un élément essentiel de réalisation, de suivi de mesure et de contrôle, mais il peut être aussi un élément de freinage et de blocage, qui empêche le développement de la production et de la gestion.

1.2.1.2. Les types de crédits agricoles :

Le financement de l'agriculture par crédit fait partie des structures économiques de la production agricole, les autorités publiques algériennes du secteur agricole sont souvent à la quête de moyens financiers qui peuvent aider et/ou inciter les agriculteurs à la production, et parmi ces moyens le crédit bancaire semble être un outil indispensable auquel l'État a fait recours via la création de produits bancaires bonifiés. On distingue :

¹BélaidAbrika, Op-cit, p 13, révisé par nos-soins

²Bouyacoub.F ,l'entreprise et le financement bancaire, Casbah édition, Alger ,2000, p 213

³Benamrane.D, agriculture et développement en Algérie, société nationale d'édition et de diffusion, Alger,1980 , P 84.

A. Le crédit de compagne :

Ce concours est accordé aux entreprises qui ont une activité saisonnière pour financer leurs charges d'exploitation liées à un cycle de production. Ce crédit est consenti par la banque sur la base du besoin le plus élevé en montant déterminé à partir du plan de financement de la campagne. La durée d'utilisation du crédit s'étale généralement sur plusieurs mois, en fonction de la durée de la campagne. Le remboursement du crédit se fera au fur et à mesure des ventes, l'entreprise doit donc parvenir à vendre sa production pour pouvoir rembourser le crédit, mais elle peut rencontrer des difficultés si la concurrence est importante ou si les produits sont tributaires du climat, de la mode,....etc¹

De ce fait, le banquier court deux principaux risques :

- Un risque d'immobilisation du crédit due à la mévente de la marchandise non périssable. Dans ce cas le remboursement sera retardé ;
- Un risque de non-remboursement engendré par la mévente d'une marchandise périssable, provoquant une perte qui compromettrait le remboursement du crédit.

En outre, ce type de crédit étant dépourvu de garanties, un emprunteur de mauvaise foi peut détourner le crédit de son objet et donc compromettre les recettes devant servir à son remboursement. Par conséquent, le banquier ne doit intervenir qu'avec une grande prudence en n'apportant qu'une aide modérée, et il doit être vigilant et assurer le suivi de la réalisation des opérations par rapport au plan de financement prévisionnel²

B. Le crédit d'embouche :

Le crédit d'embouche est un crédit accordé à une entreprise agricole pour financer l'achat de bêtes maigres et leur nourriture jusqu'à engraissement et revente.

La forme de crédit d'embouche est l'escompte de billet à ordre souscrit par le bénéficiaire du crédit, car le billet à ordre, acte civil, est mieux adapté que la lettre de change aux opérations des agriculteurs qui juridiquement, ne sont pas des commerçants.

¹TOUABTI.H, **Audit interne du processus d'octroi du crédit d'investissement dans une banque cas de BNA**, Mémoire en vue d'obtention de diplôme de master en sciences commerciales, Option : Finance et Comptabilité, EHEC, 2017,p 57, révisé par nos-soins.

²DJOUADI.C, BENATMANE.Z, **Le financement agricole en Algérie et son effet sur les importations**, mémoire en vue d'obtention de diplôme de Master en Sciences Commerciales, faculté des sciences économique, université de Béjaia, 2017, P 34, révisé par nos-soins.

On distingue l'embouche d'hiver, pour les bêtes élevées à l'étalage, au fourrage, et l'embouche d'été pour les animaux engraisés dans les prairies.

Le risque du crédit d'embouche tient à la durée de l'opération aux fluctuations des prix de la viande ainsi qu'aux possibilités de mortalité élevée, et qui est due aux maladies.¹

B.1 Le crédit d'embouche classique : Ces opérations ont une durée maximum de neuf mois, et concernant la production de viande de boucherie ou de charcuterie.

B.2 Le Crédit d'embouche prolongé : Ces opérations peuvent atteindre deux ans, mais concerne toujours la viande de boucherie.

C. Le crédit R'FIG :

Le crédit R'FIG est un produit de la BADR lancé le 10/08/08, Le crédit « R'fig » est un crédit à court terme qui se caractérise par un taux d'intérêt de 0%, pris en charge totalement par le MADR, destiné aux exploitants agricoles à titre individuel ou organisés en coopératives, groupements, associations ou fédérations, unités de services agricoles, et aux entrepreneurs de produits agricoles de large consommation.²

D. Le crédit fédératif :

Le crédit fédératif s'adresse aux opérateurs intégrateurs, aux entreprises économiques, aux coopératives et groupements intervenant dans plusieurs activités agricoles parmi lesquelles on cite :³

- Production de céréales ;
- Production de lait ;
- Unités de fabrication de pâtes alimentaires et couscous ;
- Création d'unités d'élevages et centres d'engraissement ;
- Commercialisation, stockage, conditionnement et valorisation des produits agricoles;
- Production et distribution de petits outillages agricoles, irrigation, serres.... ;

Le taux d'intérêt est de 0% pour les 5 premières années.

¹Djouadi.c, Benatmane.z , Op-cit, p33

²Crédit R'FIG , téléchargé de <https://badrbanque.dz/> (consulté le 02/02/20 à 12 :32)

³Financement, études et entreprise économiques / **crédit fédératif**, téléchargé de <http://madrp.gov.dz> (consulté le 4/2/20 à 9 :15)

E. Le crédit d'Ettahadi :

Ce crédit d'investissement est un crédit à moyen ou long terme octroyé par la BADR. Il est partiellement bonifié par l'état et accordé aux entreprises de production de biens ou de services dans le cadre de la création ou de l'extension de leurs activités.

Il s'agit d'un crédit d'investissement bonifié, destiné aux nouvelles exploitations agricoles et d'élevage ou aux projets implantés sur des terres agricoles non exploitées, relevant de la propriété privée ou du domaine privé de l'État.¹

Son objectif principal est la création, l'équipement et la modernisation de nouvelles exploitations agricoles, ainsi que le renforcement des capacités de production d'anciennes exploitations qui sont insuffisamment valorisées.

F. Le warrantage agricole

Le warrantage est une technique de crédit adaptée aux besoins de financement et aux capacités de garantie d'une certaine catégorie socioprofessionnelle « agriculteurs et viticulteurs », il est garanti par un stock de produits agricoles ou industriels provenant de leurs exploitations agricoles.

Ce crédit permet aux bénéficiaires de mobiliser la valeur de leurs marchandises temporairement entreposées, soit dans leurs terres, soit traditionnellement chez un tiers détenteur (magasin approprié et sécurisé) contre la réception d'un « warrant » leur permettant de solliciter un emprunt à la banque.

L'agriculteur peut ainsi accéder à un crédit lui permettant de faire face à ces obligations financières à la récolte, et récupérer sa production après remboursement à une période de pénurie ou les prix sont généralement hauts.

Le crédit, donc se noue à la période de récolte, au moment où les marchés sont inondés de produits agricoles et où les prix sont au plus bas. Le montant du crédit octroyé est limité à 80 % de la valeur de la marchandise, et qui ne peut être supérieure au montant déclaré pour l'assurance, ce qui assure un taux de recouvrement maximum. Il est généralement remboursé grâce à une activité génératrice de revenus entreprise durant cette période de contre – saison où la valeur des produits agricoles stockés a normalement progressé.

¹crédit d'Ettahadi ,<https://badrbanque.dz/> (consulté le 07/02/2020 à 12 :09)

En cas de non remboursement de l'avance, la banque en tant que créancier gagiste, et après avoir dressé protêt, faire procéder à la vente de la marchandise aux enchères publiques.

La banque est payée sur le produit de la vente après déduction de droits d'impôts et de frais d'entreposage et de vente.¹

1.2.1.3. Les caractéristiques de crédit agricole :

On peut citer à titre d'exemple :²

- Une durée de prêt plus longue que pour une opération industrielle ou commerciale
- Un faible volume des prêts, cela est dû au fait qu'il y a dominance des exploitations agricoles de petite taille, les grandes exploitations sont rares et leurs démentions restent significativement plus petites par rapport aux grandes entreprises industrielles.
- La grandeur du risque est nettement plus importante que celle observée dans le milieu industriel et commercial.
- La difficulté de fournir une véritable garantie à la banque, car la terre n'est pas toujours la propriété de l'exploitant, et ces capitaux d'exploitations sont de type vivant c'est-à-dire des biens périssables ou fragiles qui ne peuvent constituer une véritable garantie.
- La faible rentabilité de l'agriculture par rapport à l'industrie ne permet qu'un faible taux d'intérêt sur les capitaux mis en œuvre.

1.2.2. Les conditions favorables à une politique de financement agricole :

Pour atteindre les objectifs, il y a lieu de suivre une politique qui vise l'amélioration de la production, et pour plus d'efficacité et de rigueur, il est nécessaire de prendre en considération les fondements ci-dessous :³

- Activer en matière de financement et à grand échelle.
- Réunir les conditions pour un développement durable au Sahara.
- Donner la priorité à l'agriculture au niveau des programmes d'investissement de l'état.

¹DJOUADI.C, BENATMANE.Z, Op-cit , P 34

²BOUBKEUR Mouloud, Op-cit, p 58

³ ABDELMELEK Hanane, SMAIN Soumia ,Op-cit, P 43

- Procéder aux études avec la prise en considération les spécificités de chaque région.
- La maîtrise de la technique de production et l'intégration de notre économie agricole dans le système et l'économie mondiale et particulièrement l'agriculture Saharienne.
- L'adoption de la technologie dans ce domaine agricole.
- La gestion rational des services hydrauliques et la révision des relations banque/exploitant.
- L'autosatisfaction et l'intégrité des domaines agricoles.
- L'encouragement des spécialistes.
- La flexibilité et fluidité des procédures d'encouragement des habitants des régions sud de pays.

1.3. Les organismes spécialisés dans le financement de l'agriculture :

Auparavant le financement du secteur agricole été charger par le biais du trésor public puis par celui de la banque centrale et ce, jusqu'en 1966 date de la création de la première banque primaire algérienne, charger d'apporter l'aide en crédit au secteur agricole sans qu'il est au déchargement total de l'état.

1.3.1. La Banque National d'Algérie (BNA) :

La BNA est la première banque commerciale publique, crée en 13 juin 1966, elle est dotée de pouvoir très large et notamment du monopole du financement du secteur agricole privé ou non privé.

La BNA est considérée comme étant un instrument de planification financière relative au secteur agricole depuis 1967 et l'exploitation de tous les organismes liés au prêt agricole, à partir du 01/10/1968, les organismes de coopération pour le prêt agricole qui sont de 56 agences ont été insérés dans cette banque.¹

1.3.2. La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) :

La BADR est une institution financière nationale ayant le statut d'une banque commerciale, créée le 13 mars 1982. Elle a spécialement pour objectifs de constituer conformément à la

¹BOUBKEUR Mouloud, Op-cit, p 61

politique du gouvernement, et au développement de l'ensemble du secteur agricole, artisanale et agro-industriel.

Les conditions principales retenues pour la mise en place des crédits sont :

- La rentabilité de projet
- La solvabilité du promoteur
- L'autofinancement qui ne peut être inférieur à 30% du cout global du projet¹

1.3.3. La caisse nationale de mutualité agricole (CNMA):

La Caisse de Mutualité Agricole est apparue au début du siècle passé. Elle était régie par les dispositions de la loi de 1901, portant sur les associations et les organisations Professionnelles à caractère non commercial et à but non lucratif, et cela dans le but de se Couvrir d'abord du risque de la grêle qui est survenue en calamité à cette époque-là²

1.3.4. Le Fonds National de Régulation et du Développement de l'Agriculture (FNRDA) :

A partir de l'an 2000, le FNRDA entre en application, c'est un fonds de financement inédit dont a bénéficié le secteur agricole, gérer initialement par la CNMA, puis la BADR, toutes les branches ont été touchées et dans les détails les plus élémentaires, cela s'est traduit sur le terrain par l'application de programme de soutien directe aux agriculteurs, soutien qui avait pour but principale la mise à niveau des exploitations agricole tels que l'élevage par l'adaptation des Systèmes de productions, le développement puis l'amélioration de la productivités et la valorisation de la production agricole des agriculteurs et les éleveurs

Le financement assure par ce Fonds, les éleveurs et les agriculteurs dans le secteur désirent à l'investissement dans le secteur agricole ont adhéré avec force au programme qui, à première vue, répond à leurs attentes et leur offre tous les moyens nécessaires pour mettre en marche leurs exploitations qui se trouvaient dans des situations dramatiques.³

¹Présentation de la BNA, téléchargé de www.bna.dz (consulté le 3/3/20 à 13 :24)

² BOULAHIA Latifa, **conurbation des assurances agricoles au développement rural durable en Algérie**, thèse en vue d'obtention de diplôme de magister en aménagement du territoire, faculté des sciences de la terre, université Constantine, 2008, p. 13

³BOUBKEUR Mouloud, Op-cit, p61

Section 02 : Les dispositifs de prévention contre les risques du crédit

Dans cet environnement qui ne cesse d'évoluer, les banques ont dû s'adapter pour rester compétitives. La gestion des risques de crédit occupe ainsi une place essentielle dans le bon fonctionnement bancaire car si des incidents voient le jour, la survie de l'établissement peut être engagée.

Pour minimiser les risques, les banques mettent en place des mécanismes de préventions afin de se protéger.¹

2.1. Les risques liés à la mise en place d'un financement agricole :

2.1.1. Définition de Risque :

Les risques peuvent se définir comme des dangers plus ou moins prévisibles. Les entreprises bancaires sont soumises à de nombreux risques.²

Le risque est lié à la notion d'incertitude mais également au fait qu'il a des conséquences négatives : nous parlons rarement du risque de gagner ! Ces deux aspects de la notion de risque sont contenus dans les mesures de risque habituellement utilisées. La variabilité des gains est mesurée par la volatilité, alors que les conséquences négatives d'un risque sont mesurées par la VAR (Value at Risk).³

En agriculture, nous définissons le risque comme une situation incertaine pouvant engendrer des résultats potentiellement indésirables.⁴ Les banques font face à de nombreuses sources de risque.

¹COUSSESGUES S., **Gestion de la banque**, DUNOD, Paris, 2007, P.174.

²Moroni Jean-Sébastien, **L'utilisation des ratios dans le domaine bancaire**, TEMA édition, Paris, 2007, p 87

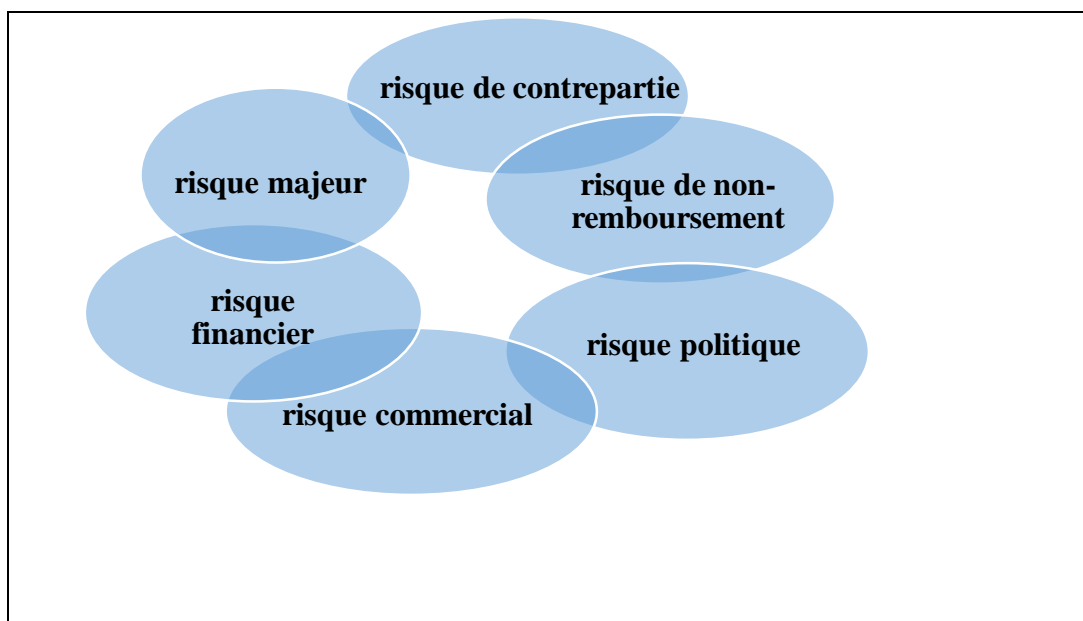
³Vivien BRUNEL, **Gestion des risques et risque de crédit**, version janvier 2009, page 4

⁴Robert G.Aumell, **Guide de gestion des risques agricoles**, édition CCGEA, Canada, 2005, P 6

2.1.2. Typologie des risques :

Les banques sont exposées aux plusieurs risques qui seront résumés dans le schéma ci-dessous :

Schéma II-1 : Les différents risques bancaires



Source : élaboré par nous-même à l'aide des ouvrages cités auparavant

a. Le risque de contrepartie :

Le risque de contrepartie aussi appelé risque de crédit ou aussi risque de signature, est le premier risque auquel est confronté un établissement de crédit, c'est un risque inhérent à l'activité traditionnelle d'intermédiation que joue la banque dans le financement de l'économie. Il occupe sans doute une place à part. D'une part, parce qu'il est dépendant d'une relation initial basée sur la confiance dans un client, d'autre part parce qu'il représente la source principale de provisionnement des banques.

Selon CLAVET, le risque de contrepartie correspond au « risque de prêt lié à la défaillance d'un débiteur sur lequel l'établissement de crédit détient un engagement »¹

b. Le risque de non-remboursement :

Le risque de non-remboursement est la défaillance du débiteur à échéance. Il apparaît lorsque le client débiteur n'est plus en mesure, ou refuse carrément de rembourser totalement ou particulièrement les fonds qui lui ont été consentis. Ils peuvent être dus à la mauvaise foi (moralité) du débiteur ou à son incapacité pure et simple à rembourser en raison d'une dégradation financière.²

c. Le risque politique :

Le risque politique est un type de risques auquel sont confrontés les acteurs publics et privés, spécifiquement les investisseurs. Ce risque se réfère à tout changement politique, social ou sécuritaire susceptible d'avoir un impact significatif sur des intérêts, notamment économiques, humains ou diplomatiques. Ce risque, qui recouvre un vaste champ de situations, peut résulter de l'action du gouvernement local (non-respect d'obligations contractuelles, décision d'expropriation, évolution d'une politique macroéconomique...), ou d'autres facteurs de changement (instabilité sociale, terrorisme, coups d'État...)³

d. Les risques financiers :

L'entreprise doit gérer des risques financiers spécifiques liés à l'évolution des taux de change de la monnaie nationale traduite en monnaies étrangères et à l'évolution possible des taux d'intérêt sur le marché financier.

La fluctuation des cours de change pose un sérieux problème sur le résultat des banques entraînant le risque de change. Ce dernier est défini «comme une perte entraînée par la variation des cours de créances ou de dettes libellées en devises par rapport à la monnaie de référence de la banque »⁴

¹Clavet, H.,établissement de crédit : appréciation, évaluation de l'analyse financière , édition economica, paris, 1997, p. 78

² BENBOUABDELAH.A, KARA.O, Le financement bancaire d'un crédit d'investissement cas : BEA, Mémoire en vue d'obtention du diplôme de master en sciences commerciales, option : finance, 2019, p 32 (révisé par nos-soins)

³ABDELMELEK Hanane, SMAIN Soumia ,Op-Cit, p 44

⁴ J. C, Augros, M. Quereul, Risque de taux d'intérêt et gestion bancaire , Ed Economica, paris, 2000, p16

Donc, d'une part, chaque fois que l'entreprise effectue des opérations libellées en devises ou monnaies étrangères, elle s'expose à des risques de perte liés à une évolution défavorable des taux de change.

D'autre part, une entreprise qui fait appel à des facilités bancaires sera obligée de supporter des frais financiers élevés en cas de hausse des taux d'intérêt de la banque.

e. Le risque commercial :

Il s'agit d'un risque qui est relatif à l'incertitude concernant les prix des denrées, les conditions du marché...ect. Le marché dans le domaine agricole est imparfait en raison du manque d'infrastructures de communication et d'informations. Etant donné que le processus de production agricole est long, il peut y avoir un écart plus en moins important entre le prix de la denrée au moment où elle a été plantée et celui observé au moment où elle doit être vendue. Cette incertitude varie selon l'état de la demande et le niveau de production.¹

f. Les risques majeurs :

Le risque majeur est **la possibilité d'un événement d'origine naturel ou anthropique**, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société. L'existence d'un risque majeur est liée :

- **D'une part** à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique
- **D'autre part** à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non monétaire) pouvant être affectés par un phénomène²

Huit principaux risques naturels sont prévisibles sur le territoire national : les inondations, les séismes, les pandémies, température extrême, les avalanches, les feux de forêt, les cyclones et les tempêtes ; qui ont un impact direct sur la production et donc sur la solvabilité de l'exploitant agricole.

2.2. Les moyens de préventions contre les risques du crédit :

2.2.1. Les règles prudentielles :

¹ ABDELMELEK Hanane, SMAIN Soumia, Op-cit, p 45

² Publié par le ministère de la transition écologique et solidaire, **Mieux connaître les risques sur territoire**, date non mentionnée, téléchargé de <http://www.georisques.gouv.fr> (Consulté le 05/02/2020 à 00:01)

CHAPITRE II : les dispositifs et les modes de financement agricole

Ce sont des règles qui consistent à sécuriser le système bancaire et protéger les déposants.

Les règles prudentielles sont des normes de gestion imposées par la banque centrale aux banques et aux établissements financiers. Elles s'appuient sur des réglementations légales et des principes éthiques/engagements moraux pour limiter les risques de faillites et améliorer une gestion prudente des banques et compagnie d'assurance.¹

Ces règles ont pour **objet** :²

- Le renforcement de la structure financière des établissements de crédits
- L'amélioration de la sécurité des déposants
- La surveillance de l'évolution des risques des banques.

Les divers risques auxquels fait face le secteur bancaire algérien et les étapes que l'économie nationale a traversé ont affecté la performance des banques, et ont constitué une entrave devant la pratique de leurs rôles dans l'intermédiation financière. L'Algérie comme la plupart des pays s'est inspiré des accords de Bâle dans sa réglementation prudentielle et à veiller à leur application par les banques et établissements financiers afin de pallier aux risques qui menacent l'activité bancaire et la stabilité du secteur bancaire algérien en générale.

2.2.1.1. Le ratio de couverture des risques (ratio de solvabilité) :

Ce ratio est un rapport entre les fonds propres nets de la banque et l'ensemble des risques encourus suite aux engagements qu'elle a pris envers ses clients, il doit être à un minimum de 8%.

$$\frac{\text{fonds propres réglementaires}}{\sum \text{engagement pondérés par le risques}} > 8\%$$

Ce ratio a été remplacé en **2006** par un nouveau ratio de solvabilité baptisé ratio « **McDonough** », et il prend en compte le risque de crédit, risque de marché, risque opérationnel³ comme suit :

¹ Nahi ghiles, **la place du crédit ETTAHADI dans le financement du secteur agricole Cas : la BADR de Tizi-Ouzou**, mémoire en vue d'obtention de diplôme master en sciences économiques Option : Economie Monétaire Et Bancaire, faculté des sciences économiques et de gestion, université de tizi-ouzou , 2019 , p22

² BOURIDAH.Y, ZOUAGHLI.R, **le financement des projets d'investissement par les crédits bancaires cas BEA**, Mémoire en vue d'obtention de diplôme de Master en sciences commerciales, Option : Finance et comptabilité, EHEC, 2017, p 44

³HAMDACHE.M, Op-cit, p 14

$$\frac{\text{fonds propres réglementaires}}{\text{risque de crédit} + \text{risque de marché}(X 12,5) + \text{risque opérationnel}(X12,5)} > 8\%$$

Puis, entrée en vigueur en **2010**, Bâle III renforce plusieurs points pour garantir une meilleure stabilité ce ratio de solvabilité a été porté à **10,5 %** contre 8 % auparavant (Bâle II)¹

Vers la fin des années 90, l'Algérie a promulgué la loi n° 90-10 du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit², qui avait pour objectif d'ouvrir le champ au capital privé national pour plus de 30 Millions DA, ou étranger pour s'y impliquer sous forme de détention de la propriété entière du capital de la banque privée ou sous la forme mixte de partenariat.

C'est ainsi que, cette loi consacre au conseil de la monnaie et du crédit des pouvoirs entant qu'autorité édictant des règlements bancaires et financières concernant, les normes et ratios applicables aux banques et établissement financiers ainsi ceux concernant, la couverture et la répartition des risques, de liquidité et de solvabilité.³ C'est ainsi y a eu la promulgation du règlement 91/09⁴, qui stipule que le rapport entre le montant des fonds propres nets et les risques pondérés doit être au minimum égal à 8 %. Les banques algériennes ont mis en œuvre ce ratio en 1995 pour atteindre 8% en fin décembre 1999.

Par la suite, le gouvernement algérien a modifié et complété cette loi par l'ordonnance n°03-11 en 2003, puis par celle de 2010, ordonnance n° 10-04 et à ce titre, l'article 35 engage la Banque d'Algérie à régler la circulation monétaire, à diriger et à contrôler, par tous les moyens appropriés, la distribution du crédit, à veiller à la bonne gestion des engagements financiers à l'égard de l'étranger, à réguler le marché des changes et à s'assurer de la sécurité et la solidité du système bancaire.⁵

Suite à l'évolution des normes et pratiques internationales concernant la solvabilité des banques, la Banque d'Algérie à son tour a établi de nouvelles réglementations prudentielles le

¹ Rédigé par des auteurs spécialisés de Ooreka , **fonctionnement de système bancaire**, publié mai 2020 téléchargé de <https://banque.ooreka.fr> (consulté le 20/5/2020 à 15 :06)

² Loi 90

³ Article 44 ,Loi n°90-10 du 14/04/ 1990, relative à la monnaie et au crédit, JORADP n°16, le 18/04/1990, P 454.

⁴ Règlement n°91-09 du 14/08/1991, fixant les règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers, JORADP N°24, le 29/03/1992, P594.

⁵Ordonnance N° 10-04 du 26 août 2010 modifiant et complétant l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit, journal officiel N° 50, du 01/09/2010, P 10.

16 février 2014, contenant une réglementation fixant les coefficients de solvabilité applicables aux banques et aux établissements financiers, ainsi que, celle traitant les grands risques et participations :¹

- Un respect obligatoire pour les banques et les établissements financiers d'un coefficient minimum de solvabilité de 9,5%.
- Les fonds propres de base doivent couvrir les risques de crédit, opérationnel et de marché, à hauteur d'au moins de 7 %.
- La nécessité pour les banques et les établissements financiers de constituer, un coussin dit de sécurité, composé de fonds propres de base et couvrant 2,5 % de leurs risques pondérés.

2.2.1.2. Le ratio de division des risques :

Les règles de division des risques visent à éviter que la défaillance d'un client, sur lequel une banque détient un niveau important de risque crédit, ne mette en péril sa solvabilité.

Pour ce faire, la réglementation prudentielle a fait obligation aux Banques et Etablissements financiers de respecter les limites suivantes : ²

- ❖ Sur un même client : le montant des risques encourus ne peut excéder 25% des fonds propres nets de la Banque

Risque encourus sur un bénéficiaire

< 25 %

Les fonds propres nets

- ❖ Sur un groupe de client : le montant global des risques encourus, dont les risques pour chacun d'entre eux dépassent 15%, ne doivent en aucun cas excéder dix (10) fois le montant des ressources propres de la Banque

¹ Art 2,3,4, **Règlement n° 14-01 du 16 février 2014, portant coefficients de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers**, JORADP, N°56, du 25/09/2014, P 20

² Art 2,4, **règlement n° 14-02 du 16 /02/2014, relatif aux grands risques aux participations**, JORADP n°56, du 25/09/2014, P 26

(Engagement sur une même bénéficiaire > 15% FPN)

< 10

Les fonds propres nets

2.2.1.3. Classement des créances et provisionnement :

Selon l'article 17 de l'instruction N°74-94 de la Banque d'Algérie de 29/11 /1994 relative à la fixation des règles prudentielles aux banques et établissements financiers, il existe deux types de créances : ¹

a.1 Les créances courantes : ce sont des créances détenues sur des entreprises saines avec un taux de provisionnement faible qui varie entre 1% et 3%, dans ce cas la provision a un caractère de réserve et s'intègre dans les fonds propres

a.2. Les créances classées : ce sont des créances avec un taux de provisionnement assez important vu leur caractère risqué, elles se subdivisent en trois catégories :

- **Créances à problème potentiel :** ce sont des créances qui ont un retard de remboursement raisonnable varie de 3 à 6 mois, elles sont provisionnées à 30%
- **Créances très risquées :** ce sont l'ensemble des créances dont le recouvrement intégral paraît très incertain avec un retard de remboursement qui varie de 6 mois à 1 an, elles sont provisionnées à 50% après déduction faite des garanties
- **Créances compromises :** ces créances sont considérées comme des pertes pour la banque dont le retard de remboursement dépasse 1 an, elles sont provisionnées à 100% après déduction faite des garanties.

2.2.1.4. Les Réserves Obligatoires :

Selon la loi 90-10² relative à la monnaie et au crédit, la Banque d'Algérie peut exiger que les banques placent en un compte bloqué auprès d'elle, avec ou sans intérêts, une réserve calculée soit sur l'ensemble de leurs dépôts soit sur une catégorie de ceux-ci soit sur l'ensemble de leurs placements ou soit sur une catégorie de ces derniers.

2.2.1.5. Le recouvrement des intérêts :

L'instruction N° 74-94 précise dans son article 19 que seuls les intérêts dus recouverts à l'échéance peuvent être portés dans le compte de résultat. Ainsi, l'article 20 de la même

¹L'article 17, règlement de la BN N°74-94 du 29 novembre 1994, relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissement financiers

² Art 93, Loi n°90-10 du 14/04/ 1990, relative à la monnaie et au crédit, JORADP n°16, le 18/04/1990, P 460

instruction stipule que le recouvrement des intérêts conditionne trois opérations : le renouvellement, le rééchelonnement, la consolidation des créances classées.¹

2.2.1.6. Le Suivi Des Engagements :

Les règles prudentielles algériennes ont édicté la nécessité d'un suivi régulier des crédits accordé. En effet, La Banque d'Algérie a mis en place un système destiné aux banques où elles sont tenues de faire des déclarations périodiques à la banque d'Algérie, sur la base de support uniformisé comportant des données permettant de contrôler à distance, la bonne application des règles prudentielles.²

En plus, Le règlement Banque d'Algérie N° 11-08 relatif au contrôle interne des banques et établissements financiers a été mis(e) en place pour assurer une plus grande maîtrise des risques.

En effet, l'article 02 de ce règlement a défini les risques majeurs inhérents à l'activité bancaire notamment le risque de crédit. Pour sa gestion les banques **doivent** :³

- Disposer d'une cartographie des risques qui permet l'identification et l'évaluation de l'ensemble des risques encourus
- Mettre en place un système qui permet de mesurer les risques de crédit
- Mettre en place un système de surveillance et de maîtrise des risques.

2.2.2. Les garanties bancaires :

La banque doit constituer des garanties dans le but d'anticiper et à couvrir les risques futures possibles de non recouvrement du crédit.

On distingue deux sortes de garanties :

2.2.2.1. Les garanties personnelles :

Ce sont des engagements pris par des personnes physiques ou des personnes morales, pour garantir au banquier l'exécution des obligations du débiteur, si celui-ci ne les exécutait pas à l'échéance. On distingue : le cautionnement et l'aval.

¹ Article 19 et 20, règlement de la BN N°74-94 du 29 novembre 1994, relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers

² Aliane.s, **La réglementation prudentielle en Algérie et son niveau de conformité avec les standards de Bâle 1 et Bâle 2**, mémoire en vue d'obtention de diplôme de Master ,Option : Monnaie et Banque, Faculté des Sciences Economique et de gestion, Béjaia, 2013, P 77, révisé par nos-soins.

³ L'article 2 , règlement n°11/08 du 28 novembre 2011, relatif au contrôle interne des banque et établissements financiers, JORADP.N°47, publié le 29 Aout 2012.

A. Le cautionnement :

«Le cautionnement est l'engagement pris par un tiers de s'exécuter en cas de défaillance du débiteur »¹

Il existe deux types de cautionnement :²

A.1.Cautionnement simple :

Lors d'un cautionnement simple, La caution peut bénéficier de deux allègements :

- Le bénéfice de discussion: il donne à la caution poursuivie par le créancier d'éviter la poursuite et de lui demander, sans aucune obligation de discuter d'abord les biens du débiteur principal.

- Le bénéfice de division: en cas de pluralité des cautions, le créancier ne peut poursuivre chacune d'elle que pour sa part dans le cautionnement, autrement dit, la dette est subdivisée entre les cautions (selon l'article 664 du code civil).

A.2. Cautionnement solidaire :

Dans ce cas, le créancier est en droit de réclamer, à n'importe quel garant solidaire, le paiement de la totalité de la créance garantie sans avoir à mettre en cause préalablement le débiteur principal.

B. L'aval :

«L'aval est l'engagement d'une personne à payer tout ou partie d'un montant d'une créance, généralement, un effet de commerce »³

L'aval résulte de la signature apposée au recto d'un effet de commerce (une lettre de change ou un billet à ordre) ou sur un acte séparé suivie par la mention « bon pour aval ».

Contrairement au cautionnement, l'avaliste reste toujours solidaire et ne bénéficie ni d'un droit de discussion ni d'un droit de division

2.2.2.2.Les garanties réelles :

¹ BERNET-Rollande, **Principes de technique bancaire**, 23ème édition DUNOD, Paris, avril 2004, p.128.

² BOURIDAH.Y ZOUAGHI.R, Op-cit, pp 47-48

³L'article 409 du code de commerce, p 93.

Les garanties réelles sont les diverses sortes de biens meuble ou immeuble qui peuvent être donnés par le débiteur à son créancier en garantie d'une dette.

Il y a lieu à distinguer deux formes de garanties réelles :

- ❖ Le nantissement : lorsque le bien affecté en garantie est meuble
- ❖ L'hypothèque : lorsque le bien affecté en garantie est immeuble

a) Le nantissement :

« Le nantissement est un contrat par lequel une personne s'oblige, pour la garantie de sa dette ou de celle d'un tiers, à remettre au créancier, ou à une autre personne choisie par les parties, un objet sur lequel elle constitue au profit du créancier un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance et peut se faire payer sur le prix de cet objet en quelque main qu'il passe par préférence aux créanciers chirographaires et aux créanciers inférieurs en rang »¹

b) L'hypothèque :

«L'hypothèque est le contrat par lequel le créancier acquiert sur un immeuble affecté au paiement de sa créance, un droit réel qui lui permet de se faire rembourser, par préférence aux créanciers inférieurs en rang, sur le prix de cet immeuble en quelques mains qu'il passe »²

¹L'article 948 du Code Civil Algérien, p 155.

²L'article 882 du Code Civil Algérien, p 145

Conclusion du chapitre II:

Dans ce chapitre, nous avons présenté les différents types de financement et formes des crédits agricoles. Ces derniers sont destinés au financement des agriculteurs et les éleveurs qui génèrent par leur fonctionnement les fonds nécessaires au remboursement de l'emprunt. Ainsi, en traitant les crédits à court terme, notre objectif était de montrer l'importance de la banque dans le financement de secteur agricole en matière d'exploitation.

Du coup, nous constatons que l'agriculteur ou l'exploitant algérien dispose d'une panoplie de procédures qui peuvent lui permettre d'assurer ses besoins en liquidités pour la réalisation de ses investissements. Mais des freins sérieux au développement de l'agriculture algérienne et du secteur rural se posent depuis plus d'une dizaine d'années. Cela s'explique principalement par l'insuffisance des crédits octroyés au secteur agricole qui est dû à la réticence des agriculteurs à consentir des garanties réelles à leurs emprunts, mais aussi par le fonctionnement, resté trop administratif, des banques.

Nous avons vu également à travers ce chapitre, que les établissements bancaires ont pour priorité d'anticiper les risques qui se rapportent aux crédits. Cette analyse permet d'identifier les risques potentiels avant qu'ils ne se produisent. Comme nous avons pu le voir, de nombreuses techniques permettent de quantifier et d'évaluer les dangers de chaque portefeuille. La banque gagne à la fois en temps et en argent à écarter les risques au sein de sa clientèle. En effet dès qu'un risque apparaît, il faut rapidement le gérer, ce qui mobilise des moyens humains mais aussi financiers. Lorsque la situation du client se dégrade, la banque n'est jamais totalement sûre de récupérer l'intégralité de son investissement. C'est cette incertitude constante qui fait peur aux banques. L'anticipation par l'analyse en amont des risques permet de combler une partie de cet avenir incertain et de sécuriser l'activité de crédit

CHAPITRE III :

Etude pratique de financement d'un projet agricole au sein de la BADR

CHAPITRE III : Étude pratique de financement d'un projet agricole au sein de la BADR

Introduction du chapitre III :

A partir du moment où un client dépose auprès de sa banque une demande de crédit, un travail préalable est mené par le banquier en s'intéressant à tout document ou toute information susceptible de lui permettre une appréciation minutieuse du demandeur de crédit et de son environnement, et ce à travers la constitution du dossier du client et son étude.

Ce chapitre forme une illustration des développements présentés dans les chapitres précédents.

Il est divisé **en trois sections** :

- ✓ **La première section**, est pour but la présentation de la BADR et de la Direction de crédit ainsi que le processus d'octroi un crédit agricole.
- ✓ Dans **la deuxième section** nous allons mettre en pratique les techniques d'études et d'analyses d'un crédit agricole.
- ✓ Et **la troisième section**, analyser et comparer les crédits accordés par la BADR au secteur agricole durant la période 2013-2019.

CHAPITRE III : Etude pratique de financement d'un projet agricole au sein de la BADR

Section 1 : la présentation de l'organisme d'accueil de la BADR

1.1. Historique et évolution de la BADR :

La Banque de l'Agriculture et de Développement Rural est une institution financière algérienne créée le 13 mars 1982 par décret N° 82-106, sous la forme d'une société nationale.

La BADR est une société par action au capital social de 5400.000.000 DA, chargée de fournir aux entreprises publiques économiques conseils et assistance dans l'utilisation et la gestion des moyens de paiement mis à leur disposition, et ce dans le respect du secret bancaire.

En vertu de l'ordonnance 03/11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit qui est modifiée et complétée par la loi 10/04 du 26 août 2010, la BADR est devenue une personne morale effectuant les opérations de réception des fonds du public, les opérations d'octroi des crédits, ainsi que la mise à la disposition de la clientèle les moyens de paiement et leur gestion.

Le capital social de la BADR a augmenté de 2.200 .000.000 DA à 33.000.000.000 DA en 1999 et atteint le seuil de 54.000.000.000 DA en **mai 2017**.

Elle constitue initialement de **140** agences cédées par la BNA, son réseau compte **326** agences (en 2020), **39** directions régionales et plus de **7000** cadres et employés actifs au sein des structures centrales, régionales et locales.¹

Et pour plus de détails sur l'historique de la BADR, l'annexe 01 nous montre les étapes qui caractérisent l'évolution de cette banque.

1.2. Missions et objectifs de la BADR :

1.2.1. Missions de la BADR :

La BADR a été créée pour répondre à une nécessité économique, née d'une volonté politique afin de restructurer le système agricole, assurer l'indépendance économique du pays et relever le niveau de vie de population rurale.

Ses **principales missions** sont :²

¹BOUBKEUR Mouloud, Op-cit , pp 77-78 (révisé par nos-soins)

²BOUBKEUR Mouloud, Op-cit, p 74

CHAPITRE III : Etude pratique de financement d'un projet agricole au sein de la BADR

- Le traitement de toutes les opérations de crédit, de change et de trésorerie.
- L'ouverture de compte à toute personne faisant la demande.
- La réception des dépôts à vue et à terme.
- La participation à la collecte de l'épargne.
- La contribution au développement du secteur agricole.
- L'assurance de la promotion des activités agricoles, agro-alimentaires, agro-industrielles et artisanales.
- Le contrôle avec les autorités de tutelle de la conformité des mouvements financiers des entreprises domiciliées

1.2.2. Les objectifs de la BADR :

Parmi les **objectifs** de la BADR, on peut citer : ¹

- L'augmentation des ressources aux meilleurs coûts et rentabilisation de celles-ci par des crédits productifs et diversifiés dans le respect des règles.
- La gestion rigoureuse du trésorier de la banque dinars ou en devises.
- L'assurance d'un développement harmonieux de la banque dans les domaines d'activités.
- L'extension et le redéploiement de son réseau.
- La satisfaction de ses clients en leur offrant des produits et services susceptibles de répondre à leurs besoins.
- L'adaptation d'une gestion dynamique en matière de recouvrement.
- Le développement commercial par l'introduction de nouvelle technique managériale telle que le marketing et l'insertion d'une nouvelle gamme de produits.
- La modernisation des moyens de paiement.

¹Ibid , p 79

CHAPITRE III : Etude pratique de financement d'un projet agricole au sein de la BADR

1.3. Les politiques de financement en sein de la BADR :

L'objectif visé par cette politique est l'élargissement de l'accès aux crédits et la création de nouveaux élevages et le développement de ceux déjà existants.

La politique de financement des projets adoptés par la BADR se fait comme suit :¹

1.3.1. Crédits à court terme :

a) Les conditions de la banque :

- Durée de crédit : minimum 6 mois et maximum 24 mois.
- Taux d'intérêt : 5.5 %
- Le bénéficiaire peut obtenir une période de 06 mois supplémentaire pour le remboursement du crédit accordé.
- Dans le cas du non remboursement de la dette après cette période, le bénéficiaire perd la bonification.

b) Garanties et réserves bloquantes :

- Délégation d'assurance, caution solidaire, pouvoir d'emprunter et d'aliéner pour les personnes morales, cautionnement du fonds de commerce, cautionnement du matériel roulant, hypothèque.

- Toute autre sureté négociée avec le client.

c) Garanties et réserves non bloquantes :

- Selon les particuliers du dossier.

1.3.2. Crédits à long et moyen terme :

a) Les conditions de la banque :

- Durée de crédit : de 3 à 7 ans
- Taux d'intérêt : 5.25 % bonifié comme suit : à la charge de client
 - 0% les 5 premières années.
 - 1% la 6^{ème} et la 7^{ème} année
 - 3% la 8^{ème} et la 9^{ème} année

¹La politique de financement des crédits, Document interne de la BADR, service de crédit

CHAPITRE III : Etude pratique de financement d'un projet agricole au sein de la BADR

- A partir de la 10^{ème} année, intérêt non bonifié (5.25 %).

b) Garanties et réserves bloquantes :

- Hypothèque légale grevant le droit réel immobilier résultant de la concession ainsi que l'engagement de l'hypothèque sur la construction à édifier sur le terrain concédé.
- Hypothèque légale de l'exploitation lorsqu'il s'agit de la propriété privée.
- Caution solidaire des associées, des coopérateurs ou des membres du groupement légalement constitué (pour les personnes morales).

c) Garanties et réserves non bloquantes :

- nantissement des équipements.
- Gage de matériel roulant.
- Assurance multirisque avec subrogation au profit de la banque

1.4. Présentation de Groupe Régional d'Exploitation GRE – Alger Est-

1.4.1. Création et territoire :

Le Groupe Régional d'Exploitation (G.R.E 011) se localise à Reghaia, et cela depuis 2015 après son déménagement du DAR Beida.

Neufs (09) agences lui sont rattachées, localisées comme suit :

Hussein dey, kouba, El Harrach, Riadh El feth, Rouïba, Reghaia, Ain taya, Eucalyptus, Pins maritimes .¹

1.4.2. Missions et rôles de GRE :

- Sa fonction principale est de coordonner et relier ses agences locales ainsi que surveiller et suivre ces agences.
- Financement des exploitations agricoles et traditionnelles
- Fournir une assistance à toutes les institutions qui contribuent au développement du monde rural.
- Recevoir les données puis les collecter et les envoyer à la direction générale²

¹ Interview avec le responsable de service monétique et moyens de paiement, février 2018

² Interview avec le responsable de service monétique et moyens de paiement, février 2018

CHAPITRE III : Etude pratique de financement d'un projet agricole au sein de la BADR

1.5. Organisation du service de crédit :

1.5.1. Présentation de service de crédit :

Le service crédit, occupe une place privilégiée dans une agence bancaire car il constitue l'organe qui contribue le plus à la formation du produit de la banque.

L'organisation du service crédit est faite **comme suit** : ¹

- **La cellule étude, analyse et suivi des engagements** : constituée de chargés de clientèle ainsi que des chargés d'étude, elle a pour mission de réceptionner et de vérifier les dossiers de crédit et apprécier la santé financière des entreprises et les différents risques. Aussi, elle gère et suit ces dossiers et assure le recouvrement des créances.
- **La cellule juridique** : elle est chargée de tous les problèmes d'ordre juridique et du suivi des règlements des opérations faisant l'objet du recouvrement des créances litigieuses et contentieuses.

1.5.2. Le processus d'octroi un prêt agricole :

L'octroi d'un crédit agricole au niveau d'une banque se fait comme suit :²

a) L'ouverture du dossier :

Le chargé d'affaire a pour objectif d'identifier les besoins du demandeur lors d'un entretien où il va recueillir les informations sur le projet et la situation financière personnelle du demandeur, ainsi que sur les états financiers prévisionnels du projet afin d'évaluer par la suite la solvabilité de demandeur.

b) Le traitement du dossier :

Une fois le dossier constitué et relu, la banque procède à apprécier la rentabilité de demandeur ainsi que sa capacité à honorer son engagement de remboursement et l'analyse de risque de la demande de prêt. Il s'agit d'une analyse financière et d'une analyse critique (points faible, points forts).

¹ Document fourni par la BADR, service crédit

² Interview avec le responsable de service crédit, mars 2020

CHAPITRE III : Etude pratique de financement d'un projet agricole au sein de la BADR

c) La décision et les formalités administratives :

Une fois le dossier traité, un comité de crédit donne sa décision : soit le prêt est refusé, la banque explique alors sa position au demandeur ou soit le prêt est accepté ; dans le deuxième cas, cela peut être avec ou sans conditions. Dans le cas où le prêt est accepté sans conditions, la banque fait un

e lettre d'engagement à l'emprunteur, le contrat de prêt est signé et les fonds sont transféré sur son compte. Dans le cas le plus fréquent où le prêt est accepté sous certaines conditions, le chargé d'affaire informe le demandeur des différentes conditions préalables à la signature du contrat. Si les conditions énoncées sont satisfaites, le contrat de prêt est signé et les fonds sont transférés sur le compte du client.

d) Le suivi de dossier :

L'objectif général de cette phase est de s'assurer que le client utilise les fonds mis à sa disposition comme convenu. Il s'agit ainsi d'effectuer des visites de contrôle d'activité au moins une fois par an et d'examiner les actifs mis en garanties.

e) Le remboursement :

Dans le cas où le remboursement n'a pas été complètement réalisé, la banque met en route la procédure de recouvrement qui comporte **trois étapes** :

- La phase de précontentieux consiste à informer le client et s'il y'a lieu les cautions et les personnes garantes de la situation par téléphone et l'envoi de lettre de rappel.
- La phase de procédures judiciaire où la banque envoie au client une lettre de mise en demeure.
- Finalement, une fois que le jugement est prononcé, les biens placés comme garanties sont alors saisis puis vendus.

CHAPITRE III : Etude pratique de financement d'un projet agricole au sein de la BADR

Section 2 : Etude analytique d'un projet agricole en sein de la BADR

Avant d'accepter d'investir des fonds dans quelconque projet, le banquier doit d'abord mener une étude minutieuse sur le projet sur lequel porte cet investissement car le risque est très important, compte tenu de la durée et de l'importance des fonds engagés. Cette étude est basée sur un dossier de crédit comportant un ensemble de documents fournis par le client. Elle s'effectue en deux étapes, la première c'est l'étude de faisabilité ou de viabilité du projet et la deuxième c'est l'étude de rentabilité du projet

2.1. Constitution du dossier de crédit :

La présente étude de cas concerne une demande d'un crédit d'investissement pour la création d'une exploitation agricole d'élevage avicole de chair d'une capacité de 11 000 sujets.

Le montage financier pour la réalisation de notre projet est segmenté en deux types de crédits ; un crédit d'investissement ETTHADI d'un montant de : 12 583 220 DA, et un crédit d'accompagnement en fond de roulement crédit R'FIG, le montant nécessaire est de l'ordre de : 19 967 784,33 DA.

Le Fellah doit fournir les éléments suivants :¹

- Une demande de crédit d'investissement écrite, datée et dûment signée par la personne dont il est responsable dans l'opération de crédit
- Extrait de naissance
- Facture pro-forma pour les équipements à acquérir
- Acte de propriété ou de concession
- Etude technico-économique
- La Factures pro forma des équipements à financer
- Copie de mise à jour CASNOS
- Copie mise à jour CNAS où non affiliation CNAS
- Copie de l'extrait de rôle apuré
- Agrément sanitaire de l'établissement d'élevage bovins fournir par un vétérinaire.
- Autorisation des services de l'environnement

¹ Document fourni par la BADR, service crédit

CHAPITRE III : Étude pratique de financement d'un projet agricole au sein de la BADR

2.2. Données générales du projet :

2.2.1. Identification de l'investisseur :

Nom : Madame X

Née à Alger

Raison social : investisseur privé

Adresse : Alger

Statut juridique du foncier : propriété privée

2.2.2. Description du projet :

A. Consistance du projet :

Le projet consiste une création d'une exploitation d'élevage avicole de chair d'une capacité de 11 000 sujets sur une superficie de 5,62 ha.

B. Localisation de l'exploitation :

Le projet d'investissement initié par le promoteur suscitée est envisagé dans la zone écologique de commune **Bordj El Kiffan** Wilaya d'Alger. L'exploitation est à exposition nord

Le relief de l'exploitation est plat entre (0%-3%), elle est limitée par :

- ✓ An nord : exploitation privé
- ✓ A l'est : exploitation privé
- ✓ A l'ouest : chemin pour riverains
- ✓ Au sud : exploitation privé
- **Délimitation de l'exploitation** : L'exploitation est distante de 3 km de chef-lieu de la commune, et de 16 km de chef-lieu de la Wilaya.
- **Accessibilité** : l'exploitation est accessible par un chemin pour riverains, pas loin de la route national N°11 (environ 500 m)
- **Infrastructures existantes** : il existe une petite forêt se trouve à l'extrémité Sud-Ouest.

CHAPITRE III : Etude pratique de financement d'un projet agricole au sein de la BADR

2.3. L'analyse de l'étude technico-économique :

Après s'être assuré de la conformité et l'authenticité des documents présentés par le client demandeur de crédit, le banquier s'attellera à analyser la viabilité ou la faisabilité du projet d'investissement. Cette analyse se fera à travers les étapes suivantes :

2.3.1. Analyse du marché :

En Algérie, les disponibilités en produits avicoles ont progressé d'une manière spectaculaire. Ceci est à mettre à l'actif des politiques avicoles fondées sur les investissements au profit du secteur public, en amont, et les mesures incitatives en direction du capital privé (subvention aux intrants, tarification des taux d'intérêts, bonification fiscale, etc.). Cependant, avec l'avènement des réformes économiques, la libéralisation des prix et l'abandon de la politique de soutien de l'Etat, la filière avicole a connu une relative régression. Elle se distingue, notamment par : une dépendance structurelle vis à vis des matières premières alimentaires importées pour lesquelles l'Algérie consacre annuellement une enveloppe d'environ 1 milliard de dollars US, l'importance des coûts de production enregistrés au niveau des exploitations de production, en liaison avec la hausse des prix des intrants et la maîtrise insuffisante des pratiques d'élevage, mais aussi le dysfonctionnement et la désarticulation des segments de la filière.

La filière avicole constitue, après les filières « céréales » et « lait », l'épine dorsale du complexe Agro – alimentaire algérien.

En effet, selon le Ministère de l'Agriculture et du Développement rural algérien, la filière avicole représente, en 2016, près de 100 000 emplois directs dont 20 000 éleveurs de poulets de chair, ce qui n'est pas négligeable en termes de sauvegarde de la production nationale.

Compte tenu de l'importance des viandes blanches dans l'amélioration de la ration alimentaire des algériens, il est primordial de cerner les conditions permettant l'augmentation de l'efficacité des facteurs de production utilisés par les élevages avicoles et la réponse aux questions inhérentes au risque du marché et aux hauts coûts de transaction

2.3.2. Analyse commerciale :

Nous allons axer notre étude selon les "4 P de Mac Carty" : le produit, le prix, la distribution et la promotion à savoir :

CHAPITRE III : Etude pratique de financement d'un projet agricole au sein de la BADR

➤ **Le produit :**

La production avicole est caractérisée par **des contraintes** :

- **D'ordres alimentaires** : les volailles au même titre que les porcs ont besoin d'aliment de bonne qualité pour assurer leur production car ils ne peuvent synthétiser eux même les éléments nécessaires à cette production. La maîtrise de l'alimentation est donc la clef de la réussite de ces élevages.

- **D'ordres physiologiques** : ce sont des animaux relativement fragiles qui nécessitent donc un certain contrôle de leur environnement.

Mais cet élevage présente de nombreux *avantages* aussi :

- **D'ordres physiologiques** : Ce sont les meilleurs transformateurs si l'on comparé les protéines produites par quantités d'aliment ingéré.

- **D'ordres économiques** : les poulets de chair ont une haute valeur ajoutée comparée aux autres sources de protéines. Les cycles de production sont très courts et donc les investissements rapidement rentables, surtout lorsque la production est de type artisanale.

- **D'ordres zootechniques** : La maîtrise de l'élevage est facile à réaliser, elle ne nécessite pas de surfaces importantes ni de grandes installations, la technique d'élevage peut être maîtrisée par des personnes ayant un faible niveau d'éducation.

➤ **Le prix :**

En général, la politique des prix est relative aux prix d'acquisition des matières premières et fournitures, et aux données macro-économiques (offre et demande).

Selon le promoteur, le prix à pratiquer sera compétitif avec celui appliqué sur le marché national

Les prix de vente est *de 130/kg*

➤ **La distribution :**

Le produit fabriqué sera livré directement aux clients au niveau de l'unité de production. Toutefois, l'entreprise dispose de moyens de transport pour faire face à d'éventuelles demandes de livraison.

CHAPITRE III : Etude pratique de financement d'un projet agricole au sein de la BADR

La clientèle ciblée est composée essentiellement de revendeurs privés sur tout le territoire National.

➤ La promotion :

La promotrice du projet est très expérimentée dans le domaine car elle est issue d'une famille très commerçante en plus de son professionnalisme et de sa bonne réputation, elle dispose d'une expérience appréciable dans l'activité des prestations de services et de production.

2.3.3. Analyse technique :

a) La capacité de production :

- **Chiffre d'affaire :**

Le chiffre d'affaire prévisionnel sera comme suit :

Tableau III-1 : chiffre d'affaire prévisionnel

Unité : DA

Désignation	Année 01	Année 02	Année 03	Année 04
Total chiffre d'affaire	0,00	37 620 000	39 501 000	41 549 853

Source : service de crédit

Le taux d'augmentation de Chiffre d'Affaire est estimé à 5%

- **Durée de l'élevage** : 56 jours
- **Taux de mortalité** : est estimé à 5%

b) L'approvisionnement :

Le promoteur dispose de différentes sources d'approvisionnement en matière première,

Telles :

- Les poussins chair
- Aliment poulets de bétail
- Produits vétérinaires pour l'élevage avicole

c) La localisation :

Le projet se situe à Bordj El Kiffan, un lieu qui présente toutes les commodités nécessaires pour une activité agricole ; car sa proximité avec la route nationale N°11 constitue un avantage certain en matière d'approvisionnements, de distributions et de commercialisations.

CHAPITRE III : Etude pratique de financement d'un projet agricole au sein de la BADR

d) L'effectifs :

Le projet en cours permettra le recrutement d'un effectif permanent de 4 employés composés de :

- 01 gérant
- 01 zootechnicien
- 02 gardiens

e) Calendrier de réalisation :

La réalisation de cet investissement se déroulera sur une période d'une année

2.3.4. Analyse des coûts :

a) Coût de l'investissement :

Les investissements nécessaires au projet d'une exploitation avicole (poulet de chair) sont comme suit :

Tableau III-2 : cout d'investissement

unité : DA

Désignation	Quantité	Prix en HT	TVA	Montant en TTC	%
Aménagement				11 619 279,00	64,6%
Clôture	1	898 500,00	19%	1 069 215,00	
Basson géo-membrane	1	750 000,00	19%	892 500,00	
Forage 120ml	1	4 194 600,00	19%	4 991 574,00	
Serre tunnel « pépinière »	1	3 921 000,00	19%	4 665 990,00	
Matériel agricole				4 556 853,91	25,3%
Tracteur	1	2 948 400,00	19%	3 508 596,00	
Remorque	1	251 748,00	19%	299 580,12	
Charrue 2 socs	1	200 319,00	19%	238 379,61	
Cultivateur 9 dents	1	174 323,00	19%	207 444,37	
Pulvérisateur 1000 L	1	254 499,00	19%	302 853,81	
Equipement				1 799 896,01	10,0%
Serre tunnel « pépinière »	1	1 177 690,00	0%	1 177 690,00	
Système d'irrigation « goutte à goutte »	1	622 206, 01	0%	622 206, 01	
Cout d'investissement				17 976 028,92	100%
BFR				19 967 784,41	
Cout globale du projet				37 943 813,33	

Source : Doucement fourni par le service crédit.

Le montant le plus élevé est celui des aménagements qui occupe 65% des investissements ; 25% du montant global liés aux matières agricoles suivis par les équipements d'élevage et réseau d'irrigation.

CHAPITRE III : Etude pratique de financement d'un projet agricole au sein de la BADR

b) La structure de financement de l'investissement :

Tableau III-3 : la structure de financement

Désignation	Montant	%
Apport du promoteur	5 392 809	30%
Apport de la banque	12 583 220	70%
Total d'investissement	17 976 029	100%

Source :

Document fourni par le service crédit.

Concernant l'apport du promoteur, il s'agit d'un apport en nature

Conclusion de l'étude de la viabilité du projet :

On trouve que ce projet présente une activité de très grande valeur économique et qui motive les autres activités dans la région. - les travaux de réalisation ont été entamés par la relation, ce qui témoigne la volonté du promoteur à mettre en place le projet envisagé. - la localisation du projet est favorable à l'activité projetée et rend l'approvisionnement en matières premières et la distribution des produits facile et rapide. A cet effet, il convient pour le banquier par la suite d'évaluer la rentabilité de ce projet et ce, à travers les flux prévisionnels qu'aurait dégagé l'activité, afin de prendre une décision concernant le financement de celui-ci.

2.4. Analyse de la rentabilité du projet :

L'objectif de l'analyse de la rentabilité du projet, et ce après une étude de la viabilité de l'affaire assez encourageante, est de savoir est ce que le projet initié par le promoteur est rentable Pour se faire, nous allons procéder à :

- L'élaboration de l'échéancier d'investissement ;
- L'élaboration de l'échéancier d'amortissement ;
- La détermination de la valeur résiduelle des investissements (VRI) ;
- L'élaboration de l'échéancier d'emprunt et de remboursement ;
- La détermination du besoin en fonds de roulement (BFR) ;
- L'élaboration du tableau des comptes de résultats prévisionnels (TCR) ;
- L'élaboration du tableau Emplois / Ressources ;
- Le calcul et l'appréciation des critères de rentabilité.

a) L'élaboration de l'échéancier d'investissement :

Cet échéancier est élaboré en fonction de la durée de réalisation du projet qui s'étale sur une année (01). Il se présente comme suit :

CHAPITRE III : Etude pratique de financement d'un projet agricole au sein de la BADR

Tableau III-4 : Echancier des immobilisations

Unité : DA

Rubriques	Montant	Trimestres			
		1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	4 ^{ème} trimestre
Frais préliminaires		→			
Aménagement	11 619 279		→		
Matériels agricoles	4 556 854			→	
Equipement	1 799 896				→
Total d'investissement	17 976 029				

Sources : Elaborer par nous-même sur la base du bilan.

b) L'élaboration de l'échéancier d'amortissement :

Les amortissements sont calculés de façon linéaire selon la durée d'amortissement indiquée dans le tableau suivant :

c) Tableau III-5 : Les amortissements

Unité : DA

	Montant en TTC	Durée	Année 01	Année 02	Année 03	Année 04	Année 05	Année 06
Aménagement	11619279		599889,7	599890	599889,7	599889,7	599889,71	599889,71
Cloture	1069215	20	53460,75	53460,8	53460,75	53460,75	53460,75	53460,75
Basson géo-membrane	892500	25	35700	35700	35700	35700	35700	35700
Forage 120 ml	4991574	25	199663	199663	199663	199663	199662,96	199662,96
Serre tunnel "pépinière"	4665990	15	311066	311066	311066	311066	311066	311066
Matériel agricole	4556853,91		455685,4	455685	455685,4	455685,4	455685,39	455685,39
Tracteur	3508596	10	350859,6	350860	350859,6	350859,6	350859,6	350859,6
Remorque	299580,12	10	29958,01	29958	29958,01	29958,01	29958,012	29958,012
Charrue 2 socs	238379,61	10	23837,96	23838	23837,96	23837,96	23837,961	23837,961
Cultivateur 9dents	207444,37	10	20744,44	20744,4	20744,44	20744,44	20744,437	20744,437
Pulvérisateur	302853,81	10	30285,38	30285,4	30285,38	30285,38	30285,381	30285,381
Equipement	1799896,01		179989,6	179990	179989,6	179989,6	179989,6	179989,6
Serre tunnel "pépinière"	1177690	10	117769	117769	117769	117769	117769	117769
Système d'irrigation "goutte à goutte"	622206,01	10	62220,6	62220,6	62220,6	62220,6	62220,601	62220,601
cout d'investissement	17976028,9		1235565	1235565	1235565	1235565	1235564,7	1235564,7

Source: Elaboré par nous-même à l'aide des données de service crédit

d) La détermination de la valeur résiduelle des investissements (VRI) :

VRI = investissements bruts hors BFR – montant déjà amorti.

$$VRI = 17976029 - 7413388,21 = 10562640,79$$

Donc la VRI = 10562640,79

CHAPITRE III : Etude pratique de financement d'un projet agricole au sein de la BADR

E) L'élaboration de l'échéancier d'emprunt et de remboursement :

Tableau III-6 : Echancier de remboursement

unité :DA

Année	Montant	Remboursement	Intérêt	Annuité	C restant
Année 01	12 583 220,24	0	0	0	12 583220,24
Année 02	12 583 220,24	2 516 644,05	660 619,06	3177263,11	10066576,19
Année 03	10 066 576,19	2 516 644,05	528 495,25	3045139,3	7549932,14
Année 04	7 549 932,14	2 516 644,05	396 371,44	2913015,49	5033288,09
Année 05	5 033 288,09	2 516 644,05	264247,62	2780891,67	2516644 ,05
Année 06	2 516 644 ,05	2 516 644,05	132123,81	2648767,86	0

Source: Elaboré par nous-même.

Le taux d'intérêt est : 5.25%

e) La détermination du besoin en fonds de roulement (BFR) :

Tableau III-7 : Le besoin en fond de roulement

unité : DA

Désignation	année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
actif circulant	0	879355,69	888149,25	897030,74	906001,04	915061,05
stock	0	399355,69	403349,25	407382,74	411456,56	415571,13
Créances	0	480000	484800	489648	494544,48	499489,92
passif circulant	32551004,7	50002145	7549932,15	5033288,1	2516644,05	0
DLMT	12583220,2	30034360,6	7549932,15	5033288,1	2516644,05	0
DCT	19967784,4	19967784,4	0	0	0	0
CALCUL DE BFR	-32551005	-49122789	-6661782,9	-4136257,4	-1610643	915061,05

Source : élaboré par nous-même à partir de bilan prévisionnel (Annexe n° 4)

Commentaire :

Le fond de roulement est négatif durant les 5 premières années et cela signifie que la promotrice ne dispose pas suffisamment des ressources pour couvrir ses charges d'exploitation, ce qui lui ramène évidemment de demander un crédit d'exploitation « R'FIG » pour financer ses activités d'exploitation.

f) L'élaboration du tableau des comptes de résultats prévisionnels (TCR) :

CHAPITRE III : Etude pratique de financement d'un projet agricole au sein de la BADR

Tableau III-8 : Tableau des Comptes de Résultats (en DA)

Désignation	Année 01	Année 02	Année 03	Année 04	Année 05	Année 06
chiffre d'affaire	0	376 20 000	39501000	41476050	43549853	45727345
consommation M&f	0	19967784	20167462	20369137	20572828	20778557
Service	0	4800000	4848000	4896480	4945445	4994899
valeur ajoutée	0	12852216	14485538	16210433	18031580	19953889
frais de personnel	0	2100000	2163000	2227890	2294727	2363569
impôts & taxes	0	752400	790020	829521	870997	914547
EBE	0	9999816	11532518	13153022	14865856	16675773
frais divers	0	179760	181558	183373	185207	187059
dotations aux amortissements	1 235 565	1235565	1235565	1235565	1235565	1235565
Frais financiers	0	660619,06	528495,25	396371,44	264247,62	132123,81
Résultat brut d'exploitation	-1235565	7923871,94	9586899,75	11337712,56	13180836,38	15121025,19
IBS	0	0	0	0	0	0
résultats net d'exercice	-1235565	7923871,94	9586899,75	11337712,56	13180836,38	15121025,19
CAF	0	9159436,94	10822464,75	12573277,56	14416401,38	16356590,19

Source : élaboré par nous-même à l'aide des données de service crédit

Commentaire :

On enregistre d'après ce tableau :

- Un EBE positif au cours des cinq années ; ce qui signifie que l'activité est profitable même rentable
- Les résultats estimés à réaliser sont positifs et satisfaisants. Ils atteindront 15121025,19DA
- La CAF est positive pendant les cinq années, en commençant de 9159436,94 DA pour la première année d'exploitation et en arrivant jusqu'à 16356590,19 DA.

g) L'élaboration du tableau emploi/ ressource :

Tableau III-9 : Tableau emploi / ressource

unité : DA

Rubrique	année 1	année 2	année 3	année 4	année 5	année 6
CAF	0	9159436,94	10822464,75	12573277,56	14416401,38	16356590,19
VRI						10562641
Emprunt	12583220					
Apport personale	5392809					
Total ressources	17976029	9159436,94	10822464,75	12573277,56	14416401,38	26919231,19
immobilisation	17976029					
Remboursement emprunt	0	2516644,05	2516644,05	2516644,05	2516644,05	2516644,05

CHAPITRE III : Etude pratique de financement d'un projet agricole au sein de la BADR

Total emplois	17976029					
TR	0	9159436,94	10822464,75	12573277,56	14416401,38	26919231,19
TR cumulé	0	9159436,94	19981901,69	32555179,25	46971580,63	73890811,82
TR actualisé à 10%	0	8326760,855	8944185,744	9446489,527	9846596,12	16714724,65
TRA cumulé	0	8326760,855	17270946,6	26717436,13	36564032,25	53278756,89

Remarque :

Dans le calcul du "taux d'actualisation", on a pris en considération les éléments suivants :

Le taux de rémunération du capital ($i = 14\%$)

Le taux net d'emprunt ($4,125\%$)

$$i = (0.6 * 14\%) + (0.4 * 4,125\%) = 10\%$$

Commentaire :

La trésorerie prévisionnelle est positive durant les cinq années d'exploitation, elle a connu une augmentation en passant de 9159436,94 DA à 26919231,19 DA. Ce qui signifie que projet va générer une richesse suffisante pour financer tous ses besoins et dégage un excédent de trésorerie.

h) Le calcul et l'appréciation des critères de rentabilité :

- La valeur actuelle nette (VAN) :

Il s'agit de la valeur des flux de trésorerie nets actualisés créée par l'investissement pendant sa durée de vie.

$$\text{VAN} = \text{Somme des flux nets actualisés} - \text{Investissement}$$

$$\text{VAN} = 53278756,9 - 17976029 = 35302727,89$$

i) - Indice de profitabilité (IP):

L'indice de profitabilité est un autre indicateur qui permet de mesurer la rentabilité du capital investi par l'exploitation. Il met en relation la valeur actuelle nette des cash-flows futurs et le capital investi. L'IP est égale à (sommes des flux actualisés/investissement) et doit être supérieur à l'unité (01)

$$\text{L'Indice de Profitabilité (IP)} = 1 + (\text{Valeur Actuel Net} / \text{Investissement Initial (I0)})$$

CHAPITRE III : Etude pratique de financement d'un projet agricole au sein de la BADR

$$IP = 1 + (VAN/I_0 \text{ actualisés})$$

$$IP = 1 + (35302727,89/17976029) = 2,9$$

$$IP = 2,9$$

❖ Interprétation :

La valeur de cet indice signifie que chaque dinar investi dans ce projet rapporte 1,9 dinar de plus.

L'IP est supérieur à 1, le projet est rentable

j) - Le délai de récupération actualisé (DRA) :

Le délai de récupération des investissements est fonction de la somme des cash-flows cumulés actualisés, et dont le calcul réalisé donne le résultat suivant :

La récupération des capitaux pourrait intervenir au cours de la 3^{ème} année. Ce délai est convenable et constitue un avantage à la performance et la durabilité du projet.

Ou on peut dire que le délai de récupération Correspond aux temps nécessaire pour récupérer le capital investi lors d'un investissement. Pour estimer ce délai, on a :

Calcul :

DRA :

$$CAF \text{ année } 03 = 17270946,6$$

$$CAF \text{ année } 04 = 26717436,13$$

$$I = 17976029$$

$$DR = ((17976029 - 17270946,6) / (26717436,13 - 17270946,6)) * 360 = 26,87 \text{ jour}$$

$$DR = 3 \text{ ans et } 26 \text{ jours} \quad \text{on peut dire que } DR = 3 \text{ème année}$$

$$DR = 3 \text{ème année}$$

❖ Interprétation : La liquidité de projet est acceptable puisque le délai de récupération de l'investissement est de 3 ans et 26 jours.

- Le taux de rentabilité interne (TRI) :

Il correspond au taux d'actualisation pour lequel la VAN est nulle. Soit le actualisés

CHAPITRE III : Etude pratique de financement d'un projet agricole au sein de la BADR

Tableau III-10 : Détermination de TRI

TR	0	9159436,94	10822464,75	12573277,56	14416401,38	26919231,19
TR cumulé	0	9159436,94	19981901,69	32555179,25	46971580,63	73890811,82
TR actualisé à 60%	0	5724648,088	4227525,293	3069647,842	2199768,277	2567217,94
TR Actualisé à 45%	0	6316853,062	5147426,754	4124245,376	3261255,74	4199742,287

VAN a 60%	-187221,48
VAN a 45%	5073494,299

$$TRI = ((60 \% - 45\%)*5073494,299) / (5073494,299 + 187221,48)$$

$$TRI = 0,144661711 + 0,45 = 0,594661711$$

TRI = 59

❖ Interprétation :

Le taux de rentabilité interne confirme la solidité du projet. En effet, le TRI (59,46%) est supérieur au taux d'actualisation (10%). De ce fait, tout financement dont le coût serait inférieur à ce taux permettrait de dégager une valeur actuelle nette positive.

Commentaires :

Après l'examen du tableau Emplois / Ressources par les critères de rentabilité ci-dessus, nous pouvons tirer les renseignements suivants :

- La liquidité du projet peut être jugée acceptable avec le délai de récupération qui se situe presque au milieu de la durée de vie du projet, et un DRA légèrement supérieur.
- La valeur actuelle nette dégagée est importante. Elle atteste d'un projet rentable. En effet, le projet agricole connaîtra un enrichissement égal à cette VAN et ce, après récupération de la mise de fonds initiale et payement du coût de l'argent.
- La rentabilité intrinsèque du projet exprimée par le TRI est assez importante, en effet, avec un taux d'actualisation de 10% et un TRI presque égal à 59,46%, le risque pour que l'entreprise soit fragile aux coûts de financement importants est médiocre.
- L'indice de profitabilité nous donne un rendement important des capitaux engagés. Ainsi, chaque dinar investi rapportera 1,9 Dinar à la fin de la durée de vie du projet.

CHAPITRE III : Étude pratique de financement d'un projet agricole au sein de la BADR

Au final, le calcul des critères qui aident à la prise de décision montrant clairement que le crédit envisagé est profitable à tous les niveaux. En effet, ces résultats soutiennent largement la décision de la banque quant à l'acceptation de la demande du crédit sollicité par le client.

Conclusion de l'étude de rentabilité du projet :

L'analyse de la rentabilité ainsi que le diagnostic apporté aux différents critères de rentabilité nous a permis de conclure que le projet envisagé est en mesure de générer une rentabilité quasi-certaine et par conséquent un enrichissement pour Fellah (promoteur) et pour l'agriculture Algérienne également.

Les garanties et les réserves :

- **Garanties bloquantes :**

- Hypothèque légale du droit de concession d'une superficie 5 Ha
- Engagement de nantissement des équipements à acquérir.

Il est à souligné que la banque demande au client un engagement de nantissement qui sera réalisé par un expert quiconque. Une fois les équipements sont acquis, la banque demande un nantissement des équipements.

- **Réserves bloquantes :**

- Apport en nature de suivant rapport d'expertise établi par l'expert conventionné.
- Situation fiscale et parafiscale récentes et apurées.
- Billet à ordre reprenant le montant des crédits accordés
- Convention de prêt

Autrement dit, l'ensemble de ces documents que le banquier nomme « garantie et réserve bloquante » doivent être remis par le client et validés par le service juridique avant tout déblocage de fonds. Une fois ses garanties et réserves bloquante présentées par le client et validées par la direction régionale de la BADR, le banquier au niveau de l'agence fait signer à la relation une convention de prêt.

- **Réserves non bloquantes :**

- DPAMR* (cheptel et équipements)

CHAPITRE III : Etude pratique de financement d'un projet agricole au sein de la BADR

Section 03 : évaluation de la contribution de la BADR au financement des projets agricoles en Algérie

Depuis sa création, la BADR a pris en charge le financement du secteur agricole en mettant en œuvre différents services et formules de crédits adaptés aux besoins de ce secteur pour mieux innover, développer et moderniser.

3.1. L'évaluation des crédits agricole de la BADR de 2013 au 2019 :

3.1.1. Les crédits accordés au secteur agricole de 2013 au 2019 :

Tableau III-11: les crédits relatifs au secteur agricole en millions de DA

CREDITS	Réalisati on fin 2013	Réalisati on fin 2014	Réalisati on fin 2015	Réalisati on fin 2016	Réalisati on fin 2017	Réalisati on fin 2018	Réalisati on fin 2019
RFIG	49 338	103 045	182 119	222 310	228 388	229 450	230 180
MT ANSEJ/CNAC	657 847	366 928	179 659	63 706	12 232	12 200	10 980
HABITAT RURAL	18 014	30 347	35 307	41 128	45 830	46 780	46 787
Crédit MT partiellement bonifié	386 612	842 508	846 766	429 274	290 446	250 768	240 986
ANGEM	18 423	10 974	6 064	0	604	600	509
CMT ETTAHADI	0	0	3 527	119 137	158 652	158 945	160 500
CLT PARTIELLEME NT BONIFIE	1 658 006	2 355 306	2853 018	3644 247	3 678 297	3 688 312	3 700 470
ANSEJ +CNAC LT	3 196 867	5 529 432	7 583 678	8 515 552	8 261 647	8 124 964	8 000 128
CLT ETTAHADI BONIFIE	0	0	2 457	89 451	237 611	246 000	250 124
Total des crédits agricole	5 985 107	9 238 540	11 692 595	13 124 805	12 913 707	12 725 819	12 640 664
Evolution en %	-	54,35%	26,56%	12,24%	-1,6%	-1,5%	-0,67%

Source : fait par nos soins en se basant sur les informations fournies par le service crédit

Commentaire :

Les crédits du secteur agricole ont connu un bond significatif en 2014 et 2015, avec une évolution respective de 54,35% et 26,56%, cela est dû au nouveau plan de relancement du

CHAPITRE III : Etude pratique de financement d'un projet agricole au sein de la BADR

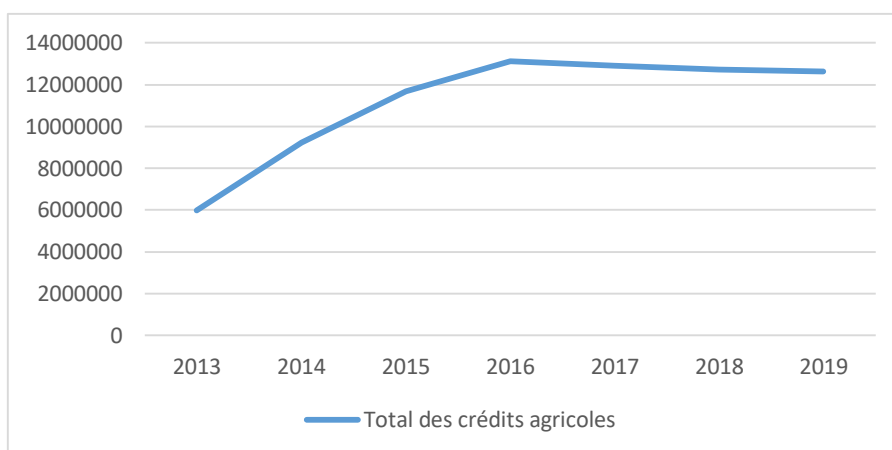
secteur agricole établi par les pouvoirs publics et dont la démarche principale est synthétisée sur 3 grands axes qui sont :

- La valorisation des productions agricoles, du développement rural et des ressources halieutiques et lancer des programmes de modernisation et d'intégration des filières de large consommation (céréales, le lait cru, la pomme de terre, l'oléiculture, et les viandes),
- Mise en place d'un système de régulation, afin de sécuriser et stabiliser l'offre de produits de large consommation,
- Création d'un environnement incitatif et sécurisant, à travers la modernisation et l'adaptation du financement.

Malheureusement, cette évolution a connu un frein et même un léger déclin durant les trois dernières années dû encore une fois aux difficultés de la conjoncture économique à la suite de la chute des prix du pétrole sur les marchés internationaux depuis 2014.

On remarque le manque de ressources concédé aux crédits RFIG et Ettahadi durant les années 2013 et 2014, la raison principale revient au manque d'informations des agriculteurs vis-à-vis de ses deux dispositifs. Pour ce qui concerne les crédits ANSEJ/CNAC/ANGEM, ils ont connu une très net régression durant ces dernières années cela revient au durcissement des conditions d'accès aux crédits.

Figure III-1 : évolution des crédits agricole durant les années 2013-2019



Source : réalisé par nous-même à l'aide des données du tableau III-12

On remarque un accroissement des crédits accordés par la BADR au secteur agricole durant les quatre premières années en passant presque de 6 MDA au 13 MDA, mais malgré cet accroissement, l'agriculture Algérienne n'a pas eu un développement ambitieux et l'Algérie

CHAPITRE III : Etude pratique de financement d'un projet agricole au sein de la BADR

n'arrive toujours pas à assurer la sécurité alimentaire et cela dû au manque d'organisation des crédits accordés aux Fellahs et même l'organisation de marché agricole.

Autre facteur de l'inefficacité des crédits, le financement est d'abord destiné aux grosses entreprises, dont certaines sont publiques, comme l'OIC (Office interprofessionnel des Céréales), qui gère les importations de céréales. Les petits fellahs, eux, sont peut toucher par les crédits. Enfin, les exploitants des terres publiques, exploitations individuelles (EAI) ou collectives (EAC), qui constituent les meilleures terres du pays, accèdent difficilement au crédit. Ne disposant pas de titre de propriété, ils ne peuvent présenter de garanties, et ne sont donc pas bancables.

Le déclin qu'ils ont connu les crédits accordés durant les trois dernières années est dû à la phase d'austérité qu'elle a connu notre pays.

3.1.2. Les types des crédits demandés par les agriculteurs de 2013 au 2019 :

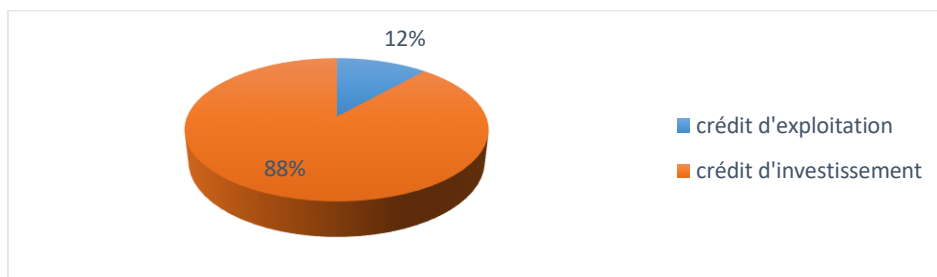
Tableau III-12 : types de crédits demandés par les agriculteurs

En millions de DA

Types de crédit	Total
Crédit d'exploitation	1 092 447
Crédit d'investissement	77 076 407

Source : fait par nos soins en se basant sur les informations fournies par le service crédit

Figure III-2 : types de crédits demandés par les agriculteurs



Source : élaboré par nos soins à l'aide des données de tableau précédent

Commentaire :

On constate que le type de crédit le plus demandé par les agriculteurs est le crédit d'investissement représentant 88%, alors que le crédit d'exploitation est moins demandé soit 12% du total des crédits agricoles et cela dû aux avantages que possèdent les crédits d'investissement.

CHAPITRE III : Etude pratique de financement d'un projet agricole au sein de la BADR

3.2. La place du secteur agricole au sein de la BADR :

Tableau III-13: la place des crédits agricole par rapport au total des crédits de la BADR

CREDITS	Réalisation fin 2013	Réalisation fin 2014	Réalisation fin 2015	Réalisation fin 2016	Réalisation fin 2017	Réalisation fin 2018	Réalisation fin 2019
Total des Crédits Agricole	5 985 107	9 238 540	11 692 595	13 124 805	12 913 707	12 725 819	12 640 664
Total des Emplois Clientèles	9 301 695	13 140 692	15 952 204	17 574 459	17 776 627	17 780 435	17 807 104
C agricole/ C total	64,34%	70,30%	73,29%	74,68%	72,64%	71,57%	70,99%

Source : fait par nos soins en se basant sur les informations fournies par le service crédit

Commentaire :

Les crédits agricoles détiennent une place prépondérante dans les actifs de la BADR, avec plus de 60% pour l'année 2013 et 72,64% pour 2017 mais en comparaison avec les demandes des agriculteurs et les capacités de l'Algérie qu'elle peut utiliser pour renforcer le secteur agricole, les crédits agricoles accordés doivent être plus important.

Selon certains agriculteurs, la BADR ne joue pas le rôle souhaité par les fellahs qui ont besoin d'une banque qui finance directement le travail de la terre. Selon eux, les crédits répondent beaucoup plus aux préoccupations du gouvernement, pas à ceux des fellahs, c'est-à-dire, ils sont surtout destinés aux produits dits « stratégiques », car selon eux, les crédits sont d'abord consacrés aux secteurs considérés comme stratégiques (céréales, lait), dont les prix sont subventionnés, et donc stables. Par contre, les produits à forte fluctuation des prix (pomme de terre, viande, produits frais) sont peu concernés. Donc les fellahs qui pratiquent la céréaliculture sont les plus solvables.

3.3. Limites et obstacles du financement de secteur agricole :

D'après notre études analytiques et comparatives que nous avons effectuée statistiques et les données fournies par le service crédit de la BADR, on conclure les obstacles de financement agricole suivant :

- Les lenteurs administratives dans le déblocage des fonds par les différentes instances étatiques.

CHAPITRE III : Etude pratique de financement d'un projet agricole au sein de la BADR

- La constitution de différents dossiers, dont l'étude est confiée à plusieurs autorités.
- L'accès à ces crédits bancaires est difficile à cause de la non-détention d'une grande partie des agriculteurs d'un titre de propriété sur les parcelles qu'ils exploitent où la majorité d'entre eux pratiquent un élevage hors sol. Ils ne peuvent, par conséquent, pas fournir d'acte de propriété, de concession ou bail de location des terrains exigé par la BADR.
- Nous avons constaté dès notre entrée à la BADR qu'il n'y a aucun prospectus ou dépliant qui puisse servir d'outil d'informations sur l'existence de ces crédits et leurs avantages.
- Le montant des projets qui peuvent être soumis au financement par ces crédits est limité par un plafond à ne pas dépasser. Ceci pose problème surtout pour les crédits ETTAHADI entant que crédits d'investissement qui ne peuvent dépassé les 200.000.000 DA pour la transformation, le conditionnement et le stockage de produits agricoles ; mais le bon fonctionnement de ces activités nécessite des montants bien plus importants.

Conclusion du chapitre III :

Pour comprendre le processus d'octroi un crédit agricole et de découvrir les obstacles qui entourent l'agriculture en Algérie, nous avons opté pour une présence physique sous forme d'un stage pratique au sein de Groupe Régional d'Exploitation de la Banque d'Agriculture et de Développement Rural

Nous avons vu dans ce chapitre que le banquier doit tenir compte de la rentabilité de projet agricole qui l'aide à se prémunir contre les risques encourus par les crédits. A partir du moment où le client dépose auprès de son agence une demande de crédit, un travail préparatoire est mené à se réaliser en s'intéressant à tout document ou toute information susceptible de permettre au banquier une appréciation minutieuse du demandeur de crédit et de son environnement, et ce à travers la constitution du dossier du client, son étude ainsi que son actualisation.

Malgré la panoplie de mesures appliqués ces dernières années qui ont pour objet de faciliter le financement des projets de développement agricole, cela semble qu'elles rencontrent des blocages vu les exigibilités bancaires ardu et les lenteurs administratives, liées au traitement des dossiers de prêts des demandeurs de crédits d'agricole.

Notre étude à révéler encore que les agriculteurs font face à plusieurs blocus dans leurs démarchent pour l'acquisition de crédits que ça soit pour l'exploitation ou pour l'investissement ce qui a tendance à décourager les agriculteurs qui se voie oblige d'avoir recours aux financements informels.

CHAPITRE III : Étude pratique de financement d'un projet agricole au sein de la BADR

Pour éviter cela, il s'avère nécessaire que la BADR revoie sérieusement les conditions d'octroi des crédits bancaires en prenant en considération les contraintes liées aux conditions du financement agricole que nous avons citées.

Conclusion générale

Conclusion générale

Le développement agricole et rural en Algérie constitue actuellement un enjeu social et économique important vu la place prépondérante qu'occupe le secteur agricole au sein de l'économie nationale. Ceci transparait à travers les objectifs qui lui sont assignés en matière de lutte contre la pauvreté, la contribution à la croissance économique, au développement social, à la préservation de l'environnement et en conséquence à la sécurité alimentaire.

La transformation de l'agriculture algérienne traditionnelle en agriculture moderne et performante est, en réalité, un processus très délicat et très lent qui requiert pour son déroulement, des moyens aussi considérables que diversifier. La faiblesse de l'investissement dans le secteur demeure encore un des principaux freins au développement, malgré l'existence d'importantes réserves d'activités, et de productivités des ressources qui constituent autant d'atout pour améliorer la production agricole.

Notre travail a pour but de montrer la contribution de financement bancaire en l'occurrence la BADR dans le développement de l'agriculture algérienne.

Dans un premier temps, nous avons décrit l'évolution de l'agriculture algérienne depuis l'indépendance à nos jours puis, nous avons étudié la contribution de l'agriculture dans l'économie du pays et les nouvelles politiques que l'Etat à mises en place pour renforcer le développement de secteur agricole.

Dans un deuxième temps, nous avons vu les divers types de crédits qui sont proposés par le banquier afin de répondre aux besoins des agriculteurs ainsi que les risques liés à ces derniers. A cet effet, différents moyens de préventions sont pris en change par le banquier pour limiter ces risques.

Pour orienter notre travail nous nous somme référés à un ensemble d'hypothèse que nous avons pu confirmer ou infirmer comme suite :

D'après les recherche effectuées nous sommes arrivés à la conclusion que l'évolution et le développement de l'agriculture en Algérie depuis l'indépendance à nous jours, avec les différents plans agricoles qui sont établis par l'Etat pour la mondialisation de l'agriculture, ont amené la situation de l'agriculture algérienne à s'améliorer avec le temps, ce qui **confirme** notre première hypothèse, qui stipule que : «**Le gouvernement algérien a lancé un programme**

Conclusion générale

national de développement de l'agriculture afin de contribuer à la diversification de son économie ».

Ainsi, L'accès au financement est une problématique nationale qui persiste depuis de longues années, il soulève des difficultés en termes de garanties, d'exigences administratives et de procédures demeurant trop longues et compliquées, une autre raison qui freine l'accès au financement est que le taux de recouvrement par les organismes prêteurs reste relativement faible. Ce qui **infirme** notre deuxième hypothèse, qui stipule que :« *Un accès facile aux financement bancaire permet aux agriculteurs de développer d'avantage leurs activités* ».

D'après les recherches effectuées sur les crédits accordés par la BADR aux agriculteurs, nous avons arrivé à conclure que cette banque a pas mal de types de crédits d'investissement et que le type de crédit le plus demandé ce sont les crédits à long et moyen terme vu leurs avantages ,ce qui **infirme** notre troisième hypothèse, qui stipule que : «*La non disponibilité des ressources financière à long terme au niveau de la BADR conduit à une inadéquation des services qu'elle offre par rapport aux besoin de financement de l'agriculture* »

Ces hypothèses sont confirmées et infirmées à travers les recherches présentées dans ce mémoire, pour arriver à dire finalement que la BADR essaie d'adapter ses produits financiers aux besoins des agriculteurs et les éleveurs. En effet, le développement de la BADR banque pourrait se faire progressivement car, elle a des capacités et d'expérience dans le domaine agricole, ceci traduit par la réussite de la banque à attirer une part très importante des clients, ainsi, elle peut faire d'innovation, mais cela reste conditionnée par une réelle volonté politique car, les obstacles qui l'entourent et l'agriculture en Algérie en générale sont nombreux et le soutien de l'Etat reste insuffisant.

Enfin, pour répondre à notre problématique « **Comment adapter les services financiers offerts par les banques algériennes en l'occurrence La BADR aux besoins spécifiques du financement agricole ?** », nous avons mené une étude analytique descriptive et même une étude comparative entre les crédits accordés en termes de période et de types en sein de la BADR. Les résultats suivants ont été tirés de cette étude :

- Les banques ne font pas confiance aux clients ainsi, exigent en guise de ses derniers des garanties pour faire face aux risques qui peuvent en découler et ceci afin de garantir leur récupération.
- La méthode de l'analyse financière est parfaitement appliquée pour évaluer la rentabilité d'un projet agricole.

Conclusion générale

- Le secteur agricole représente l'un des principaux piliers de la réalisation du développement économiques et social en Algérie, mais il souffre de nombreux problèmes, en particuliers les faibles revenus agricoles et donc l'absence d'un processus d'autofinancement chez les agriculteurs
- Le financement de l'agriculture Algérienne se diversifie, mais les résultats restent mitigés, l'Algérie n'arrive pas à l'auto-suffisant alimentaire.

Nous avons jugé indispensable de donner quelques recommandations à la BADR banque, afin de la rentabiliser, et de mieux maîtriser le financement agricole, et même pour une agriculture Algérienne plus performante tel que :

- La distribution des crédits par les banques devrait être rationnelle et conforme aux normes de la réglementation prudentielle. Et un suivi permanent des engagements doit être opéré afin de se prémunir contre d'éventuels détournements de l'objet du crédit ou dépassements sur l'autorisation.
- Alléger la procédure d'octroi de crédit : La procédure d'octroi de ces crédits doit être allégée au maximum afin de diminuer les frais supplémentaires que doit supporter le client. Un allègement de procédure en créant par exemple une cellule ou une commission spécialisée qui mettrait en liaison directe tous ces organismes permettrait au client d'avoir un gain de temps immense qu'il pourrait consacrer à la réalisation de son projet.
- Le respect des délais de l'étude de chaque dossier de client.
- Revoir à la hausse le montant du plafonnement de ces crédits ; Les besoins du secteur agricole sont tellement vastes qu'ils nécessitent des sommes importantes surtout en ce qui concerne les projets d'investissement à long terme ; il faudrait donc augmenter les montants de plafonnement de ces crédits, voire même étudier les besoins de chaque crédit à part afin de répondre au mieux aux besoins de chacun.
- Mettre en place des campagnes publicitaires : Il faudrait revoir la stratégie marketing concernant ces produits. Des campagnes d'information et de sensibilisation à ces crédits sont nécessaires, que ce soit au niveau des agences BADR (avec des prospectus et dépliants publicitaires) mais aussi en dehors des agences, et cela en diffusant des spots publicitaires à travers les différents médias, afin d'avoir une large diffusion et attirer un maximum de monde.
- Ouvrir l'opportunité aux petits exploitants pour avoir l'accès aux crédits.

Lors de notre recherche, on a affronté quelques difficultés suivantes :

Conclusion générale

- Le maitre de stage nous a refusé la fourniture de la documentation nécessaire en version papiers
- Difficulté d'obtenir des informations relatives aux états financiers de la clientèle, puisqu'ils font partie des documents confidentiels de la banque.
- Nous avons effectué que deux séances de notre stage pratique

Finalement, la réalisation de ce mémoire nous a permis d'acquérir de nombreuses connaissances concernant le financement bancaire des projets agricoles. Nous espérons que ce modeste travail a bien atteint ses objectifs et que la Banque d'Agriculture et de Développement Rural prendra en considération nos recommandations. Enfin, plusieurs perspectives peuvent être explorées citées ainsi :

- Impact du secteur agricole sur la croissance économique en Algérie.
- Le financement agricole en Algérie et son effet sur les importations.

Bibliographie

1. Ouvrages :

- ABDELHAMID Abdelaziz, quelle agriculture pour l'Algérie ?, office des publications universitaire, Alger, 2009
- AUGROS J. C, QUEREUL M., Risque de taux d'intérêt et gestion bancaire, Ed Economica, paris, 2000
- Benamrane.D, agriculture et développement en Algérie, société nationale d'édition et de diffusion, Alger, 1980
- BENISSAD Mohamed Hocine, l'économie algérienne contemporaine, PUF-Paris,1980
- BERNET-Rollande, Principes de technique bancaire, 23ème édition DUNOD, Paris, avril 2004
- BOUYAKOUB. F, l'entreprise et le financement bancaire, Casbah édition, Alger ,2000
 - CLAVET, H.,établissement de crédit : appréciation, évaluation de l'analyse financière , édition economica, paris, 1997
- COUSSERGUES S., Gestion de la banque, DUNOD, Paris, 2007
 - Henni Ahmed, économie de l'Algérie indépendante, ENAG, Alger, 1991
 - MOUHOUBI Salah, Les vulnérabilités, Cas d'Algérie, édition ENAG, Alger ,2009
 - MORONI Jean-Sébastien, L'utilisation des ratios dans le domaine bancaire, TEMA édition, Paris , 2007
 - ROBERT G.Aumell, Guide de gestion des risques agricoles, édition CCGEA, Canada, 2005

2. Travaux universitaires :

- ABDELMELEK Hanane, SMAIN Soumia : le financement bancaire du secteur agricole cas : BADR, mémoire en vue d'obtention de diplôme de master, Option : monnaie et banque, ESC, 2015
- ALIANE.S, La réglementation prudentielle en Algérie et son niveau de conformité avec les standards de Bâle 1 et Bâle 2, mémoire en vue d'obtention de diplôme de Master ,Option : Monnaie et Banque, Faculté des Sciences Economique et de gestion, Béjaia, 2013
- AMRIOUI.B, DIAKITE.S, Les obstacles au financement du secteur agricole par les crédits bancaires : cas de la BADR de Tizi-Ouzo, Mémoire en vue d'obtention de

- Diplôme de Master en Sciences Economiques, option : économie de développement, faculté des sciences économiques et de gestion, tizi-ouzou, 2018
- BENBOUABDELAH.A, KARA.O, Le financement bancaire d'un crédit d'investissement cas : BEA, Mémoire de fin de cycle pour l'obtention de diplôme de master en sciences commerciales, option : finance, 2019
 - BOUBKEUR Mouloud, Le financement bancaire des activités agricoles : cas de l'élevage bovin dans la wilaya de Bejaia par la BADR-banque (agence kherrata), Mémoire en vue d'obtention de diplôme de master en sciences économiques Option : Monnaie & Banque, Faculté des Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales, Université Abderrahmane MIRA – Bejaia, 2016
 - BOUCHAKOUR Radhia , L'impact du PNDA sur l'emploi agricole : cas de la pluriactivité des ménages agricoles en Algérie, Thèse en vue d'obtention de diplôme du Doctorat en science Agronomique, ENSA, année non mentionnée
 - BOUKERB.S, la gestion budgétaire comme un outil de contrôle dans les banques cas : BADR, Mémoire de fin d'études en vue de l'obtention de diplôme de Master en Sciences Commerciales, Spécialité : finance et comptabilité, EHEC, 2016
 - BOULAHIA Latifa, conurbation des assurances agricoles au développement rural durable en Algérie, thèse de magister en aménagement du territoire, faculté des sciences de la terre, université Constantine, 2008
 - BOURI Chaouki, Les politiques de développement agricole le cas de l'Algérie « impact du PNDA/PNDAR sur le développement économique »,Thèse de Doctorat en science commerciales, faculté des science économiques et de gestion et sciences commerciales, Université d'Oran, 2011
 - BOURIDAH.Y ZOUAGHI.R, le financement des projets d'investissement par les crédits bancaires cas BEA, Mémoire de fin de cycle pour l'obtention de diplôme de Master en sciences commerciales, Option : Finance et comptabilité, EHEC, 2017
 - DJOUADI.C, BENATMANE.Z, Le financement agricole en Algérie et son effet sur les importations, mémoire de fin de cycle pour l'obtention de diplôme de Master en Sciences Commerciales, faculté des sciences économique, université de Béjaia , 2017
 - HABIBI A, CHEKIREB-BOURAS F.Z, MOUHOUCHE B : analyse de la mise en œuvre du PNDA dans la première tranche du périmètre de la Mitidja, thèse de magister en sciences agronomiques, INA, 2009

Bibliographie

- HAMDACHE.M, l'appréciation du risques de crédits par la notation interne cas BDL, mémoire en vue d'obtention d'un diplôme supérieur des études bancaire, ESB, 2014
- IDIR Soufiane et KHALED Fahem, Financement d'un projet d'investissement agricole : Cas BADR « agence 366 » Aokas, mémoire en vue de l'obtention de diplôme de master en sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion, option Monnaie, Banque et Environnement International, université Abderrahmane Mira de Béjaia, 2016
- GUERRAD Chahrazed ,la question du foncier agricole Algérien entre discours et actions :cas de la Vallée du saf-saf (skikda),mémoire en vue d'obtention du diplôme de magister en aménagement du territoire, faculté des science de la terre, université Mentouri de Constantine,2004
- MEDDOUR.R, MEHMEL.L, dualisme financier en Algérie : analyse et compréhension, mémoire en vue d'obtention du diplôme de master, option : monnaie et banque, faculté des sciences économiques et de gestion, Béjaia,2015
- MOUSSACEB.N, TIGHZER.T, Impact du secteur agricole sur la croissance économique en Algérie, Mémoire de fin de cycle En vue de l'obtention du diplôme de Master en sciences économiques, Option : Economie Appliquée et Ingénierie Financière, Faculté des Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales, Université Abderrahmane Mira-Bejaia, 2017
- NAHI Ghiles, la place du crédit ETTAHADI dans le financement du secteur agricole Cas : la BADR de Tizi-Ouzou, mémoire en vue d'obtention du diplôme master en sciences économiques Option : Economie Monétaire Et Bancaire, faculté des sciences économiques et de gestion, université de tizi-ouzou , 2019
- SMAHI.A , microfinance et pauvreté : quantification de la relation sur la population de Tlemcen, Thèse en vue d'obtention du diplôme du Doctorat en science économique, faculté des science économiques et de gestion Tlemcen, 2010
- TAMELLOULT.M et SLIMANI.R, Le financement bancaire de l'agriculture en Algérie cas de la BADR banque Agence 360, Mémoire Pour l'obtention du diplôme de Master II en Sciences économique, faculté des sciences économique, université de Béjaia, 2017

- TOUABTI.H, Audit interne du processus d'octroi du crédit d'investissement dans une banque cas de BNA, Mémoire de fin de cycle pour l'obtention du diplôme de master en sciences commerciales, Option : Finance et Comptabilité, EHEC, 2017,

3. Articles et revues :

- ABRIKA Bélaïd, modalité, rôle et mobilisation des sources de financements informelle des entreprises du bâtiment en Algérie : cas de la wilaya de Tizi –ouzou, année non mentionnée
- AKERKAR Akli , Etude de la mise en œuvre du plan national de développement agricole et rural(PNDAR) : Cas de la wilaya de Bejaia, Revue nouvelle économie, Alger, N°12 –vol 01 , 2015
- ASSABA Mohamed, LABORDE Jean-Pierre, REZAK Salima, etude des relations pluie/debit via les coefficients d'écoulement, Revue scientifique et technique LJEE N°21 et 22, Spécial colloque CIREDD, paris, 2013
- BOUKELLA Mourad : L'Algérie de demain Relever les défis pour gagner l'avenir, Revue Politiques agricoles, dépendance et sécurité alimentaire, Alger, 2008
- CASTILLO Jésus, OSMAN Yasmine, Algérie : une croissance dynamique malgré la dépendance accrue aux hydrocarbures, flash économie, NATIXIS banque, - N° 555, 25juillet 2013
- CHABANE Mohamed, l'Algérie otage de ses hydrocarbures : obligation de réformes, urgence d'une reconversion, cahiers de la méditerranée, n°81, 2010
- DAOUDI.A, le financement informel dans l'agriculture algérienne :les principales pratiques et leurs déterminants, revue Cah Agric, vol. 19 • N° 4 • juillet-août 2010
- DAOUDI.A et BEDRANI.S, Le financement informel des exploitations agricoles en Algérie : un essai de caractérisation des principales pratiques, revue cahiers du CREAD, n°85-86, 2008
- ISNARD.H,Les structures de l'autogestion agricole en Algérie , revue géographique des pays méditerranéens , n°2,1968
- GAUTHIER de villers, l'état et la révolution agraire en Algérie, revue française de science politique, n°1, 1980

- OMARI Cherif : « l'agriculture algérienne face aux défis alimentaire » Trajectoire historique et perspectives, Revus Tiers Monde, N° 210, Algérie, 2012
- OUALIKENE Selim MA.CC, Les fondements explicatifs du mode d'organisation de l'économie nationale Algérienne à la veille de l'indépendance, université Mouloud MAMMERI de Tizi-ouzou, Revue Campus N°14, 2016
- Programme CE-FAO, Sécurité alimentaire : l'information pour l'action, , 2008,
- Vivien BRUNEL, Gestion des risques et risque de crédit, version janvier 2009

4. Colloques et séminaires :

- BENTOUCEF.B, Le rôle de l'agriculture dans le développement économique et social. Qu'en est-il de l'Algérie, communication au séminaire sur l'agriculture, université de M'sila, Algérie (M'sila), 2015
- TAIEB EZZARAIMI.A, la sécurité alimentaire en Algérie, Colloque sur le thème de la sécurité alimentaire, le 08 avril 2013
- Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, cadre programmation par pays Algérie (2013-2016), communication au séminaire sur la sécurité alimentaire, paris, décembre 2012

5. Textes règlementaires :

- Loi n°90-10 du 14/04/ 1990, relative à la monnaie et au crédit, JORADP n°16, le 18/04/1990
- Règlement de la BN N°74-94 du 29 novembre 1994, relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissement financiers
- Règlement n°11/08 du 28 novembre 2011, relatif au contrôle interne des banque et établissements financiers, JORADP, N°47
- Règlement n° 14-01 du 16 février 2014, portant coefficients de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers, JORADP, N°56, du 25/09/2014
- Règlement n° 14-02 du 16 /02/2014, relatif aux grands risques aux participations, JORADP n°56, du 25/09/2014
 - Article 409 du code de commerce

- Article 948 du Code Civil Algérien
- Article 882 du Code Civil Algérien

6. Rapports et documents administratifs :

- Guides des banques et des établissements financiers, KPMG Algérie SPA, 2012
- Office National des Statistiques, les comptes nationaux trimestriels 2ème trimestre 2019, n°867,2019
- Office national des statistiques, les comptes économiques en volume de 2015 à 2018 ; n° 862, 2019
- direction générale des Douanes, statistiques du commerce extérieur de l'Algérie, 2018
- La politique de financement des crédits, Document interne de la BADR

7. Site web :

- www.aps.dz
- www.badrbanque.dz
- www.banque.ooreka.fr
- www.bna.dz
- www.fao.org
- www.georisques.gouv.fr
- www.madrp.gov.dz
- www.persee.fr
- www.researchgate.net
- www.revues.cirad.fr
- www.trademap.org

8. Autres :

- Interview avec le responsable de service monétaire et moyens de paiement
- Interview avec le responsable de service de crédit

Annexes

Annexe 01

Les trois grandes étapes qui caractérisent l'évolution de la BADR

sont :¹

De 1982 jusqu'à 1990 :

Au cours de ces huit années, la BADR a eu pour objectif d'asseoir sa présence dans le monde rural en ouvrant de nombreuses agences dans les zones à vocation agricole. Elle a acquis une notoriété et une expérience certaine dans le financement de l'agro-alimentaire et de l'industrie mécanique agricole. Cette spécialisation s'inscrivait dans un contexte d'économie planifiée où chaque banque publique avait son champ d'intervention.

De 1991 jusqu'à 1999 :

La loi 90/10 ayant mis un terme à la spécialisation des banques, la BADR a élargi son champ d'intervention vers les autres secteurs d'activités ; et notamment vers les PME/PMI, tout en restant un partenaire privilégié du secteur agricole. Sur le plan technique, cette étape a été celle de l'introduction des technologies informatiques :


- **1991** : mise en place du système « SWIFT » pour l'exécution des opérations de commerce international.
- **1992** : mise en place du logiciel « SYBU » avec ses différents modules de traitement des opérations bancaires (gestion des prêts, gestion des opérations de caisse, gestion des placements, consultation à distance des comptes clientèle).
 - informatisation de l'ensemble des opérations de commerce extérieur.
 - introduction de nouveau plan des comptes au niveau des agences
- **1993** : achèvement de l'informatisation de l'ensemble des opérations au niveau du réseau.
- **1994** : mise en service de la carte de placement et de retrait BADR
- **1996** : introduction du télétraitement (traitement et réalisation d'opérations bancaires à distance et en temps réel).
- **1998** : mise en service de la carte de retrait interbancaire.

¹ IDIR Soufiane et KHALED Fahem, **Financement d'un projet d'investissement agricole : Cas BADR « agence 366 » Aokas**, mémoire en vue de l'obtention du diplôme de master en sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion, option Monnaie, Banque et Environnement International, université Abderrahmane Mira de Béjaia, 2016, pp 33-34 (révisé par nous-même).

2000 à ce jour :

- -En début des années **2000**, la BADR accorde un crédit de 65 milliards de dinars à Tonic Emballage, une PME algérienne. Cet emprunt a eu des conséquences néfastes sur le fonctionnement de la banque suite à la faillite de la société Tonic Emballage.
- Établissement d'un diagnostic exhaustif des forces et faiblesses de la BADR et élaboration d'un plan de mise au niveau de l'institution par rapport aux normes internationales.
- Généralisation du système réseau local avec réorganisation du logiciel SYBU en client-serveur
- **2001** : assainissement comptable et financier.
 - refonte et raccourcissement des procédures de traitement, d'acheminement et de sanction des dossiers de crédits. Les délais varient, aujourd'hui, entre 20 et 90 jours .
 - concrétisation du concept de « Banque assise » avec « Services personnalisables » (agence Amirouche, Chéraga, Kouba....)
 - introduction du nouveau plan des comptes au niveau de la comptabilité centrale.
 - généralisation du réseau MEGA PAC à travers ses agences et structures centrales
 - mise en place d'une application relative à la dématérialisation des moyens de paiement et au transport d'images d'appoints.
- **2002** : généralisation de la norme « Banque assise » avec « Services personnalisables » aux agences principales du territoire national.
- **En 2005**, la BADR a été orientée vers le financement des structures stratégiques de l'état (l'agriculture, la pêche et les activités agroalimentaires) .
- **En 2008** : financement d'activité agricole et des activités traditionnelles.
- **En 2011**, le résultat net de la banque est établi à 10.2 milliards de dinars contre 10 milliards de dinars en 2010.
- **En mai 2016**, la banque ouvre son premier point bourse.
- **Le 04/10/2016**, mise en service le 'e-Paiement ''
- **En 2017**, la BADR banque annonce son lancement dans la finance islamique avant la fin de l'année, et ce en offrant des produits bancaires conformes à la Charia islamique.
- **En 24/08/2017**, mise en place le logiciel «FLEXCUBE ».

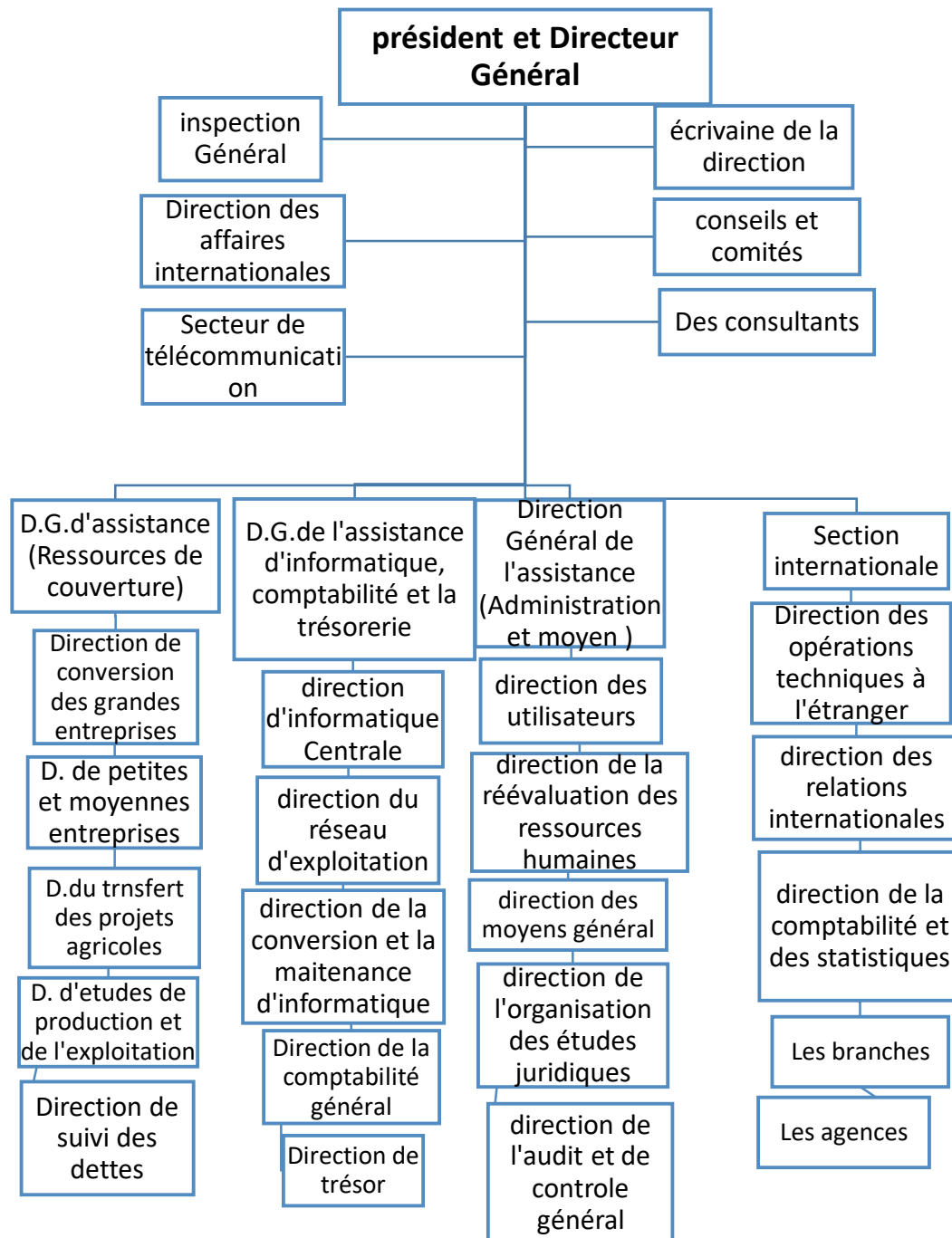
Tableau III-1 : présentation générale de la BADR

Banque d'agriculture et du développement rural	
Logo	 B A D R
Date de création	13 mars 1982
Forme juridique	SPA
Siège social	17 boulevard colonel amirouche ,alger
PDG	Boualem Djebbar
Activité	Production bancaire et financement de tous les secteurs d'activités stratégique d'agriculture
Site web	www.badr-bank.dz

Source : réalisé par nous-même à l'aide des données de la BADR fourni par le service crédit

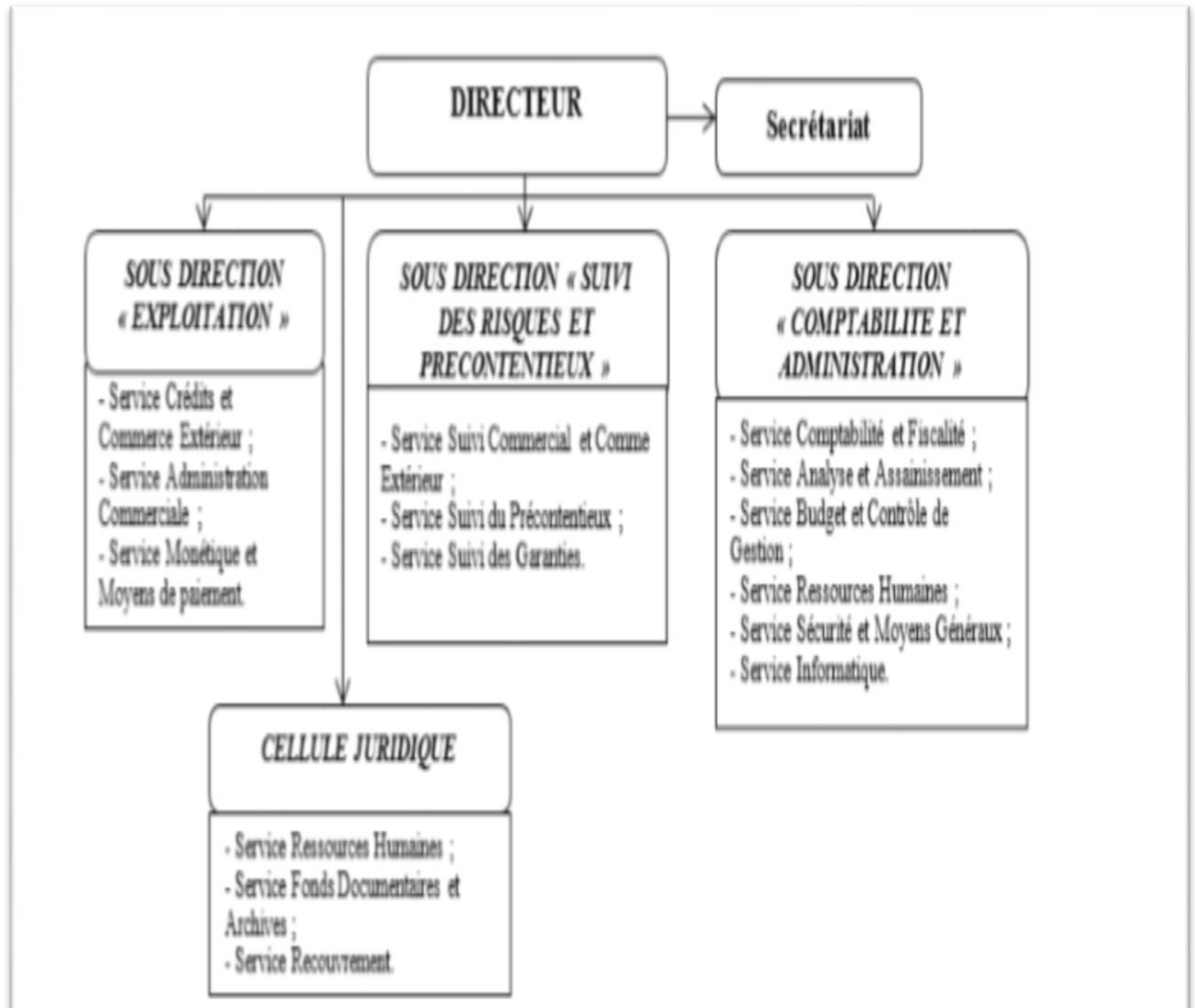
Annexe 02

L'organigramme général de la BADR



Annexe 03

Organigramme du groupe régional d'exploitation Alger-EST- de la BADR



Annexe 04**Bilan prévisionnel**

Comptes de bilan	Année 01	Année 02	Année 03	Année 04	Année 05	Année 06
Investissements bruts	17 976 028,92	17 976 028,92	17 976 028,92	17 976 028,92	17 976 028,92	17 976 028,92
Amortissements	1 235 564,70	2 471 129,40	3 706 694,11	4 942 258,81	6 177 823,51	7 413 388,21
Investissements nets	16 740 464,22	15 504 899,52	14 269 334,81	13 033 770,11	11 798 205,41	10 562 640,71
Stocks	0	399 355,69	403 349,25	407 382,74	411 456,56	415 571,13
Créances	0	480 000,00	484 800,00	489 648,00	494 544,48	499 489,92
Disponibilités	-4 157 244	21 363 944,37	11 130 083,19	22 564 398,21	35 791 415,19	50 908 199,57
TOTAL ACTIF	12 583 220,24	37 748 199,57	26 287 567,25	36 495 199,06	48 495 621,65	62 385 901,34
Capitaux propres	0	7 713 838,97	18 737 635,10	31 461 910,96	45 978 977,60	62 385 901,34
RIA	0	0	7 713 838,97	18 737 635,10	31 461 910,96	45 978 977,60
Résultat exercice	0	7 713 838,97	11 023 796,13	12 724 275,86	14 517 066,64	16 406 923,74
Total Dettes	12 583 220,24	30 034 360,60	7 549 932,15	5 033 288,10	2 516 644,05	0
DMLT	12 583 220,24	30 034 360,60	7 549 932,15	5 033 288,10	2 516 644,05	0
DCT	19 967 784,41	19 967 784,41				
TOTAL PASSIF	12 583 220,24	37 748 199,57	26 287 567,25	36 495 199,06	48 495 621,65	62 385 901,34

Annexe 05


Charges d'exploitation prévisionnelles annuelles

Tableau n°18 : charges d'exploitation prévisionnelles annuelles

Désignation	Année 01	Année 02	Année 03	Année 04	Année 05	Année 06
1. Matière et fournitures consommées		19 967 784	20 167 462	20 369 137	20 572 828	20 778 557
<i>Renouvellement du cheptel</i>		3 299 465	3 332 460	3 365 785	3 399 443	3 433 437
Poussin chair d'un jour (06 bandes/an X 2 pépinière)		3 299 465	3 332 460	3 365 785	3 399 443	3 433 437
<i>Aliment de bétail</i>		16 008 319	16 168 402	16 330 086	16 493 387	16 658 321
Aliment poulets de Démarrage		840 004	848 404	856 888	865 457	874 111
Aliment poulets de croissance		11 300 335	11 413 339	11 527 472	11 642 747	11 759 174
Aliment poulets de chair finition		3 867 980	3 906 660	3 945 726	3 985 184	4 025 035
<i>Frais vétérinaires</i>		660 000	666 600	673 266	679 999	686 799
Produits vétérinaires pour l'élevage avicole		660 000	666 600	673 266	679 999	686 799
2. Services		4 800 000	4 848 000	4 896 480	4 945 445	4 994 899
Eau		2 400 000	2 424 000	2 448 240	2 472 722	2 497 450
Electricité		2 160 000	2 181 600	2 203 416	2 225 450	2 247 705
Carburant, lubrifiant		240 000	242 400	244 824	247 272	249 745
3. Frais divers		179 760	181 558	183 373	185 207	187 059
Frais d'assurance & d'entretien		179 760	181 558	183 373	185 207	187 059
4. Frais de personnel		2 100 000	2 163 000	2 227 890	2 294 727	2 363 569
Gérant		1 080 000	1 112 400	1 145 772	1 180 145	1 215 550
Zootechnicien		540 000	556 200	572 886	590 073	607 775
Gardien		480 000	494 400	509 232	524 509	540 244
Total charges de fonctionnement		27 047 545	27 360 020	27 676 880	27 998 207	28 324 084

Annexe 06

Feuille de performance de poulet de chair



INTRACO Ltd.
Ingrédients supérieurs
Conseils spécifiques et Solutions adaptées

POULET DE CHAIR: FEUILLE DE PERFORMANCE

LES PHASES DE PRODUCTION PAR CYCLE

1




• Poulet de chair démarrage
(de 0 à 12 jours d'âge)

2

• Poulet de chair croissance
(de 12 à 35 jours d'âge)

3

• Poulet de chair finition
(de 35 jours à l'abattage)

DES PARAMETRES DE PRODUCTION CRUCIAUX ET DES POINTS D'ATTENTION

Age (semaines)	Poids du corps (grammes)	Prise alimentaire cumulative (grammes/animal)	Croissance quotidienne (grammes/animal)	FCR*
0	42-46	-	-	-
* Vaccination de poussins d'un jour				
1	155-160	140-155	18-19	1,15 - 1,25
* Investir dans la solidité du squelette (p.e. suffisamment de calcium, phosphore et phytase) * Stimuler la digestion des protéines et de l'énergie * Commencer directement avec une bonne ravitalement en termes de vitamines et de minéraux				
2	390-410	435-480	33-36	1,25 - 1,30
3	740-800	950-1025	49-56	1,30 - 1,35
4	1200-1300	1750-1825	64-72	1,50 - 1,55
5	1750-1875	2750-2900	76-81	1,60 - 1,65
* Investir dans la solidité du squelette (p.e. suffisamment de calcium, phosphore et phytase) * Stimuler la digestion des protéines et de l'énergie * Contrôler le fumer humide * Contrôler le syndrome 'foie gras' (p.ex. choline) et de stress thermique (p.ex. anti-oxyd.) * Conditions optimales d'abreuvement, d'exposition à la lumière et de ventilation * L'hygiène dans le poulailler et le contrôle des pathogènes (e.g. désinfectant, anti-cocc.)				
6	2300-2500	3800-4100	79-86	1,70 - 1,80
* Un rendement optimal du filet de poitrine * Stimuler la digestion des protéines et de l'énergie * Contrôler le fumer humide * Contrôler le syndrome 'foie gras' (p.ex. choline) et de stress thermique (p.ex. anti-oxyd.) * Conditions optimales d'abreuvement, d'exposition à la lumière et de ventilation * L'hygiène dans le poulailler et le contrôle des pathogènes (e.g. désinfectant, anti-cocc.)				

* Flux de conversion de l'alimentation (kg alimentation pris/kg augmentation poids corporel)
** Ces valeurs moyennes ne sont qu'indicatives et ne tiennent pas compte de la génétique des chairs, ni de la gestion propre à la ferme d'élevage, ni des schémas d'alimentation et d'exposition à la lumière

Table des matières

Dédicace	
Remerciement	
Résumé	
Liste des tableaux	
Liste des figures	
Liste des schémas	
Listes des annexes	
Liste des abréviations	
Sommaire	
Introduction Générale.....	I
Chapitre I : Cadre historique sur l'évolution de l'agriculture et son rôle en Algérie.....	6
Introduction du chapitre I	7
Section 01 : L'évolution de l'Agriculture en Algérie.....	8
1.1. La période coloniale (1830 -1962)	8
1.2. L'agriculture Algérienne de 1962 à 1970	9
1.2.1. L'autogestion agricole (1962-1967)	9
1.2.2. Le secteur agricole privé (1967-1970)	11
1.3. La révolution agraire (1971-1987)	12
1.3.1. Cadre de mise en place de la Révolution Agraire	12
1.3.2. Les organes participant à l'exécution de la Révolution Agraire	12
1.3.2.1. Commission Nationale de la Révolution Agraire (CNRA)	13
1.3.2.2. L'Assemblée Populaire Communale (APC).....	13
1.3.2.3. L'exécutif de wilaya	13
1.3.3. Etapes d'application de la Révolution Agraire	13
1.3.4. La restructuration des domaines agricoles de 1980 - 1987	14
1.4. L'agriculture Algérienne de 2000 jusqu'à aujourd'hui.....	15
Section 02 : la contribution de l'agriculture dans l'économie nationale.....	16
2.1. La place de l'agriculture dans l'économie nationale	16
2.1.1. Le poids de l'agriculture dans le PIB	16

2.1.2. La place de l'agriculture dans le commerce agroalimentaire	19
2.1.2.1. Les Importations	19
2.1.2.2. Les exportations	20
2.2. Le rôle de l'agriculture dans l'économie	21
2.2.1. L'économie et l'agriculture	21
2.2.2. Les structures économiques de l'agriculture.....	23
Section 03 : Les nouvelles politiques du développement agricole et rural	24
3.1. Le Plan National de Développement Agricole (PNDA)	24
3.1.1. Présentation du PNDA	24
3.1.2. Les objectifs du PNDA	24
3.1.3. Les composants de PNDA	25
3.2. Le Plan National de Développement Agricole et Rurale (PNDAR)	25
3.2.1. Contexte, objectifs et dispositif de financement.....	25
3.2.2. Les résultats du PNDAR	26
3.3. La sécurité Alimentaire	28
3.3.1. Les facteurs vulnérables de l'insécurité alimentaires en Algérie	28
3.3.1.1. Les contraintes imposées par le territoire	28
3.3.1.2. La dépendance au secteur des hydrocarbures et à l'environnement international.....	30
3.3.1.3. Etat des industries agroalimentaires en Algérie	31
3.3.2. L'insuffisance alimentaire	31
Conclusion du chapitre I	32
Chapitre II : Les dispositifs et les modes de financement agricoles en Algérie...	34
Introduction du chapitre II	35
Section 01 : les différents types de financement en Algérie.....	36
1.1. Le financement informel d'agriculture	36
1.1.1. Définition de financement informel d'agriculture	36
1.1.2. Les types de financement informel	36
1.1.3. Rôle et importance du secteur financier informel.....	38
1.1.4. Inconvénients et avantages du financement informel.....	39
1.2. Le financement bancaire (formel) d'agriculture	40
1.2.1. Quelques notions sur le crédit agricole	40
1.2.1.1. Définition de crédit agricole	40

1.2.1.2. Les types de crédits agricoles	40
1.2.1.3. Les caractéristiques de crédit agricole	44
1.2.2. Les conditions favorables à une politique de financement agricole.....	44
1.3. Les organismes spécialisés dans le financement de l'agriculture	45
1.3.1. La Banque National d'Algérie (BNA)	45
1.3.2. La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR)	45
1.3.3. La caisse nationale de mutualité agricole (CNMA).....	46
1.3.4. Le Fonds National de Régulation et du Développement de l'Agriculture(FNRDA).....	46
Section 02 : Les dispositifs de prévention contre les risques du crédit	47
2.1. Les risques liés à la mise en place d'un financement agricole	47
2.1.1. Définition de Risque	47
2.1.2. Typologie des risques	48
2.2. Les moyens de préventions contre les risques du crédit	50
2.2.1. Les règles prudentielles	50
2.2.1.1. Le ratio de couverture des risques (ratio solvabilité).....	51
2.2.1.2. Le ratio de division des risques	53
2.2.1.3. Classement des créances et provisionnement	54
2.2.1.4. Les Réserves Obligatoires	54
2.2.1.5. Le recouvrement des intérêts	54
2.2.1.6. Le suivi des engagements.....	55
2.2.2. Les garanties bancaires.....	55
2.2.2.1. Les garanties personnelles	55
2.2.2.2. Les garanties réelles.....	56
Conclusion du chapitre II.....	58
Chapitre III : Etude de financement des projets agricoles cas : BADR	59
Introduction du chapitre III	60
Section 1 : la présentation de l'organisme d'accueil de la BADR.....	61
1.1. Historique et évolution de la BADR	61
1.2. Missions et objectifs de la BADR	61
1.2.1. Missions de la BADR	62
1.2.2. Les objectifs de la BADR	62
1.3. Les politiques de financement en sein de la BADR	63

1.3.1. Crédits à court terme.....	63
1.3.2. Crédits à long et moyen terme.....	63
1.4. Présentation de Groupe Régional d'Exploitation GRE – Alger Est-.....	64
1.4.1. Création et territoire	64
1.4.2. Missions et rôles de GRE	64
1.5. Organisation du service de crédit	65
1.5.1. Présentation de service de crédit	65
1.5.2. Le processus d'octroi un prêt agricole	65
Section 2 : financement des projets agricole par crédit	67
Données générales du projet	68
L'analyse de l'étude technico-économique	69
Analyse de la rentabilité du projet	73
Conclusion de l'étude et avis personnel	80
Les garanties et les réserves	80
Section 03 : évaluation de la contribution de la BADR au financement des projets agricoles en Algérie	81
3.1. L'évaluation des crédits agricole de la BADR de 2013 au 2019	81
3.1.1. Les crédits accordés au secteur agricole de 2013 au 2019.....	81
3.1.2. Les types des crédits demandés par les agriculteurs de 2013 au 2019.....	83
3.2. La place du secteur agricole au sein de la BADR	84
3.3. Limites et obstacles du financement de secteur agricole	84
Conclusion du chapitre III	85
Conclusion générale.....	86
Bibliographie.....	91
Annexe.....	98
Table des matières	110